



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



ccbugeysud.com
BUGEYSUD



2018 a encore été une année dense pour la Communauté de communes Bugey Sud.

Anticiper l'évolution de notre territoire en programmant des investissements, maîtriser les coûts de fonctionnement tout en maintenant une grande qualité de service public, veiller au juste équilibre entre préservation de l'environnement et cadre de vie tout en facilitant le développement économique, telle a été notre feuille de route dont nous vous rendons compte dans ce rapport d'activité.

L'exercice de nos compétences obligatoires imposées par la loi, et d'autres exercées par consensus entre nos communes, ont permis à notre collectivité de réaliser de nombreux projets structurants en 2018 qui préparent notre avenir commun.

Les projets les plus emblématiques sont notamment la cession d'un terrain de plus de 4 ha où se construisent le nouvel hôpital et l'EHPAD à Belley, les travaux du pôle d'échanges multimodal de la gare de Culoz avec l'aménagement de ses abords, le choix du lieu d'implantation du futur centre aquatique, ou encore la généralisation d'un même mode de collecte des ordures ménagères et du tri pour l'ensemble du territoire.

Ce rapport d'activité vous apportera une vision plus complète et détaillée de l'action de la Communauté de communes Bugey Sud.

Vous découvrirez que bon nombre de projets se concrétisent grâce au soutien et à la confiance de nos partenaires (Europe, Etat, Région, Département), grâce au partenariat que nous avons mis en place avec les communes membres, grâce aux élus qui s'investissent pour le développement et le rayonnement de notre territoire, et grâce aux agents des services de la communauté de communes Bugey Sud.

Que chacun, élu ou agent, soit ici remercié pour son action au service de l'intérêt général et de notre territoire.

Notre exigence est de poursuivre sur cette voie que nous avons tracée, avec le même sérieux et le même sens des responsabilités, pour mobiliser, convaincre, rassembler et avancer.

René VUILLEROD
Président de la Communauté de communes Bugey Sud



“

...

Notre exigence est de poursuivre sur cette voie que nous avons tracée, avec le même sérieux et le même sens des responsabilités, pour mobiliser, convaincre, rassembler et avancer

...

”



SOMMAIRE



La vie institutionnelle	
Le périmètre.....	5
Le bureau communautaire.....	6
La représentation des communes.....	7
Les délibérations du conseil communautaire.....	9
Le Conseil de Développement.....	13
Les fonctions supports	
Les ressources humaines.....	16
Les finances.....	23
La communication.....	38
Les Systèmes d'information.....	40
Le pôle développement	
Le développement économique.....	45
Le développement touristique.....	51
Le développement culturel.....	57
L'urbanisme.....	60
Le pôle environnement	
La gestion des déchets / TRIMAX.....	67
La GeMAPI.....	68
L'objectif zéro pesticide.....	71
Le SPANC.....	72
L'eau et assainissement.....	73
Le pôle technique	
La voirie.....	74
Les bâtiments.....	78
La piscine.....	81
Le pôle population cadre de vie-citoyenneté	
La politique de la ville.....	82
La mobilité.....	84
Accueil des gens du voyage.....	85
L'habitat et le cadre de vie.....	86
Les annexes	
La gestion des déchets.....	88
Le SPANC.....	104
Le TAD porte à porte.....	116
Les lignes virtuelles.....	131



VIE INSTITUTIONNELLE



LE PÉRIMÈTRE

Périmètre de la communauté de communes Buguey Sud depuis le 1er janvier 2017



- AMBLEON
- ANDERT-CONDON
- ARBOYS EN BUGUEY
- ARMIX
- ARTEMARE
- BELLEY
- BELMONT-LUTHEZIEU
- BEON
- BREGNIER-CORDON
- BRENAZ
- BRENS
- CEYZERIEU
- CHAMPAGNE EN VALROMEY
- CHAVORNAY
- CHAZEY-BONS
- CHEIGNIEU LA BALME
- COLOMIEU
- CONTREVOZ
- CONZIEU
- CRESSIN-ROCHFORT
- CULOZ
- CUZIEU
- FLAXIEU
- GROSLEE
- SAINT-BENOIT
- HAUT-VALROMEY
- IZIEU
- LA BURBANCHE
- LAVOURS
- LOCHIEU
- LOMPNIEU
- MAGNIEU
- MARIGNIEU
- MASSIGNIEU DE RIVES
- MURS-GELIGNIEUX
- PARVES ET NATTAGES
- PEYRIEU
- POLLIEU
- PREMEYZEL
- ROSSILLON
- RUFFIEU
- SAINT-CHAMP
- CHATONOD
- SAINT-GERMAIN LES PAROISSES
- SAINT-MARTIN DE BAVEL
- SUTRIEU
- TALISSIEU
- VIEU
- VIRIEU LE GRAND
- VIRIEU LE PETIT
- VIRIGNIN
- VONGNES



LES CHIFFRES CLÉS



8
conseils
communautaires



50
communes

80
délégués
communautaires



201
délibérations



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau est composé du **Président** entouré de **9 Vice-Présidents**.

Démission de M. Georges GERIN au poste de 4^{ème} Vice-Président en charge du cadre de vie, le 27 octobre 2018.



ARBOYS-EN-BUGEY
RENÉ VUILLEROD
Président



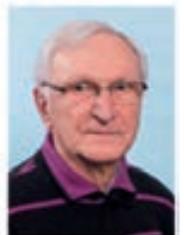
BELLEY
PIERRE BERTHET
1^{er} Vice-Président
Mutualisation



ARTEMARE
MIREILLE CHARMONT-MUNET
2^{ème} Vice-Présidente
Finances & Ressources Humaines



BELLEY
PIERRE ROUX
3^{ème} Vice-Président
Développement économique



VIRIEU-LE-GRAND
GEORGES GERIN
4^{ème} Vice-Président
Cadre de vie



CONTREVOZ
ALAIN SAUREL
5^{ème} Vice-Président
Économie touristique, culture, patrimoine



CULOZ
MARCEL ABRY
6^{ème} Vice-Président
Voirie



SAINT-MARTIN-DE-BAVEL
XAVIER VINCENT
7^{ème} Vice-Président
Environnement



CHAZEY-BONS
ALAIN PHILIPPE
8^{ème} Vice-Président
Bâtements



BELMONT-LUTHÉZIEU
PAULINE GODET
9^{ème} Vice-Présidente
Eau et assainissement

LA REPRÉSENTATION DES COMMUNES



AMBLÉON
BIONDA ANNE



BELLEY
SCHREIBER SYLVIE



COLOMIEU
CUEILLE GÉRALD



ANDERT-CONDON
MARTINAT FRANÇOISE



BELLEY
SILLAUME DOMINIQUE



COUZIEU
JANET GUY



ARBOYS EN BUGEY
RIERA MICHEL CHARLES



BELLEY
THEVENOT NADINE



CRESSIN-POCHEFORT
PETIT THIERRY



IZIEU
MARTIN-BARBAZ DENIS



ARMIX
VUILLLOUD YVÉRONIQUE



BELLEY
TREILLE ODILE



CULOZ
ANDRE-MASSÉ FRANCK



LA BURRANICHE
MARIE PATRICK



PREMEYZEL
ROPELE JEAN-PIERRE



ARTEMARE
DESCHAMPS ROLAND



BELLEY
VICTOR JOËLLE



CULOZ
BÉRARDI CHRISTOPHE



LAVOURS
CASANOVAS CHANTAL



ROSSILLON
BOUVIER GEORGES



BELLEY
BELLEMAIN MICHELLE



BÉON
ROLLINSON CAROLINE



CULOZ
FELCI CLAUDE



LOCHIEU
BERTHIER GÉRARD



RUFFIEU
BROSSART PIERRE



BELLEY
BERTHET JEAN-MICHEL



BREGNIER-CORDON
PERTICOZ BERNARD



CULOZ
LONGE ANNE LAURE



LOMPNEIU
CHARVET MARC



SAINT-CHAMP-CHATOUD
GAMBERINI PAUL



BELLEY
CAMINET RÉGINE



BRENAZ
GUILLET DAVID



CUZIEU
RAMON MICHEL



MAGNIEU
TURELLO RENÉ



SAINT-GERMAIN-
LES-PAROISSES
CASTIN RÉGIS



BELLEY
DESCHAMPS MARIE-HÉLÈNE



BELLEY
FOGINNI JEAN-MARC



BELLEY
GUERIN CYRILLE



BELLEY
HEDON JEAN-YVES



BELLEY
LAHUERTA DIMITRI



BELLEY
TRAINI RINO



BELLEY
RODRIGUEZ PHILIPPE



BRENS
GENS MARCEL



BRENS
LACHIZE SANDRINE



CEYZERIEU
REUTER BERNARD



CHAMPAGNE-EN-VALROMEY
JUILLET CLAUDE



CHAVORNAY
SERPOL ROBERT



CHAZEY-BOIS
BONNARD DIDIER



CHEIGNIEU-LA-BALME
BUËT MARC



FLAXIEU
BAL SERGE



GROSLEE-SAINT-BENOIT
AURELE MARTHE



GROSLEE-SAINT-BENOIT
PLANTIN GUY



HAUT VALROMEY
ANCIAN BERNARD



HAUT VALROMEY
GIRAUD GUILGUES BERNARD



HAUT VALROMEY
PERRET BERNARD



HAUT VALROMEY
ROCHE JEAN



MARIGNIEU
PUTHOD BERNARD



MASSIGNIEU-DE-RIVES
QUINARD JULIEN



MURS-ET-GELINIEUX
JACOB YVES



PARVES ET HATTAGES
BUOT JEAN-FRANÇOIS



PARVES ET HATTAGES
COMET CLAUDE



PEYRIEU
GIREL JEAN



POLLIEU
JACQUIER LAURENT



SUTRIEU
ROSAZZA PASCAL



TALISSEU
DUCRUET JEAN-FRANÇOIS



VIEU
BOLON ANDRÉ



VIRIEU-LE-GRAND
MASNADA LILIANE



VIRIEU-LE-PETIT
MEURIAU ANNIE



VIRIGNI
BLANC JEAN-PAUL



VONGNES
GUILLON PASCALE

LES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER À MURS ET GÉLIGNIEUX

1. Information sur les décisions du Président entre le 20 décembre 2017 et le 30 janvier 2018
2. Désignation des délégués CCBS au SIDCEHR
3. Désignation des délégués CCBS au SHR
4. Appel à projet pour l'implantation d'activités économiques et touristiques sur le port de Virignin
5. Politique de la ville : convention Etat/CCBS pour le poste adulte/relais
6. Approbation de la politique tarifaire du service de transport à la demande
7. Plan de financement prévisionnel du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Culoz - demande de subventions
8. Plan de financement prévisionnel du projet de réfection de l'étanchéité et mises aux normes énergétiques de la toiture du boulodrome couvert de Belley - demande de subventions
9. Plan de financement prévisionnel du projet de finalisation de la ViaRhôna - section Virignin - demande de subventions
10. Plan de financement prévisionnel du projet de création d'une plateforme bois-énergie à Belley - demande de subventions
11. Plan de financement prévisionnel du projet de création d'une plateforme bois-énergie à Culoz - demande de subventions
12. Nouveaux contrats pour les filières emballages et papiers
13. Convention de coopération avec les agriculteurs pour la valorisation agricole des végétaux
14. Validation de l'avant-projet des travaux d'extension, rénovation et sécurisation des trois déchetteries
15. Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIEA (période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022)
16. Création d'un budget annexe GEMAPI
17. Approbation du rapport CLECT n°2018-1
18. Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le projet « Refonte de la communication autour des mobilités sur Bugey Sud »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FÉVRIER À BELLEY

19. Débat d'Orientations Budgétaires
20. Information sur les décisions du Président entre le 31 janvier et le 27 février 2018
21. Convention de fonctionnement du service Urbanisme

- mutualisé
22. Modification du dispositif de soutien en faveur de l'hébergement touristique
23. Soutien à l'hébergement touristique - demande de subvention de l'Association « Les Amis du Grand Séminaire de Belley » pour le projet de redéploiement et modernisation de la Maison St-Anthelme
24. Actipôle Bugey Sud - Fixation d'un tarif forfaitaire de location des salles de l'étage du bâtiment « la Toile » avec grille d'un tarif de remplacement du mobilier - Fixation d'un forfait mensuel pour l'accès au Cowork
25. Approbation du règlement intérieur du service de transport à la demande
26. Lancement du service de TAD : proposition d'une gratuité temporaire
27. Approbation du règlement intérieur de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
28. Transfert de foncier commune de Haut-Valromeu/CCBS
29. Convention pour l'adhésion à une plateforme unique départementale de dématérialisation des marchés publics
30. Modification du tableau des emplois
- 30bis. Modification du tableau des emplois - Annule et remplace la délibération n°D-2018-30 de même date et même objet afin de rectifier une erreur de rédaction

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL À BRÉGNIER CORDON

31. Information sur les décisions du Président entre le 28 février 2018 et le 05 avril 2018
32. Création du Conseil de Développement Bugey Sud
33. Mise à jour des intitulés des commissions communautaires
34. Modification du règlement intérieur de la CCBS adopté le 30/09/2014
35. Compte de gestion 2017
36. Compte administratif 2017 - Budget principal
37. Affectation des résultats. Budget principal
38. Compte administratif 2017 - Budget annexe Actipôle
39. Affectation des résultats. Budget annexe Actipôle
40. Compte administratif 2017 - Budget annexe Ateliers relais (Ousson Nord)
41. Affectation des résultats. Budget annexe Ateliers relais (Ousson Nord)
42. Compte administratif 2017 - Budget annexe Ateliers relais (la Buissière)
43. Affectation des résultats. Budget annexe Ateliers relais (la Buissière)
44. Compte administratif 2017 - Budget annexe Ateliers relais Orofusion
45. Affectation des résultats. Budget annexe Ateliers relais Orofusion
46. Compte administratif 2017 - Budget annexe ZA en Sauvy
47. Compte administratif 2017 - Budget annexe ZA Ousson Nord
48. Compte administratif 2017 - Budget annexe ZAC la Picardière
49. Affectation des résultats. Budget annexe ZAC la Picardière

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN À CHAMPAGNE EN VALROMEY

50. Compte administratif 2017 - Budget annexe ZA Pré du Pont
51. Compte administratif 2017 - Budget annexe Port de plaisance
52. Affectation des résultats. Budget annexe Port de plaisance
53. Compte administratif 2017 - Budget annexe Maison médicale
54. Affectation des résultats. Budget annexe Maison médicale
55. Compte administratif 2017 - Budget annexe Gestion des déchets
56. Affectation des résultats. Budget annexe Gestion des déchets
57. Compte administratif 2017 - Budget annexe ADS
58. Affectation des résultats. Budget annexe ADS
59. Compte administratif 2017 - Budget annexe SPANC
60. Affectation des résultats. Budget annexe SPANC
61. Taux des taxes directes locales
62. Taux TEOM
63. Budget primitif 2018 (principal et 15 budgets annexes)
64. Subvention annuelle à l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier
65. Subvention annuelle à l'Association Départementale Aide Personnes de l'Ain (ADAPA)
66. Transport à la demande : règles fiscales applicables
67. Remboursement des heures de voirie aux communes pour l'année 2017
68. Remboursement aux communes de Brégnier-Cordon et Virignin pour l'accueil des gens du voyage
69. Réajustement du fonds concours à la commune de Polliou
70. Avenant financier n°1 pour le service urbanisme mutualisé
71. Appel à projet « vélo » - étude d'une demande de subvention
72. Demande de subvention FEADER pour l'animation du programme LEADER pour 2018
73. Adhésion au Fonds de Solidarité Logement
74. Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la voie des Ecassaz à Belley
75. Nouveau barème de soutiens aux collectivités territoriales pour la collecte séparée des déchets
76. Adhésion à la Charte Interdépartementale Qualit'ANC
77. Modification de la périodicité de contrôle des installations d'assainissement non collectif
78. Fixation des redevances pour la réalisation d'études de sol à la parcelle
79. Création du Comité Technique (CT)
80. Création du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
81. Budget principal 2017 : modification du report de l'excédent de fonctionnement 2016
82. Compte administratif 2017 - Budget annexe "camping site du lac de Virieu le Grand"
83. Affectation des résultats 2017 - Budget annexe "camping site du lac de Virieu le Grand"
84. Soutien à la Compagnie Nationale du Rhône pour l'obtention d'une prolongation de la concession hydroélectrique

85. Information sur les décisions du Président entre le 6 avril et le 12 juin 2018
86. Modification statutaire : définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Environnement
87. Installation de la commission « Prospective, mutualisation et coopération du bloc communal »
88. Règlement général sur la protection des données (RGPD)
89. Engagement d'une procédure aux fins de rétrocession des deux parcelles situées en ZA « Sur Gallay » à Groslée-Saint-Benoît
90. Acquisition du tènement propriété du Département de l'Ain situé à Belley et cadastré A683, A1434, A1442, A1456, A11458, A1459
91. Subvention au Comice de la Montagne
92. Subvention du Club des Randonneurs pédestres de Belley
93. Reconsidération du site d'implantation du futur centre aquatique
94. Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le projet « Plan de communication mobilités »
95. Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le projet « Mise en place d'une signalétique d'information pour le service de transport à la demande en lignes virtuelles - poteaux d'arrêts »
96. Soutien au maintien des dessertes et arrêts des gares de Virieu-le-Grand/Belley et Tenay/Hauteville
97. Modification du plan de financement prévisionnel du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Culoz
98. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
99. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
100. Convention de partenariat pour la valorisation des végétaux des collectivités avec la Communauté de communes de Yenne
101. Convention de partenariat pour la valorisation des végétaux des collectivités avec la Commune de Belley
102. Convention de partenariat pour la valorisation des végétaux des collectivités avec la Commune de Culoz
103. Convention d'utilisation de la déchetterie de Saint-Genix-Sur-Guiers
104. Convention d'adhésion avec CDG01 pour mise en place de la signature électronique
105. Mise à jour du tableau des emplois
106. Convention de mise à disposition de service de la CCBS au SCOT du Bugey

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET À CULOZ

107. Information sur les décisions du Président entre le 13 juin et le 17 juillet 2018
108. Approbation des modifications statutaires du SHR - Extension de compétences
109. Approbation des modifications statutaires du SHR - Extension de périmètre
110. Approbation des modifications statutaires du SHR - Nombre et répartition des sièges au sein du comité syndical
111. Approbation des modifications statutaires du SHR - contributions financières
112. Animation du programme LEADER pour l'année 2018
113. Relance de l'appel à projet pour le port de Virignin
114. Modification des membres au sein du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier
115. Lancement d'une étude d'évaluation patrimoniale et d'opportunité à l'échelle de la Communauté de communes Bugey Sud
116. Projet culturel de territoire 2018/2019
117. Demande de subvention pour la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Signalétique d'Information Locale
118. Demande de subvention de l'association ACADANSE
119. Actualisation du plan de financement de la réalisation de ViaRhôna section Virignin et demandes de subvention
120. Plan de financement prévisionnel du projet de finalisation de la liaison ViaRhôna au centre de Belley - demande de subvention
121. Modification du règlement intérieur du service de transport à la demande en lignes virtuelles - abaissement de l'âge d'accès libre
122. Signature d'un Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU) avec Eco-mobilier pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
123. Plan de financement prévisionnel du projet de création d'une plateforme bois-énergie à Lavours
124. Redevance spéciale campings 2019
125. Actualisation du tableau des effectifs suite à différents mouvements de personnels et création de postes
126. Choix de l'emplacement de la future aire d'accueil de grands passages
127. Lancement du projet de plateforme gaz et hydrogène
128. Demande de subvention au Conseil Départemental pour la fourniture et les travaux de mise en place des Conteneurs Semi-enterrés (CSE) pour le tri sélectif de la Commune de Belley
129. Convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets
130. Décision modificative budgétaire - Budget gestion des déchets
131. Motion d'intention pour l'extension du cadre territorial de BUGEYSUD
- 131bis. Motion d'intention pour l'extension du cadre territorial de BUGEYSUD. Annule et remplace la délibération n°D-2018-131

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE À CULOZ

132. Information sur les décisions du Président entre le 18 juillet et le 20 septembre 2018
133. Modification statutaire du SIDCEHR - Réduction de son périmètre
134. Modification statutaire du SIDCEHR - Réduction de ses compétences
135. Modification statutaire - Autres modifications statutaires du SIDCEHR
136. Engagement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et adhésion au groupement de commandes initié par le SIEA pour la sélection d'un bureau d'études qui devra élaborer et animer la démarche PCAET
137. Adoption du rapport d'activité 2017
138. Tarification de l'utilisation du photocopieur à Actipôle Bugey Sud
139. Participation financière au titre de l'année 2018 pour la Coopérative d'activités et d'emplois « Ain Geste d'Avenir », établissement secondaire de la SA SCOP « Cap Services »
140. Adaptation de l'application de la taxe de séjour et de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019
- 140bis. Adaptation de l'application de la taxe de séjour et de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 - Annule et remplace D-2018-140
141. Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux sur les communes du territoire de la Communauté de communes Bugey Sud
142. Principe de participation au financement du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour les propriétés hors ramassage : abandon du taux réduit
143. Instauration de la taxe GEMAPI
144. Approbation du rapport de la CLECT N°2018-2 et des évaluations libres proposées par la CLECT
145. Participation complémentaire de l'Union Bouliste du Bas-Bugey au titre du remboursement des charges de fonctionnement du boulodrome couvert pour la saison 2017-2018
146. Attribution d'une indemnité au comptable public au titre de sa mission de conseil
147. Remboursement des heures du service « environnement-entretien » de la Communauté de communes Bugey Sud par les communes de Groslée-Saint-Benoit, Arboys-en-Bugey (ex territoire de Saint-Bois), Brégnier-Cordon, Colomieu pour l'année 2017
148. Budget annexe 88300 : amortissement maison médicale de Virieu-le-Grand
149. Remboursement à la commune de Culoz des frais engendrés par l'accueil des gens du voyage
150. Reversement d'une subvention encaissée pour le compte du Lycée du Bugey
151. Décision modificative budgétaire - Budget annexe maison médicale
152. Décision modificative budgétaire - Budget annexe port de plaisance
153. Décision modificative budgétaire - Gestion des déchets
154. Décision modificative budgétaire - GEMAPI

155. Décision modificative budgétaire - Atelier-relais la Bussière
156. Décision modificative budgétaire - Budget principal
157. Protocole transactionnel avec Mme Miffon Florence - autorisation de signature
158. Cession d'un terrain supplémentaire pour la construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au nouvel hôpital du territoire de Bugey Sud sise à Belley
158bis. Cession d'un terrain supplémentaire pour la construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au nouvel hôpital du territoire de Bugey Sud sise à Belley.
Annule et remplace D-2018-158 pour rectifier erreur de rédaction au niveau du numéro de parcelle
159. Plateforme bois-énergie : Création d'une Société coopérative d'intérêt collectif
160. Soutien à l'hébergement touristique - demande de subvention la commune du Haut-Valromey pour les gîtes de la Fruitière aux Plans d'Hotonnes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE À BELLEY

161. Information sur les décisions du Président entre le 18 juillet et le 20 septembre 2018
162. Centre aquatique BUGEY SUD - validation du pré-programme
163. Convention avec l'association Label Folie pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire 2018/2019
164. Comité de Direction de l'Office de tourisme : remplacement de deux membres
165. Projet d'intention de mise en place d'un service commun de service financier entre la ville centre et la CCBS
166. Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet 2018 du contrat de ville de Belley
167. Instauration du télétravail pour l'ensemble des services
168. Modification du tableau des emplois
169. Budget GEMAPI : mise à jour de l'inventaire
170. Budget annexe GEMAPI : transfert des emprunts et des actifs immobilisés des ex SM Furans-Arene et SM Sérans
171. Décisions modificatives - Budget principal - virement de crédit n°2
172. Décisions modificatives - Budget gestion des déchets - virement de crédit n°3
173. Décisions modificatives - Budget Actipôle - augmentation de crédit n°1
174. Décisions modificatives - Budget Port de plaisance - augmentation de crédit n°2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE À PEYRIEU

175. Information sur les décisions du Président entre le 9 novembre et le 12 décembre 2018
176. Création commission aménagement de l'espace, planification
177. Modification du règlement intérieur
178. Demande d'adhésion des communes de Belley, Marignieu, Lochieu, Saint-Champ, Brénaz et Vieu au service ADS de la Communauté de communes Bugey Sud au 1^{er} janvier 2019
179. Actualisation du plan de financement de la réalisation de la plate-forme bois-énergie de Lavours et demande de subvention
180. Mise à jour du règlement du SPANC
181. Demande subventions programmation financière contrat de rivière
182. Financement du poste de Responsable du service GEMAPI, chargé de missions sur le bassin versant du Furans/Gland, par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'année 2019
183. Financement du poste de Responsable du service GEMAPI, chargé de missions sur les bassins versant Sérans, par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'année 2019
184. Nouvelles modalités de mise en œuvre d'amende pour dépôt sauvage
185. Renouvellement de la délégation de l'aide à l'immobilier d'entreprise au Département de l'Ain pour l'année 2019
186. Vente de terrain à l'entreprise « Lombard charpente » - ZA sur Gallay à Groslée Saint-Benoît
187. Etude d'une demande de subvention pour des gîtes à Brégnier-Cordon
188. Comité de Direction de l'Office de tourisme : remplacement d'un membre
189. Projet culturel de territoire : demande de subvention à Région ARA pour l'acquisition de matériels
190. Actualisation du plan de financement et demande de subvention pour la maison de santé à Culoz
191. Ré-imputation budgétaire Gestion des travaux de réhabilitation décharge des Erruts
192. Vente matériel zéro phyto (2016 ex SM SERAN) aux communes
193. Admission en non-valeur
194. Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019
195. Clôture du budget annexe Ousson Nord à Magnieu
196. Budget annexe Gemapi - Décision modificative n°2
197. Budget annexe Maison médicale - Décision modificative n°2
198. Budget annexe gestion des déchets - Décision modificative n°4
199. Budget annexe camping site du lac - Décision modificative n°1
200. Budget annexe SPANC - Décision modificative n°1
201. Budget principal - Décision modificative n°3



Le Conseil de Développement (CoDev) est représentatif des forces vives de la société civile situées à l'intérieur du périmètre de la communauté. Il a été créé par délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2018.

Il remplit une fonction consultative auprès de la CCBS.

Le CoDev est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective de ce projet ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement au sein du territoire de la CCBS.

Il peut être saisi par le Président de la CCBS de toutes questions jugées utiles au développement du territoire de la communauté.

Enfin, le CoDev peut s'autosaisir de toute question relevant du périmètre de la communauté (autosaisine).

Le CoDev doit rendre un rapport annuel d'activité.

Afin de réaliser leurs objectifs, les membres du CoDev s'organisent en groupes de travail.

L'animation du CoDev relève d'une équipe d'animation (EA), qui rend compte à l'assemblée plénière (AP).

Les tâches de coordination avec les élus de la CCBS, de représentation, et de gestion de la communication relèvent plus spécifiquement du Bureau.

Pour son fonctionnement, le CoDev utilise les moyens mis à disposition par la CCBS.

LE BUREAU

- 1 Président + 4 Vice-Présidents élus par l'EA parmi ses membres.
- Assure la relation avec les élus CCBS et négocie avec eux les moyens mis à disposition.
- Organise le travail de l'Equipe d'Animation, convoque ses réunions.
- Assure la représentation extérieure.
- Organise la communication interne et assure la communication externe.

Le bureau, élu lors de l'assemblée plénière du 28 septembre 2018 :

Présidente :
Michèle DAMELET

Vice-Présidents :
Jacques BIGRE
Alain LACOSTE
Pierre PERRIMBERT
Philippe TREILLE

LES COLLÈGES

Les membres du CoDev font le choix d'un collège de rattachement :

- **Collège « Action Sociale »** portant sur le medico-social, la jeunesse, la prévention et l'insertion, la solidarité et la politique de la ville.
- **Collège « Cadre de vie »** portant sur l'habitat, la revitalisation des centres bourgs et sur le commerce.
- **Collège « Développement économique »** portant sur les ZA, l'artisanat, l'agriculture, la formation, l'emploi et le numérique.
- **Collège « Economie touristique et loisirs »** portant sur le tourisme, la culture, le patrimoine et les sports.
- **Collège « Mobilité »** portant sur l'accessibilité aux territoires, les transports locaux et le covoiturage.
- **Collège « Transition écologique et énergétique »** portant sur l'environnement, la GEMAPI, le tri des déchets, l'eau, l'assainissement, le changement climatique, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- Les membres du **collège « Personnes Qualifiées »** sont désignés par le Président de la CCBS.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

- Composée de 15 membres du CoDev : 6 référents de collèges + 5 représentants de personnes morales + 4 personnes physiques. La durée du mandat est de 3 ans (renouvelable).
- Prend ses décisions à la majorité des présents.
- Désigne en son sein les représentants du CoDev aux commissions CCBS.
- Décide de la constitution d'atelier et en organise le fonctionnement. Les référents de ces ateliers viennent compléter l'EA, pendant la durée de leurs travaux.
- Décide de la pertinence d'une prise d'avis (saisine ou autosaisine) et s'assure des moyens nécessaires (financiers, ressources).
- Organise les débats préparatoires, valide les avis (saisine ou autosaisine).
- Décide de l'invitation de personnes ressources pour les Groupes de travail, prépare et rédige le rapport d'activités, la feuille de route, assure le secrétariat des travaux du CoDev.

L'ASSEMBLEE PLÉNIÈRE

- Constituée de l'ensemble des membres (tous collèges confondus).
- Se réunit au minimum 1 fois par an (ou plus) sur convocation du Président.
- Valide la feuille de route proposée par l'EA.
- Valide le rapport d'activités proposée par l'EA.
- Est informée des avis.
- Est seule compétente pour modifier le Règlement intérieur.
- Elit au scrutin majoritaire les membres de l'équipe d'animation.

**Assemblée plénière
à l'Actipôle - Virignin**

**Mardi
19 juin
2018**

**Conseil de
Développement
de BUGEYSUD**



Communauté
de communes
Bugey Sud
34 Grande Rue
BP 3
01300 BELLEY
Tél. 04 79 81 41 05
accueil@cbugeysud.com





RESSOURCES HUMAINES



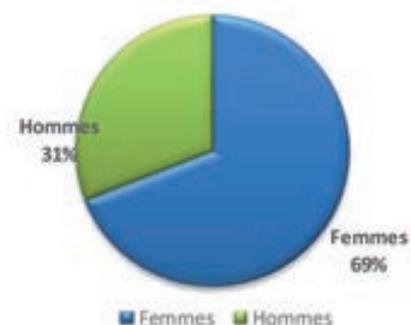
STATISTIQUES HOMMES / FEMMES A LA CCBS

PART DES FEMMES ET DES HOMMES PAR FILIÈRE - AGENTS PRÉSENTS EN 2018

TITULAIRES

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	20	3	23
filière technique	5	7	12
filière animation	1	0	1
filière culturelle	1	0	1
filière sociale	0	0	0
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	2	3	5
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	29	13	42

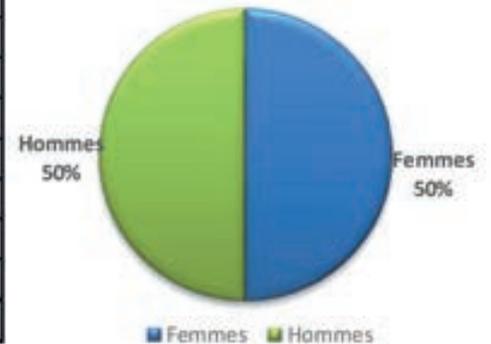
Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires)



NON-TITULAIRES, EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	10	4	14
filière technique	1	5	6
filière animation	1	0	1
filière culturelle	1	0	1
filière sociale	0	0	0
filière médico-sociale	0	0	0
filière médico-technique	0	0	0
filière sportive	0	4	4
filière police municipale	0	0	0
filière incendie secours	0	0	0
TOTAL	13	13	26

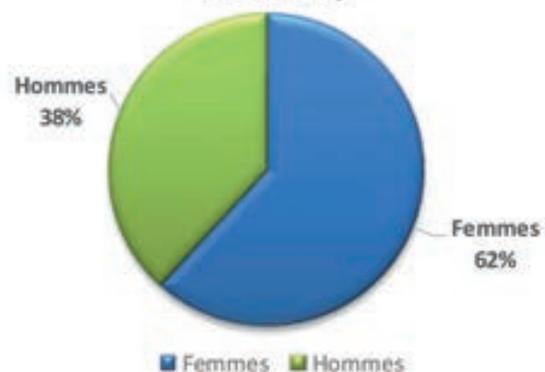
Répartition femmes-hommes des effectifs (non-titulaires)



TITULAIRES ET NON-TITULAIRES, EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

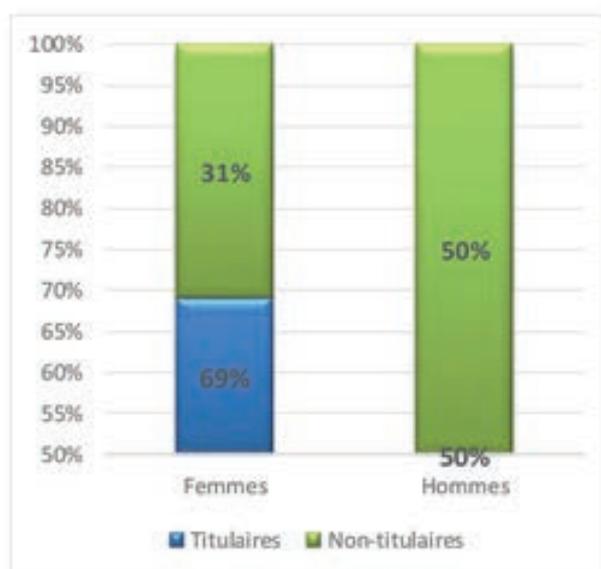
	Femmes	Hommes	Total	% F	% H
administrative	30	7	37	81%	19%
technique	6	12	18	33%	67%
animation	2	0	2	100%	0%
culturelle	2	0	2	100%	0%
sociale					
médico-sociale					
médico-technique					
sportive	2	7	9	22%	78%
police municipale					
incendie secours					
TOTAL	42	26	68	62%	38%

Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires et non-titulaires)

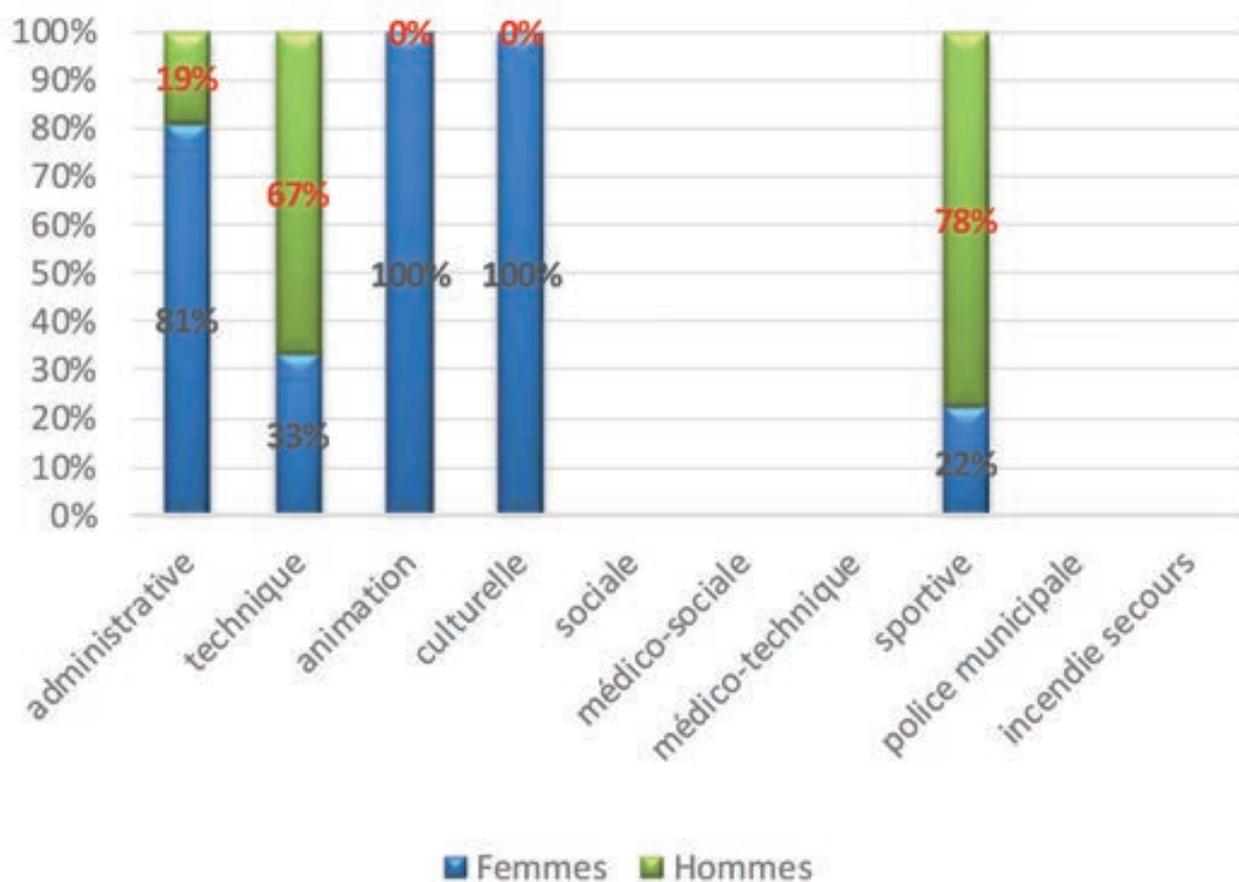


PART DES TITULAIRES ET DES NON TITULAIRES

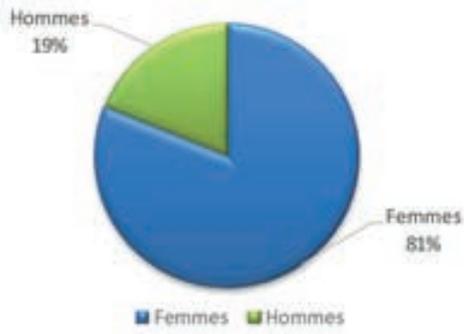
	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	69%	50%	69%	31%
Non-titulaires	31%	50%	50%	50%



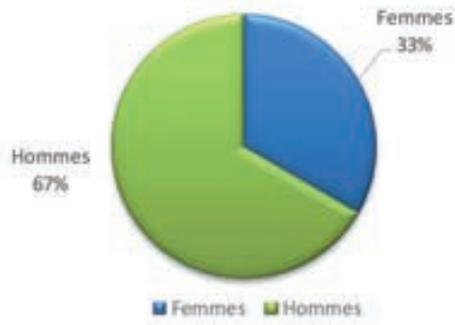
RÉPARTITION PAR FILIÈRE



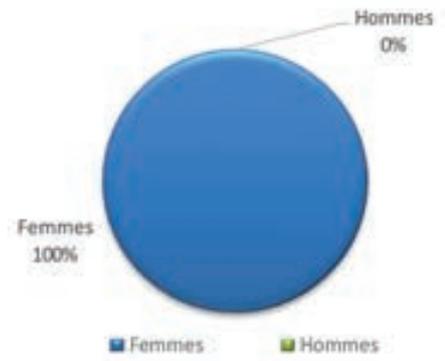
Filière administrative



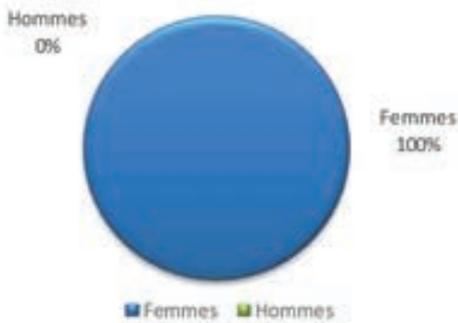
Filière technique



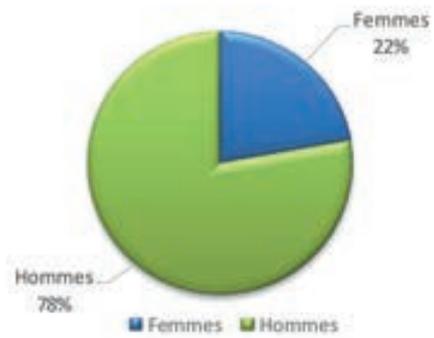
Filière culturelle



Filière animation



Filière sportive



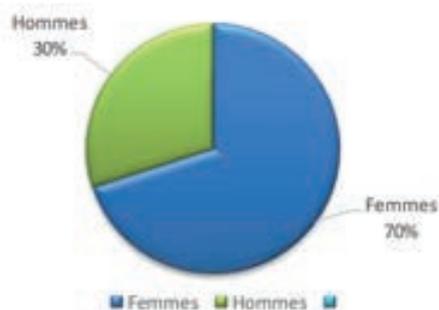
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE

	Femmes	Hommes
cat A	10	10
cat B	14	6
cat C	18	10

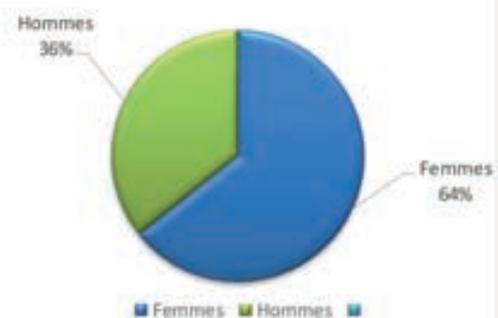
Catégorie A



Catégorie B

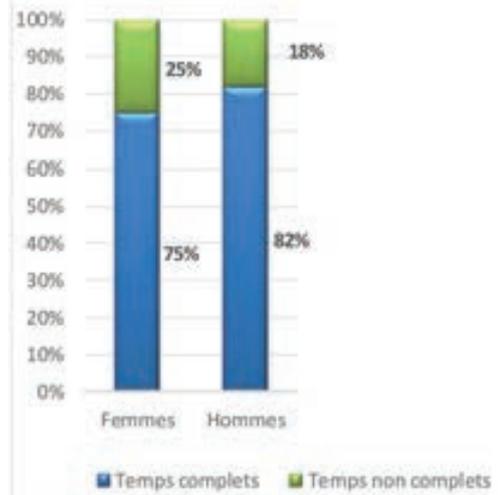


Catégorie C



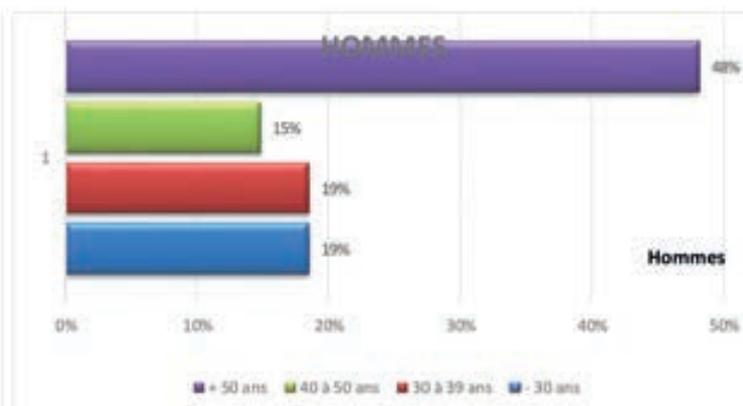
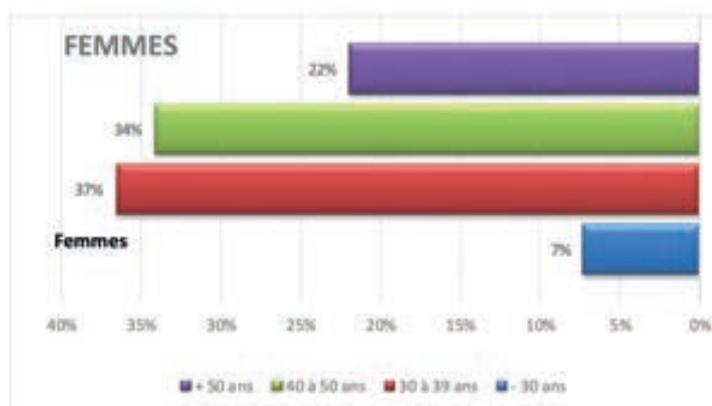
RÉPARTITION PAR TEMPS DE TRAVAIL

	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	30	23	75%	82%
Temps non complets	10	5	25%	18%
Total	40	28	100%	100%



PYRAMIDE DES ÂGES

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	9	22%	13	48%
40 à 50 ans	14	34%	4	15%
30 à 39 ans	15	37%	5	19%
- 30 ans	3	7%	5	19%
Total	41	100%	27	100%



SITUATION DES SALAIRES

	Femmes	%	Salaires	Hommes	%	Salaires
+ 50 ans	9	22%	192 828.00 €	13	48%	527 358.00 €
40 à 50 ans	14	34%	432 458.00 €	4	15%	97 646.00 €
30 à 39 ans	15	37%	440 647.00 €	5	19%	117 958.00 €
- 30 ans	3	7%	4 344.00 €	5	19%	114 840.00 €
Total	41	100%	1 070 277.00 €	27	100%	857 802.00 €

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections professionnelles dans la fonction publique se sont tenues le 6 décembre 2018.

Les agents de la CCBS ont été appelés à désigner, pour la première fois, leurs représentants dans les instances de concertation de la fonction publique que sont :

Le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

Le Comité Technique (CT).

En effet, un CT est obligatoirement créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents (tous statuts confondus).

Nous avons dépassé ce seuil au 1^{er} janvier 2018.

Le CT est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement

des services, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, et les projets de statuts particuliers.

Les CT sont composés de deux collèges. Ils comprennent des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public et des représentants du personnel. Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants soit 3 titulaires et 3 suppléants pour chaque collège.

Il en est de même pour le CHSCT. Il contribue à la préservation de la santé physique et mentale, à la sécurité des agents, et à l'amélioration des conditions de travail. Il promeut la prévention des risques professionnels et participe au dialogue social de la collectivité.



RÉORGANISATION DE L'ORGANIGRAMME

Le pôle développement a été réorganisé en 2018 avec la création de la direction «Stratégie, aménagement de l'espace et planification du territoire».

L'objectif était notamment de répondre à l'évolution des compétences de la CCBS avec l'intégration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et la

nécessité de mettre en place une vraie stratégie en terme d'urbanisme opérationnel.

Cette réorganisation permet également de structurer cette direction qui a également en charge l'instruction des autorisations d'utilisation des sols des communes membres et qui doit faire face à une augmentation importante du nombre de demandes (voir page Urbanisme).

CHIFFRES CLÉS

738

BULLETINS DE SALAIRE

117

DOSSIERS TRAITÉS (ref:N4DS2018)

12

DOSSIERS CLOS (dont CDD)

17

ENTRÉES (dont CDD)

686

JOURS D'ABSENCES POUR ARRÊT MALADIE RÉPARTIS SUR 22 AGENTS

138

JOURS DE FORMATION

531.5

JOURS VERSÉS SUR LES COMPTES ÉPARGNE TEMPS



Journée du personnel du 19 décembre 2018



LES FINANCES COMMUNAUTAIRES : CINQUIÈME ANNÉE D'EXISTENCE

L'année 2018 est l'année de référence et de stabilité du périmètre avec 50 communes (43 communes depuis le 1^{er} janvier 2019 avec la fusion de communes) composant le territoire de la communauté de communes Bugey Sud (CCBS).

Au 1^{er} janvier 2018, la CCBS a pris en charge un certain nombre de nouvelles compétences, qu'il s'agisse de compétences transférées obligatoirement par la loi NOTRe ou de transferts volontaires opérés par les communes afin de permettre à la CCBS de bénéficier de la bonification de dotation d'intercommunalité de l'Etat.

Ces compétences ont été les suivantes :

- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** - transfert obligatoire loi NOTRe

- **Politique du commerce et soutien aux activités commerciales** d'intérêt communautaire - transfert obligatoire loi NOTRe
- **Politique du logement social** d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- **Politique de la ville**
- **Création et gestion des Maisons de Services Au Public (MSAP).**

Sur le plan financier, la CCBS gère ses compétences sur plusieurs budgets qui sont composés d'un budget principal et de 15 budgets annexes spécifiques :

LES BUDGETS ANNEXES

- 1 - Service ADS (Urbanisme).
- 2 - Port de plaisance à Virignin.
- 3 - Zone d'activité en Sauvy à Virieu-le-Grand.
- 4 - SPANC (Service Public d'assainissement non collectif).
- 5 - Zone d'activité la Picardière à Virignin.
- 6 - Atelier-relais « La Bussière ».
- 7 - Gestion des déchets.

- 8 - Zone d'activité Ousson nord à Magnieu.
- 9 - Atelier-relais « Ousson nord » à Magnieu.
- 10 - Maisons Pluridisciplinaires de Santé à Virieu-le-Grand et Culoz.
- 11 - Zone d'activité Pré du pont à Brens.
- 12 - Atelier-relais Orofusion à Groslée-Saint-Benoît.
- 13 - Camping site du lac de Virieu-le-Grand.
- 14 - Actipôle à Virignin.
- 15 - GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et préventions des inondations).

Le budget principal comprend toutes les dépenses de gestion courantes liées au fonctionnement de la collectivité (ressources humaines, informatique, entretien...) et les dépenses liées aux compétences et services proposés (voirie des communes et piste cyclable ViaRhôna, zones d'activités communautaires, transport à la demande, piscine communautaire, les actions de programmation de manifestations ékonomies touristiques, culturelles, sociales, ...)

Les budgets annexes enregistrent les autres dépenses liées aux services, qui, par leur nature, ne répondent pas aux mêmes règles comptables ou fiscales (zones d'activités économiques, port de plaisance, assainissement non collectif, gestion des déchets, maisons de santé, GEMAPI ...). **Le budget général** alimente certains budgets annexes chaque année à l'aide de subventions ou d'avances financières.

LE BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu des résultats de l'année précédente 2017, la situation 2018 est la suivante :

	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	4 217 771.97 €
FONCTIONNEMENT	8 398 199.13 €
TOTAL GENERAL	12 615 971.11 €
Solde des restes à réaliser 2018	-96 496.76 €
Report sur 2019 en fonctionnement	8 398 199.13 €
Report sur 2019 en investissement	4 217 771.97 €

Comprend
8 000 000 €
à affecter à la
construction
du centre
aquatique

FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales s'élèvent à 14 307 355.81 € et les recettes à 22 705 554.94 €, ce qui représente un excédent de 8 398 199.13 €.

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé en 2018
Charges courantes : énergie, électricité, combustible carburants, téléphonie, assurances, locations, entretien des bâtiments, programmation de manifestations économiques touristiques, culturelles, sociales ...	1 014 709 €
Contrats de prestation de service et maintenance	101 743 €
Dépenses de fonctionnement de voirie (dont remboursement aux communes membres et ViaRhôna)	1 472 751 €
Frais d'études et honoraires	126 230 €
Transport à la demande (coût du service)	285 736 €
Charges de personnel	2 159 500 €
Charges liées aux élus	155 209 €
Attributions de compensation aux communes (reversement de fiscalité aux communes en 2018)	6 159 727 €
Reversements de fiscalité à l'Etat (FPIC) et Contribution au redressement des Finances Publiques	272 215 €
Participations dans les organismes publics	146 400 €
Subventions dans les budgets annexes	857 400 €
Subventions aux associations (dont Bugey Sud Tourisme)	530 100 €
Opérations d'ordre (dont amortissements)	883 500 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	142 136 €
	14 307 356 €

En matière de péréquation horizontale, la CCBS a continué à abonder le **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**.

Cumulé sur 5 ans, la participation de la CCBS au FPIC s'élève à 1 048 423 €.

CONTRIBUTION AU FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)						
	2014	2015	2016	2017	2018	Total en 5 ans
Montants	75 321 €	197 177 €	274 138 €	268 292 €	233 495 €	1 048 423 €

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (REVERSEMENT DE FISCALITÉ) ANNÉE 2018

Les attributions de compensation correspondent soit à un versement obligatoire d'une intercommunalité à fiscalité propre à ses communes membres (montants en noir), soit à un versement d'une commune à l'intercommunalité (montants en rouge).

Son montant est calculé de façon à garantir à chaque commune, le même niveau de richesse que l'année précédant l'intégration dans l'intercommunalité

(déduction faite des charges transférables).



Références : Délibérations du conseil communautaire du 10 02 2016 - 24 11 2016 - 19 01 2017 - 21 09 2017 - 30 01 2018

	AC année 2018			AC année 2018			AC année 2018
AMBLEON	-4 527.56	18	COLOMIEU	-3 459.37	35	PARVES ET NATTAGES	48 382.49
ANDERT ET CONDON	10 522.88	19	CONTREVOZ	9 453.95	36	PEYRIEU	186 663.45
ARBOYS	37 358.41	20	CONZIEU	-4 777.81	37	POLLIEU	4 621.64
ARMIX	-3 770.08	21	CRESSIN-ROCHEFORT	131 594.54	38	PREMEYZEL	752.40
ARTEMARE	38 106.00	22	CULOZ	1 626 117.14	39	ROSSILLON	-17 408.41
BELLEY	2 326 667.06	23	CUZIEU	-45 240.69	40	RUFFIEU	-24 541.64
BELMONT-LUTHEZIEU	-10 878.84	24	FLAXIEU	1 396.58	41	ST CHAMP	8 131.71
BEON	101 877.13	25	GROSLEE ST BENOIT	81 681.04	42	ST GERMAIN	15 648.42
BREGNIER-CORDON	305 349.62	26	HAUT VALROMEY	-12 939.34	43	ST MARTIN DE BAVEL	-23 272.46
BRENAZ	-17 582.63	27	IZIEU	21 473.77	44	SUTRIEU	-53 122.56
BRENS	279 167.10	28	LAVOURS	98 991.10	45	TALISSEU	21 622.77
BURBANCHE	-9 215.94	29	LOCHIEU	-21 513.90	46	VIEU	3 927.50
CEYZERIEU	30 584.32	30	LOMPNIEU	-27 795.79	47	VIRIEU LE GRAND	1 800.32
CHAMPAGNE-EN-VALROMEY	-22 147.93	31	MAGNIEU	-495 904.03	48	VIRIEU LE PETIT	-7 868.10
CHAVORNAY	-2 545.82	32	MARGNIEU	10 427.98	49	VIRIGNIN	234 173.63
CHAZEY- BONS (avec Pugieu)	194 611.19	33	MASSIGNIEU	151 541.36	50	VONGNES	12 589.61
CHEIGNIEU	-19 617.51	34	MURS ET GELIGNIEUX	164 491.36			
EN ROUGE AC NEGATIVES : VERSEMENTS DES COMMUNES A CCBS							-828 130.41
EN NOIR AC POSITIVES : VERSEMENTS DE CCBS AUX COMMUNES							6 159 726.47
TOTAL							5 331 596.06

LES SUBVENTIONS VERSÉES EN 2018 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Domaine économique		
Initiatives Bugey	Participation "créateurs et repreneurs d'entreprises"	37 875 €
UCAB	Salon Bugey expo	12 000 €
Bugey Développement	Salon Smile	15 000 €
Association AMAP (maintien de l'agriculture paysage)	Subvention	1 000 €
CAP Service	subvention	4 178 €
Domaine santé / social / Politique de la Ville		
ADAPA	aides à domicile aux personnes âgées	29 070 €
ADMR Bugey Sud et ADMR Valromey	aides à domicile aux personnes âgées	14 400 €
Ain Domicile Services	aides à domicile aux personnes âgées	7 650 €
ADIL de l'ain	agence départementale d'information sur logement	3 000 €
Mission Locale Jeunes	Insertion professionnelle et sociale des jeunes	22 900 €
Alcool Ecoute Joie Santé	Aide personnes en difficulté avec l'alcool	250 €
Mission Locale Jeunes	Action politique de la ville : Silence on tourne	1 000 €
ADSEA 01	Action politique de la ville : animation auprès des	18 200 €
AFI Ass Formation Ingénierie	Action politique de la ville : soutien des acteurs e	2 000 €
Ain Profession Sport	Action politique de la ville : activités physiques ac	1 000 €
ALEC 01	Action politique de la ville : ateliers coaching éner	3 000 €
J'art d'ain partagés	Action politique de la ville : construction et anima	2 000 €
Maison des Lycéens du Bugey	subvention	2 500 €

Domaines touristique culturel sportif		
OT Bugey Sud Grand Colombier	Subvention fonctionnement	315 538 €
Hauteville H3S	Eco Trail de l'Ain "la promenade du Bucheron"	1 000 €
Moto club Belley	Moto-cross	400 €
Cyclo Bugey Belley	Randonnée des Lacs	1 000 €
Tour du Valromey	organisation course cycliste	11 000 €
Les Arroseurs	Festival " ArtZèBouilles"	3 000 €
AFOCG 01	L'ain de ferme en ferme	500 €
Théâtre de la chrysalide	Création "Le cerf perché"	2 000 €
Bugey Sud Actif	spectacle famille/cinéma en Bugey	1 500 €
Haut-Rhône NRollers	Roll'Athlon 100	500 €
Assoc Lycée du Bugey	Djihad	500 €
Au cœur des différences	festival "mettre en scène nos différences"	3 000 €
Chorale Chantelouve	cantale de la paix	500 €
ABSA Ass Bugiste de Sport Adapté	soutien déplacement championnat	1 000 €
Union Cycliste Belley Culoz	Course cycliste	200 €
Club des randonneurs pédestres de Belley	subvention pour acquisition matériel	200 €
ASS Comice Agricole	Foire d'Hotonnes	200 €
Club Alpin Plateau Hauteville Retord	Oocup	2 250 €
Valmuse	Edition de la saison des InterVais	4 500 €
Musique l'Arène	Brass at Home Festival	1 400 €
Ciné rencontre	Festival de cinéma	1 000 €
ACA DANSE	subvention	400 €
MRJC	Festival Bugey Vous	500 €
Prise en charge événementiel avec UBBB	Concours challenge bouliste CCBS	767 €
Prise en charge événementiel	Challenge des courses pédestres CCBS	1 650 €
Publication - Partenariat Groupe Le Progrès	Printemps des vins du Bugey	6 000 €
Participation dans des organismes publics en 2018		
EID Entente Interdépartementale pour la Démoustication Maison marais (Aignoz)		64 000 €
GIP Plateau du Retord : soutien location patinoire		2 000 €
SCOT Schéma de Cohérence Territoriale		72 380 €
Ville de Belley (Entretiens + fête du sport)		8 000 €
Conseil Départemental (fonds de solidarité logement)		10 391 €

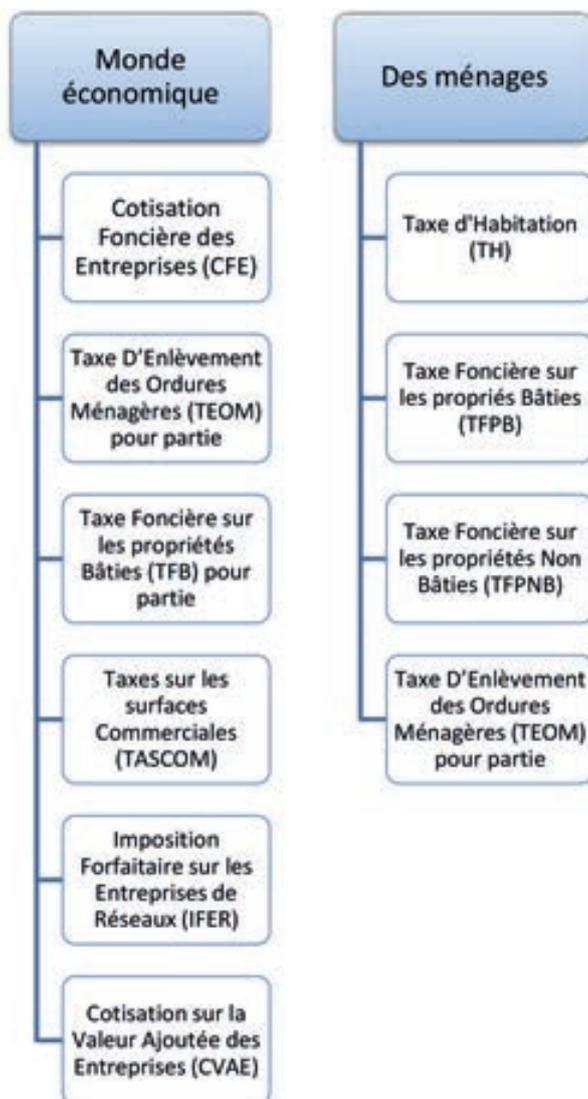
LES PRINCIPALES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Atténuation de charges (remboursement sur charges de personnel)	39 761 €
Produits des services (dont mise à disposition du personnel / vente tickets TAD/recette entrées piscines)	719 323 €
Impôts et taxes (fiscalité TH – TFB – TFNB - CFE - CVAE)Attribution de compensation/FNGIR	11 899 400 €
Produits de la taxe de séjour	37 016 €
Dotations de l'Etat et subventions diverses perçues	2 451 021 €
Revenus des immeubles et divers produits exceptionnels	205 891 €
Opérations d'ordres (dont amortissement)	53 476 €
Résultat excédentaire reporté de 2017	7 299 667 €
	22 705 555 €

N.B. : la fiscalité perçue au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas encaissée

dans le budget principal mais dans le budget annexe « gestion des déchets » dédié à cette compétence.

La CCBS perçoit des impôts issus du monde économique et des ménages :



Zoom sur les recettes fiscales en 2018 :

Bases fiscales	2017 effectives		2018 EFFECTIVES
TH	45 403 164	1.50%	46 086 449
FB	45 689 050	3.35%	47 218 415
FnB	1 130 307	1.71%	1 149 608
CFE	20 025 810	1.55%	20 336 641
Taux CCBS	2017		2018
TH	3.62%		3.62%
FB	3.57%		3.57%
FnB	11.97%		11.97%
CFE	24.74%		24.74%
Produits fiscaux	2017		2018
TH	1 643 593 €	1.50%	1 668 328 €
FB	1 631 251 €	3.25%	1 684 294 €
FnB	135 299 €	1.71%	137 608 €
CFE	4 952 921 €	1.79%	5 041 614 €
TOTAL 1	8 363 064 €		8 531 844 €
Evolution N - N-1	600 753 €		168 780 €

Bases TEOM		2017		2018
TEOM territoire 1		33 705 692.00	3.27%	34 807 905.00
TEOM territoire 2		10 352.00	15.91%	11 999.00
Taux TEOM		2017		2018
TEOM territoire 1		7.99%		7.99%
TEOM territoire 2		5.59%		7.99%
Produits TEOM		2017		2018
TEOM territoire 1		2 700 504.00	2.99%	2 781 151.61
TEOM territoire 2		578.68		958.72
TEOM ex CCTE		0.00		0.00
TOTAL 2		2 701 083 €		2 782 110 €
<i>Evolution N - N-1</i>		384 458 €		81 028 €

Autres produits		2017		2018
CVAE		922 697.00	-0.09	991 175.00
CVAE dégrèvé		457 642.00		465 464.00
TASCOM		351 413.00		317 700.00
GIR versement		196 301.00		196 090.00
IFER				
	Eolien	0.00		
	photovoltaïque	844.00		852.00
	centrale hydraulique	187 213.00		189 095.00
	Transformateurs	92 644.00		93 571.00
	stations radio	60 347.00		58 420.00
	canalisation gaz	4 870.00		4 918.00
AC négatives des communes		828 130.41		828 130.41
Taxe de séjour		34 835.00		37 016.00
Autres taxes (rôle complémentaire 73111)		85 653.00		22 309.00
rôle supplémentaire exceptionnel (CFE + IFEI)		1 005 671.00		153 331.00
TOTAL 3 IMPOTS ET TAXES 1+2		15 292 407.09		14 672 025.82
<i>Evolution N - N-1</i>		2 001 054 €		-620 381.27

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		2017		2018
alloc CFE		161.00		754.00
Dotation unique des compensations spécifiques		5 005.00		0.00
allocTH		201 999.00	0.00	210 552.00
alloc FB - FNB		2 982.00		3 259.00
Taxe additionnelle FNB (73111)		43 358.00		46 497.00
DCRTP		155 661.00		155 661.00
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE		0.00		0.00
DOTATION COMPENSATION		1 849 389.00		1 810 771.00
Prélèvement sur fiscalité au titre du Redressement des Finances Publiques		-50 212.00		-38 720.00

TOTAL 4 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 208 343.00		2 188 774.00
Evolution N - N-1	104 343 €		- 19 569 €
TOTAL IMPOTS ET DOTATIONS 3+4	17 500 750.09		16 860 799.82
Evolution N - N-1	2 105 397.41	-0.02	-639 950.27

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) comprend 2 parts :

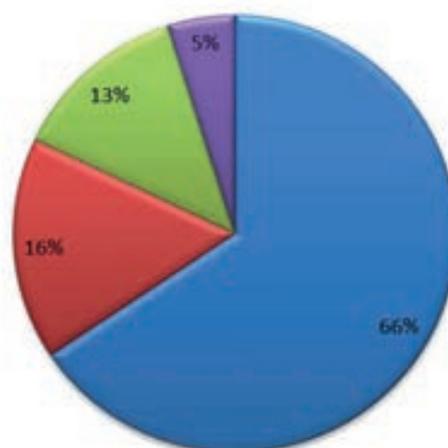
- **Dotation d'intercommunalité** calculée à partir de 3 critères (population, potentiel fiscal par habitant et coefficient d'intégration fiscal).
- **Dotation de compensation** qui comprend principalement la compensation au titre de la suppression des salaires (ex taxe professionnelle).

Depuis 2016, dans le cadre de la participation des collectivités à la réduction du déficit public, la CCBS ne perçoit plus la dotation d'intercommunalité. De plus, un prélèvement sur le produit de la fiscalité de 2018 a été effectué pour 38 720 €.

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation d'intercommunalité	301 879.00 €	366 676.00 €	448 076.00 €	625 014.00 €	636 382.00 €
Contribution au redressement des finances publiques	-69 708.00 €	-234 715.00 €	-489 925.00 €	-675 226.00 €	-675 102.00 €
solde dotation d'intercommunalité 1	232 171.00 €	131 961.00 €	-41 849.00 €	-50 212.00 €	-38 720.00 €
Dotation de compensation 2	1 920 369.00 €	1 878 458.00 €	1 847 659.00 €	1 849 389.00 €	1 810 771.00 €
DGF TOTALE 1 + 2	2 152 540.00 €	2 010 419.00 €	1 805 810.00 €	1 799 177.00 €	1 772 051.00 €

LA RÉPARTITION DES RECETTES

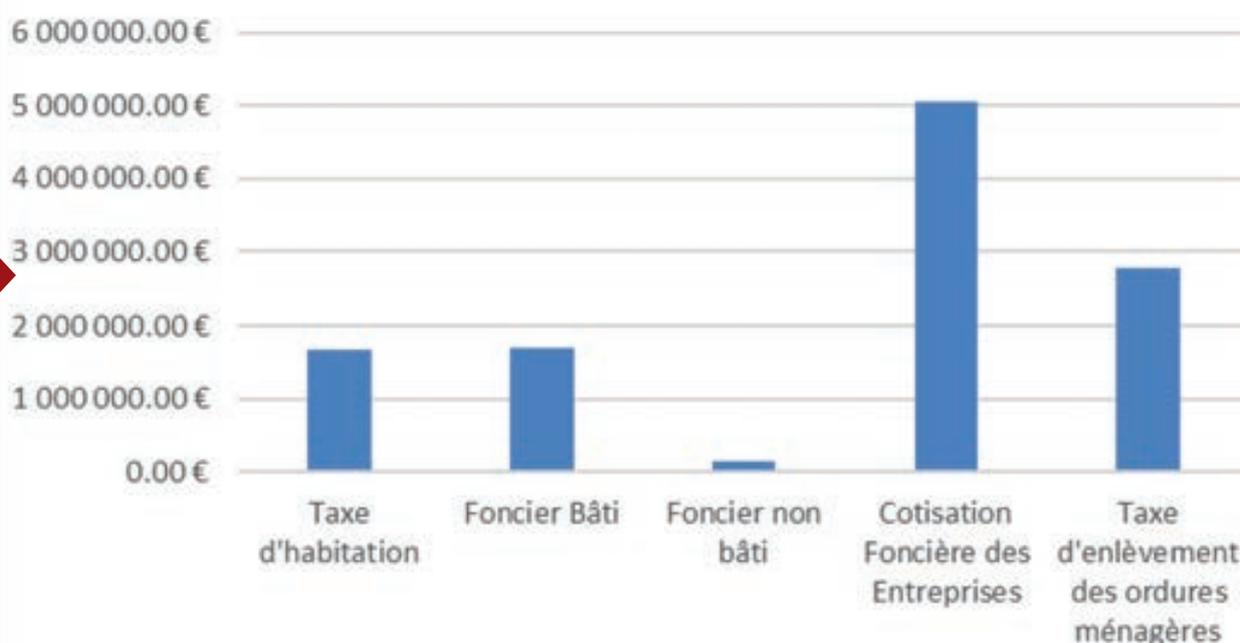
- TH + FB + FNB + CFE + CVAE + IFER + TASCOM + FNGIR
- TEOM
- Dotations et compensation de l'Etat
- Reversement des attributions de compensation par les communes



RAPPEL DES TAUX DE FISCALITÉ VOTÉS LE 05/04/2018

TAXE D'HABITATION :	3,62 %
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI :	3,57 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI :	11,97 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	24,74 %
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	7.99 %

Produit des taxes intercommunales en 2018



LES INVESTISSEMENTS DU BUDGET GÉNÉRAL

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, **la section d'investissement est liée aux projets de territoire** à moyen ou long terme, il contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

Ces équipements permettent de garantir et maintenir des services publics de qualité et de proximité pour les citoyens.

Ils se concrétisent par l'achat de biens mobiliers et immobiliers, d'études et travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création ; notamment sur le projet phare de Bugey Sud : la construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal.

Les dépenses globales se sont élevées à 5 486 564 € et les recettes à 9 704 335 €, ce qui représente un excédent de l'exercice de 4 217 771 €.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES EN 2018 AU BUDGET GÉNÉRAL

Dépenses d'investissement 2018		
Par opération	Réalisé	Restes à réaliser
Opérations financières et d'ordre	1 590 842 €	
101 - terrains	12 021 €	170 000 €
102 - Bâtiment et équipement informatique	40 596 €	2 725 €
103 - Fonds concours et subvention équipement	55 408 €	
104 - Travaux de voirie	2 245 281 €	357 806 €
105 - Viarhona	299 059 €	99 006 €
106 - Base multimodale d'aviron	56 782 €	
107 - Equipement aquatique (lancement études)	51 000 €	127 650 €
108 - cascade de Glandieu		
109 - boulodrome couvert	5 160 €	12 361 €
110 - Equipements touristiques et divers	116 025 €	78 638 €
111 - Musée Ecale et maison du marais	9 355 €	8 130 €
112 - Schéma directeur eau/assainissement	2 160 €	
114 - Aménagement parking gare de Culoz	975 841 €	100 250 €
115 - Les rivières		
116 - Aire d'accueil de grand passage	3 754 €	13 496 €
117 - Téléphonie mobile et fibre optique		3 500 €
45 - Opération pour compte de tiers	23 280 €	
001 - résultat reporté		
total	5 486 564 €	973 562 €

Recettes d'investissement 2018		
Par opération	Réalisé	Restes à réaliser
Opérations financières et d'ordre	2 330 734 €	
101 - terrains	29 000 €	
102 - Bâtiment et équipement informatique		
103 - Fonds concours et subvention équipement	1 160 €	
104 - Travaux de voirie		
105 - Viarhona	18 662 €	118 157 €
106 - Base multimodale d'aviron	8 440 €	10 630 €
107 - Equipement aquatique (emprunt)		
108 - cascade de Glandieu		
109 - boulodrome couvert		
110 - Equipements touristiques		66 416 €
111 - Musée Ecale et maison du marais		
112 - Schéma directeur eau/assainissement		
114 - Aménagement parking gare de Culoz	60 000 €	681 864 €
115 - Les rivières	513 666 €	
116 - Aire d'accueil de grand passage		
117 - Téléphonie mobile et fibre optique		
45 - Opération pour compte de tiers	323 633 €	
001 - résultat reporté 2017	6 419 039 €	
total	9 704 334 €	877 067 €

LES BUDGETS ANNEXES

En 2018, les principales réalisations dans les budgets annexes ont été les suivantes :

BUDGET ZA OUSSON NORD À MAGNIEU :

Vente du dernier terrain disponible sur cette zone (ce qui a permis la clôture de ce budget annexe au 31/12/2018).

BUDGET ATELIER RELAIS OUSSON NORD :

Encaissement des loyers des deux entreprises installées.

BUDGET ACTIPÔLE À VIRIGNIN :

La commercialisation du pôle entrepreneurial à Virignin a permis un taux de remplissage à 50% pour le bâtiment « La Toile » bureaux et 100% « La Fabrique » (ateliers).

Locations à 8 entreprises, 5 « jeunes créateurs » en pépinière, 28 emplois créés ou maintenus.

Lancement de plan d'actions de communication et d'animation du pôle entrepreneurial.

BUDGET OROFUSION À GROSLÉE SAINT-BENOÎT :

Encaissement des locations auprès des deux entreprises installées.

BUDGET SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) :

Continuité du service pour le contrôle et l'entretien des installations, aide au montage des dossiers dans le cadre de programme de réhabilitation de l'assainissement non collectif des particuliers (sans les travaux).

BUDGET MAISONS MÉDICALES :

Travaux d'entretien du bâtiment et de sécurisation pour la maison médicale de Virieu-le-Grand et lancement des études pour le projet de construction d'une nouvelle maison médicale à Culoz.

BUDGET CAMPING SITE DU LAC DE VIRIEU LE GRAND :

Frais de surveillance de baignade, entretien des terrains et règlement financier du contentieux sur le camping.

BUDGET PORT DE PLAISANCE À VIRIGNIN :

Location des anneaux, participation au salon du plaisancier, surveillance par un saisonnier l'été.

BUDGET ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS) :

Continuité du service.

BUDGET GESTION DES DÉCHETS :

Continuité des travaux d'installation de conteneurs semi-enterrés sur le territoire, début des travaux de rénovation extension et mise aux normes des déchetteries (Belley, Culoz et Virieu-le-Grand), renouvellement du marché concernant le transit des déchets réceptionnés sur le quai de transfert, intervention de sensibilisation sur le tri dans les écoles.

BUDGET GEMAPI :

Acquisition de matériel zéro phyto sanitaires pour les communes, lancement du plan de gestion des zones humides des lacs de Virieu-le-Grand et Pugieu (Chazey-Bons), fin des travaux de réhabilitation environnemental du Laval à Talissieu, lancement des travaux de réhabilitation environnemental du marais de Barterand à Saint-Champ-Chatonod et Pollieu, la réhabilitation ou création de goyas (mares) sur le Retord Grand Colombier.

Subventions versées du Budget Principal aux Budgets Annexes sur Sans

Budgets	2014		2015		2016	2017	réalisé 2018	totaux
	Fonct	Inves 2041512	Fonct	Inves	Fonct	Fonct	Fonct	
Port de Plaisance 89000	19 520.75 €		55 500.00 €		106 700.00 €	120 000.00 €	151 125.00 €	452 845.75 €
Batiment Sabla 88100	8 185.20 €		1 500.00 €					9 685.20 €
Batiment Colorplast 881	10 814.80 €		1 500.00 €					12 314.80 €
SPANC 88200	23 418.22 €		27 500.00 €					50 918.22 €
ZAC Picardière 89300						4 364.80 €		4 364.80 €
ZA Ousson 89200			285.13 €				42 981.77 €	43 266.90 €
ZA Pré du Pont 89100								0.00 €
Actipôle 89700			12 100.00 €	210 624.00 €	82 500.00 €	69 500.00 €	85 485.00 €	460 209.00 €
								0.00 €
Maison médicale 88300	81 000.00 €	161 689.50 €	65 404.72 €		39 000.00 €	27 500.00 €	46 800.00 €	421 394.22 €
Camping 89400	40 000.00 €	10 421.10 €	23 000.00 €		112 000.00 €	63 000.00 €	244 210.00 €	492 631.10 €
dont Indemnité d'éviction camping (jugement tribunal 18/01/2018)								
ZA en Sauvy 88900					7 853.81 €			7 853.81 €
								0.00 €
AR Orofusion 89500	77 800.00 €		9 600.00 €			140 100.00 €	23 434.00 €	250 934.00 €
								0.00 €
Développement Indus.			20 467.32 €					20 467.32 €
								0.00 €
ZA La Bussière 88500						515.00 €	346.34 €	861.34 €
GEMAPI 88700							263 025.00 €	263 025.00 €
Totaux	260 738.97 €	172 110.60 €	216 857.17 €	210 624.00 €	348 053.81 €	424 979.80 €	857 407.11 €	2 490 771.46 €

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Budget principal	Excédent de fonctionnement	8 398 199.13
	excédent d'investissement	4 217 771.97
	restes à réaliser en dépenses	-973 563.76
	restes à réaliser en recettes	877 067.00
Affectation résultat	report en fonctionnement RF 002	8 398 199.13
	report en investissement RI 001	4 217 771.97
Budgets annexes		
Actipôle	Excédent de fonctionnement	90 856.29
	déficit d'investissement	-639 760.46
	restes à réaliser en dépenses	-20 932.00
	restes à réaliser en recettes	780 000.00
Affectation résultat	report en fonctionnement RF 002	90 856.29
	report en investissement DI 001	-639 760.46

Ateliers relais " ousson nord" à Magnieu	Excédent de fonctionnement	27 525.14
	excédent d'investissement	5 441.21
Affectation résultat	report en fonctionnement RF 002	27 525.14
	report en investissement RI 001	5 441.21
Atelier relais "La Bussière"	Excédent de fonctionnement	0.00
	excédent d'investissement	18 737.72
Affectation résultat	report en fonctionnement RF 002	0.00
	report en investissement RI 001	18 737.72
Atelier relais "Orofusion" à Groslée Saint Benoît	Excédent de fonctionnement	45 412.56
	déficit d'investissement	-45 412.40
	restes à réaliser en dépenses	0.00
	restes à réaliser en recettes	0.00
Affectation résultat	Excédent de fonctionnement	0.16
	Affectation en investissement RI 1068	45 412.40
	report en investissement DI 001	-45 412.40
ZA "En sauy" à Virieu le Grand	Excédent de fonctionnement	0.00
	déficit d'investissement	0.00
ZA "Pré du Pont" à Brens	Excédent de fonctionnement	0.00
	déficit d'investissement	0.00
ZA "Ousson nord " à Magnieu	Excédent de fonctionnement	0.00
	déficit d'investissement	0.00
ZAC "La picardière " à Virignin	Excédent de fonctionnement	2 764.31
	déficit d'investissement	0.00
Affectation résultat	Report excédent de fonctionnt FD002	2 764.31
camping site du lac à Virieu le Grand	Excédent de fonctionnement	2.79
	déficit d'investissement	0.00
Affectation résultat	Report excédent de fonctionnt FR 002	2.79
	Affectation en investissement IR 1068	0.00
	Report déficit investissement DI 001	0.00
Maison médicale à Virieu le Grand	Excédent de fonctionnement	15 947.32
	déficit d'investissement	-15 874.28
	restes à réaliser en dépenses	0.00
	restes à réaliser en recettes	0.00
Affectation résultat	Report excédent de fonctionnt FR 002	73.04
	Affectation en investissement IR 1068	15 874.28
	Report investissement DI 001	-15 874.28

Port de plaisance à Virignin	Excédent de fonctionnement	79 695.76
	déficit d'investissement	-55 375.45
	restes à réaliser en dépenses	-24 320.00
	restes à réaliser en recettes	0.00
	Report excédent de fonctionnt FR 002	0.31
Affectation résultat	Affectation en investissement IR 1068	79 695.45
	Report déficit investissement DI 001	-55 375.45
Gestion des déchets	Excédent de fonctionnement	1 414 278.08
	déficit d'investissement	-187 818.34
	restes à réaliser en dépenses	-1 063 912.00
	restes à réaliser en recettes	196 660.00
Affectation résultat	Report en fonctionnement FR 002	359 207.74
	Affectation en investissement IR 1068	1 055 070.34
	Report investissement DI 001	-187 818.34

SPANC	Déficit de fonctionnement	-21 142.96
	Excédent d'investissement	1 788.36
Affectation résultat	Report en fonctionnement FD 002	-21 142.96
	Report en investissement IR 001	1 788.36
ADS	Excédent de fonctionnement	96 592.35
	Excédent d'investissement	6 221.54
Affectation résultat	Report en fonctionnement FR 002	96 592.35
	Report en investissement IR 001	6 221.54
GEMAPI	Excédent de fonctionnement	179 516.67
	déficit d'investissement	-231 661.67
	restes à réaliser en dépenses	-642 189.70
	restes à réaliser en recettes	640 474.58
Affectation résultat	Report en fonctionnement FR 002	0.00
	Affectation en investissement IR 1068	179 516.67
	Report investissement DI 001	-231 661.67

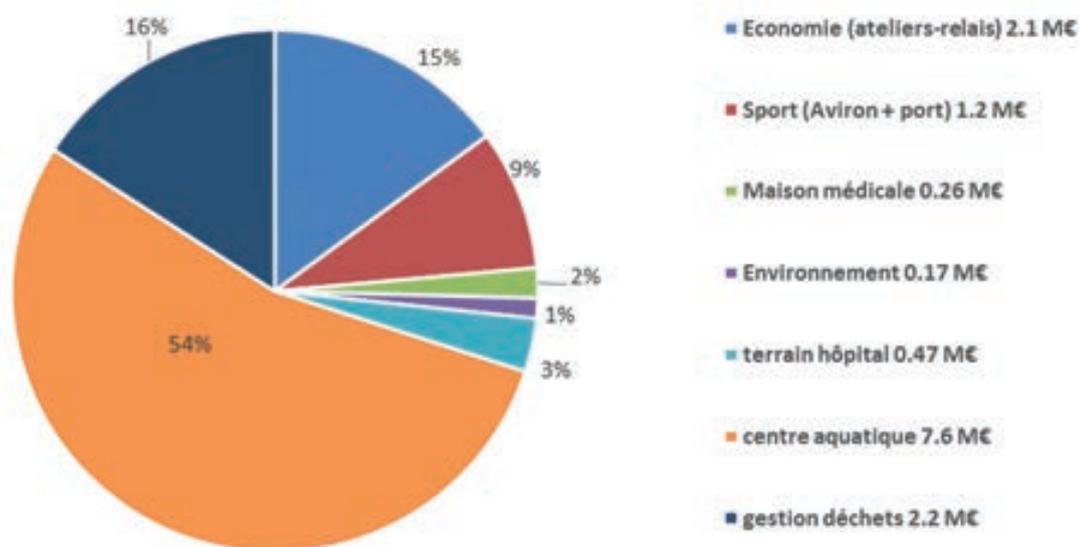
L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2018, le montant de **la dette** de la communauté de communes s'élève à plus de 14 M€, avec une annuité de payée de 1,07 M€ tous budgets confondus.

La capacité de désendettement du capital restant dû des emprunts en cours serait d'environ 4 ans pour le budget principal, et d'environ 7 ans tous budgets confondus.

Année départ	Année Fin	Banque	Objet	Capital de départ	Taux	Remb	Capital restant dû		Remboursement	Remboursement
							31/12/2018		capital 2018	intérêts 2018
2010	janv-30	CE	Terrain hôpital Beley	800 000 €	2.91%	A	468 379.20 €	59%	39 031.60 €	14 970.73 €
2013	juin-28	CE	Base multimodale aviron	450 000 €	4.08%	T	285 000.00 €	63%	30 000.00 €	12 393.00 €
2004	mai-19	CA	ECO- Réhabilitation ferme Neyreu	150 000 €	4.16%	T	6 642.15 €	4%	12 879.75 €	612.93 €
2009	oct-15	CA	Tx bâtiment SMPB	40 000 €	3.65%	A	- €	0%	4 551.93 €	166.15 €
2017	juil-42	CA	Centre aquatique	8 000 000 €	1.49%	M	7 621 849.75 €	95%	267 756.46 €	115 731.50 €
2005	avr-19	CA	Tx enrôlement S. FLRANS	38 000 €	4.21%	A	3 249.23 €	9%	3 117.93 €	268.06 €
2016	mai-21	CA	Tx investissement SM SERAN	350 000 €	0.67%	M	170 630.34 €	49%	69 801.84 €	1 396.80 €
2015	oct-34	CA	Port plaisance - phase 1	700 000 €	3.21%	M	593 430.26 €	85%	27 936.91 €	19 537.25 €
2015	sept-35	CE	Port plaisance - capitaliste	400 000 €	1.77%	M	344 232.73 €	86%	17 501.82 €	6 261.18 €
2012	janv-27	CA	Maison médicale - Viteau	103 620 €	4.98%	A	68 915.52 €	67%	5 963.29 €	3 728.96 €
2011	août-26	CA	Maison médicale - Viteau	325 000 €	3.50%	A	193 970.28 €	60%	20 704.53 €	7 513.62 €
2006	mars-20	CA	Bât relais Catcel et O. Fières	600 000 €	3.30%	A	95 489.16 €	16%	45 469.12 €	4 651.62 €
2008	fév-23	CE	Const qual de transfert déchets	800 000 €	4.83%	A	319 969.30 €	40%	55 426.27 €	18 131.61 €
2018	avr-33	BP	Tx et conteneurs semi-entérés	2 000 000 €	1.19%	M	1 918 482.04 €	96%	81 517.96 €	15 584.12 €
2014	nov-29	CA	Bâtiment Sabia	128 500 €	2.74%	M	98 568.37 €	77%	7 642.37 €	2 814.67 €
2014	nov-29	CA	Bâtiment Colo-past	285 000 €	2.74%	M	218 614.67 €	77%	16 949.96 €	6 242.68 €
2016	juil-20	CA	Bât La Bussière OCV	106 906 €	0.61%	M	42 628.97 €	40%	26 712.34 €	348.38 €
2015	sept-35	CE	Bâtiment Actipôle	1 900 000 €	1.77%	M	1 635 105.37 €	86%	83 133.71 €	29 740.57 €
TOTAUX				17 177 026 €			14 085 157.34 €		816 097.79 €	260 093.83 €

Répartition de la dette par compétence
capital restant dû au 31 12 2018 (tous budgets confondus)



L'ÉPARGNE BRUTE DE LA CCBS

La **capacité d'autofinancement** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul de la CAF nette du budget général :				
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
charges de gestion courante	13 224 839 €	13 023 608 €	12 386 340 €	12 949 875 €
(dont subvention aux budgets annexes)	121 472 €	118 854 €	234 965 €	817 407 €
recettes de gestion courante	16 197 359 €	16 204 240 €	15 721 590 €	15 183 277 €
excédent du budget de gestion	2 972 520 €	3 180 632 €	3 335 250 €	2 233 402 €
charges financières	144 862 €	127 324 €	82 965 €	142 136 €
charges exceptionnelles	113 702 €	339 494 €	545 539 €	331 864 €
(dont subvention à l'Office de tourisme)	95 100 €	226 200 €	535 965 €	216 538 €
produits financiers	337 €	169 €	0 €	0 €
produits exceptionnels	3 526 €	39 412 €	137 835 €	169 132 €
CAF Brute	2 717 819 €	2 753 395 €	2 844 581 €	1 928 534 €
Remboursement du capital	278 130 €	278 721 €	268 743 €	354 459 €
CAF Nette	2 439 689 €	2 474 674 €	2 575 838 €	1 574 075 €

L'année 2018, première année de fonctionnement sans bouleversement de périmètre ou de compétences, fait apparaître une CAF à hauteur de 1 700 000 € (stabilité au regard de 2017).

Conséquences directes des hausses de charges et réductions de recettes depuis 2014 du fait :

- L'intégration de compétences nouvelles imposées par l'ETAT, logement sociaux, commerce, politique de la ville, mobilité, MSAP, ...
- L'intégration de compétence nouvelle imposée GEMAPI avec financement.
- Les besoins structurels (agrandissement).
- Le besoin en ressources des budgets annexes (Port, Actipole, équipements touristiques, ...)

- Le développement de la compétence tourisme.
- L'intégration de compétence souhaitée du centre aquatique.
- Le retour aux communes (ex CC du Colombier) de la compétence scolaire.
- Le recrutement d'agents nécessaires à l'exercice des compétences.
- Le financement de retour de la compétence des gymnases de 2017 à 2021.
- Le fait d'avoir contracté le prêt centre aquatique et de son remboursement depuis 2017
- Le fait d'avoir intégré des dépenses liées à la compétence à venir eau/assainissement
- La contribution au FPIC.
- La hausse de la contribution au redressement des comptes publics.

LES RATIOS

Les ratios sont intégrés aux comptes administratifs conformément à l'article 16 de la loi du 6 février 1992 (dite loi Administration Territoriale de la République).

Les ratios sont indicateurs de comparaison, il est difficile de comparer un EPCI à un autre du fait des compétences qui ne sont pas identiques, de la fiscalité

différente (Fiscalité Professionnelle Unique, fiscalité additionnelle et fiscalité mixte).

Les ratios du budget principal uniquement (exercice 2018)			
		ccbs	strate
ratio 1	Dépenses réelles fonctionnement / population	387.56	279
ratio 2	produits des impôts directs / population	344.61	269
ratio 2bis	produits des impôts directs / population (en plus des impositions directes ce ratio intègre les prélèvements pour reversement de fiscalité (FPIC) et la fiscalité reversée aux communes (attributions de compensation) pour les groupements à fiscalité propre)	183.95	139
ratio 3	recettes réelles de fonctionnement / population	436.86	333
ratio 4	dépenses brutes d'équipement / population	112.62	73
ratio 5	dette / population	241.99	192
ratio 6	DGF / population (idem 2017 car non connu)	50.5	54
ratio 7	dépense personnel / dépenses réelles fonctionnement	16.09%	39.20%
ratio 9	Marge d'autofinancement = DRF - DETTE / RRF	91.06%	89.00%
ratio 10	dépenses d'équipement brutes / RRF	25.78%	22%
ratio 11	dette / RRF	55.39%	57.80%
	population INSEE (source Préfecture fiche DGF) 2018 : 34 637 h	34637	

Source : les collectivités locales en chiffres 2018 DGCL - Fiche 4-7C - Gpt de communes (strate 20 000 à 50 000 habitants tous type de fiscalité)

COMMUNICATION



DES OBJECTIFS EN COMMUNICATION QUI DOIVENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Au fil des évolutions législatives la CCBS a gagné en territoire et en compétences dans le cadre des réformes successives de la loi NOTRe.

Face à ce contexte où il a été difficile de mettre en place des **outils de communication** par manque de temps et de moyens humains, les élus communautaires ont décidé de créer un poste de chargé de communication fin 2018. Les objectifs à venir sont nombreux.



DES OUTILS WEB POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS DE L'ACTUALITÉ

DES SUPPORTS EN ÉDITION POUR RENDRE LISIBLE L'ACTION DE LA CCBS



La lettre de BUGEYSUD
#Printemps 2018
Bulletin communautaire de 12 pages
Parution : Avril 2018
Tirage : 18 000 exemplaires
Diffusion : Boîtes aux lettres

Rétrospective 2018
#en images
Bulletin communautaire de 16 pages
Parution : Janvier 2019
Tirage : 20 000 exemplaires
Diffusion : Boîtes aux lettres

DES ANNONCES POUR PROMOUVOIR LA CCBS

Campagne d'annonces presse
dans le journal gratuit local Le Ballad'Ain

Chiffres clés 2018 :
2 parutions en 4^{ème} de couverture
Novembre et décembre



SYSTÈMES D'INFORMATION



LES SYSTÈMES D'INFORMATION REPLACÉS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

La réussite des projets de développement territorial et économique de la CCBS n'est possible que si les différentes directions opérationnelles de la collectivité disposent d'**efficaces systèmes d'organisation et d'information** qui leur permettent de travailler afin de concrétiser sur le terrain les orientations stratégiques des élus.

Ces directions ainsi que leurs différents services exploitent, traitent et analysent quotidiennement une quantité importante de données avant de les intégrer dans plusieurs processus : règlementaire, communicationnel, opérationnel et décisionnel.

Le bon fonctionnement de l'ensemble de ces circuits nécessite des architectures techniques

modernes, des outils performants et adaptés mais aussi des systèmes sécurisés.

C'est pourquoi au niveau de la CCBS, le Système d'Information Géographique, l'Informatique, les Télécommunications, le Numérique, la Dématérialisation, la Protection des données occupent une place centrale dans le fonctionnement interne.

Une vraie politique de gestion des systèmes d'information dans leur globalité et dans leurs variétés a pris forme pour répondre pleinement et efficacement aux besoins des agents ainsi qu'à l'enjeu national de modernisation de la fonction publique.

LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

- Poursuivre et renforcer l'évolution de la collectivité vers l'e-administration et l'ère numérique.
- Améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs et aux usagers en veillant à rationaliser coût et efficacité.
- Gérer le parc informatique pour garantir des matériels performants et adaptés aux tâches des utilisateurs.
- Gérer la téléphonie pour assurer une autonomie en interne dans les programmations.
- Dépanner, conseiller et former les différents utilisateurs de la CCBS ainsi que les élus.
- Moderniser, sécuriser les systèmes et augmenter la qualité des outils, des procédures et des outils de pilotage.
- Se conformer aux évolutions de la réglementation.
- Faire évoluer les processus et adapter l'organisation au projet de modernisation.
- Anticiper les changements et orienter les choix en matière de technologie de l'information.



VERS UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE SIG

La nature et la complexité des projets de développement, d'aménagement et de valorisation portés par les différents services obligent le service Systèmes d'Information à trouver de nouvelles solutions pour une meilleure exploitation des données géographiques.

Les outils SIG utilisés jusqu'alors ont récemment montré leur limite et ne peuvent pas apporter des réponses adaptées par rapport aux exigences de

certains projets. C'est pourquoi la fin de l'année 2018 a été marquée par une réflexion et beaucoup de consultations sur le déploiement d'un nouveau SIG.

Les solutions de la société ESRI ont été retenues. Le pack collectivité qui comprend des logiciels de traitement et d'applicatifs web va permettre aux services et aux citoyens d'accéder et d'interagir avec les projets cartographiques de la CCBS.

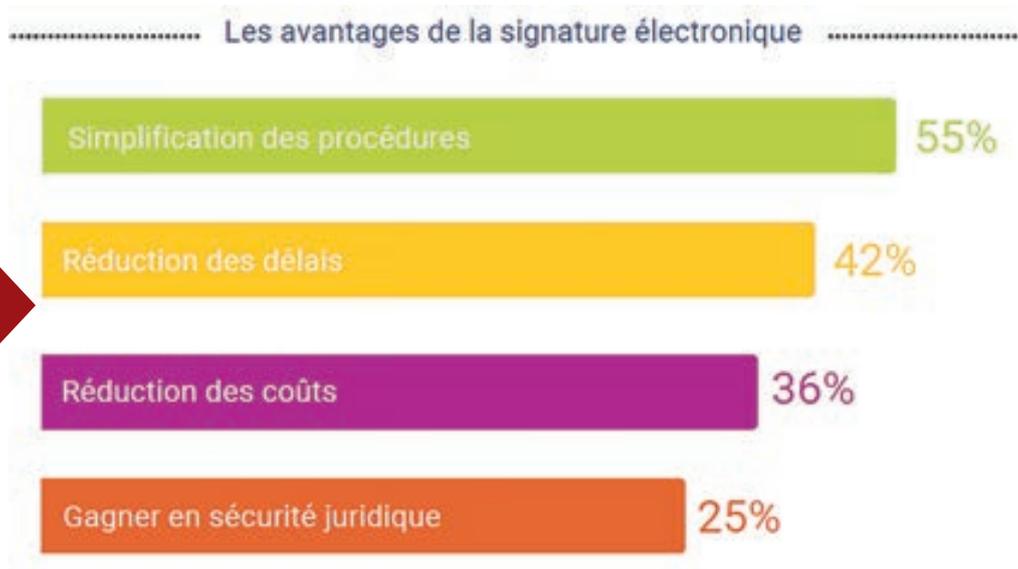


LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

2018 a été l'année de la poursuite de la dématérialisation complète de la chaîne comptable et des marchés publics pour plus de simplification et de respect de la réglementation.

La signature électronique a aussi été introduite avec 2 parapheurs pour les élus signataires.

Ces efforts se poursuivent avec une réflexion déjà en cours sur le déploiement d'une solution globale de Gestion Electronique des Documents administratifs, des circuits de validation et des archives.



LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le 25 mars 2018 est entré en vigueur le nouveau règlement sur la protection des données à caractère personnel.

A cette occasion le service SI a profité de la journée des agents pour présenter les enjeux de cette nouvelle loi européenne sur les

données personnelles.

L'objectif était de sensibiliser sur les enjeux et les risques que présentent le traitement des

informations à caractère personnel ainsi que les processus mis en place par la collectivité pour répondre efficacement à l'obligation légale.



CRÉATION D'UN ESPACE SÉCURISÉ DE PARTAGE DOCUMENTAIRE

Avec l'arrivée du RGPD le service SI a mis en place un espace sécurisé de partage documentaire.

Cette plateforme est un moyen de protection appliqué aux fichiers informatiques lorsque ceux-ci sont transférés et partagés sur le réseau internet.

Utilisateur ou email

Mot de passe

Se connecter →

Mot de passe oublié ?

Documents protégés de la Communauté de communes Bugey sud – Espace sécurisé de partage de documents pour la CC Bugey sud

LA RADIO FIBRÉE, SOLUTION TEMPORAIRE DE HAUT DÉBIT POUR LA CCBS

L'installation de la radio fibrée en 2018 a été un succès et une bonne nouvelle pour les agents. Un bon débit internet est essentiel pour permettre aux services de mieux répondre à leurs tâches.

Les téléprocédures, la dématérialisation, l'utilisation d'applicatifs web ne peuvent se faire correc-

tement sans un réseau internet performant et adapté.

C'est pourquoi la solution de l'antenne radio fournissant du THD s'imposait en attendant l'arrivée de la fibre optique dans le centre de Belley.



RAINBOW : OUTIL MULTIFONCTIONNEL POUR FACILITER LES ÉCHANGES INTERNES



L'application Rainbow fait partie des nouveautés de l'année 2018. Elle est intégrée dans l'autocommutateur de la téléphonie et permet aux agents de communiquer et de collaborer instantanément.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2018

1 AGENT DEDIE

30 CARTES SIM

6 SERVEURS

40 POSTES TÉLÉPHONIQUES

80 POSTES INFORMATIQUES DANS LE DOMAINE

30 TELEPHONES PORTABLES

9 TABLETTES



**ACTIPÔLE
BUGEY SUD**

Parc d'activités économiques

Bienvenue | Welcome | Willkommen

BUGEYSUD
Cercle de qualité



LES MISSIONS DU SERVICE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Créer les conditions favorables au développement d'activités créatrices d'innovations, d'emplois et de richesses

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ACTIPÔLE BUGEY SUD : UN PROGRAMME IMMOBILIER PLEBISCITE !

Avec «Actipôle Bugey Sud», la CCBS propose une offre immobilière en pépinière d'entreprises et en hôtel d'entreprises, capable d'accueillir des entreprises du tertiaire et des petites industries/artisanat en phase de développement, de démarrage et de croissance.

Jeudi 27 septembre 2018, la communauté de communes Bugey Sud a invité entrepreneurs, partenaires économiques et élus locaux à souffler,

tous ensemble, la première bougie d'Actipôle Bugey Sud.

En 2018, Actipôle Bugey Sud a hébergé 5 partenaires de la création d'entreprise et 8 entreprises qui représentent 28 emplois créés :

- Chauffage Sanitaire des 3D, CS3D.
- Global Business Stratégie.
- Taxis Mario by M3D.
- Menuiserie Richard.
- Jard'Ain divers.
- MG TAXI.
- Maxime Richard, maître d'œuvre.
- Ain Savoies Ingénierie.

LE PÔLE ENTREPRENEURIAL, UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Les partenaires de la création et de l'accompagnement économique ...

6 partenaires de la création et de l'accompagnement économique sont présents sur site ou sur RDV :

- La coopérative d'activités et d'emploi Ain Geste d'Avenir
- Le club d'entreprises Bugey Développement
- La plateforme Initiative Bugey
- Permanences et animations de la CCI
- Permanence de l'ADIE
- Permanence sur rendez-vous du Réseau Entreprendre Savoie

Le pôle entrepreneurial en chiffres

- Une pépinière accueillant les entreprises en création jusqu'à 3 ans.
- Un hôtel d'entreprises accueillant les entreprises de plus de 3 ans.
- Un bâtiment tertiaire LA TOILE de 800 m² : 23 bureaux, 1 bureau éphémère, 1 visio conférence, 3 salles de réunions, 1 espace coworking.
- Un taux d'occupation de 52 % dont 44 % en pépinière et 57 % en hôtel d'entreprises.
- Un bâtiment de production LA FABRIQUE de 1200 m² : 7 ateliers dont 3 grands et 4 moyens
- Un taux d'occupation de 100 % en pépinière et en hôtel d'entreprises.
- 11 entreprises présentes au 31 décembre 2018 en locatif sur le pôle entrepreneurial, représentant 42 emplois.
- En 2018, arrivée de 7 nouvelles entreprises et départ de 3 entreprises.



ANIMATION ECONOMIQUE DU PÔLE ENTREPRENEURIAL

- 175 réservations d'espaces pour des réunions, commissions, groupe de travail, comités d'agrément, ateliers, rencontres, journée réseau, conférences, formations et recrutement au sein des 3 salles du bâtiment tertiaire La Toile
- 40 réunions d'information collective.
- 10 réunions « les 10 clés pour entreprendre » animées par la CCI.
- 3 réunions animées par la Coopérative d'Activité Ain Geste d'Avenir.
- 2 conférences par des intervenants extérieurs pour les membres de Bugey Développement concernant des sujets d'actualité (prélèvement à la source, RGPD)
- 1 cycle de formation Passeport Pour

l'Industrie de 4 mois

- 2 sessions d'information collective pour le recrutement de Pôle Emploi
- 2 journées de test Méthode de Recrutement par Simulation pour Pôle Emploi
- 6 ateliers techniques de formation (RH, commercial, environnement, énergie) animés par la CCI de l'AIN.
- 2 rencontres d'affaire « speed meeting » en juin et novembre organisées par Initiative Bugey avec la CAE Ain Geste d'Avenir puis avec Bugey Développement. 50 entrepreneurs présents.
- 1 évènement « le Dimanche connecté » le 10 juin 2018 organisé la Direction de la Lecture Publique de l'Ain avec 300 participants.
- 1 évènement « 1^{ère} bougie d'Actipôle » le 27 septembre 2018. 50 participants.
- 12 Petit-déj' réseau, échanges.

BUGEY SUD porte et anime le programme européen LEADER

Le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est une des déclinaisons du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Il vise à soutenir des actions de développement durable en milieu rural menées par des acteurs publics ou privés

La CCBS assure l'animation et la gestion locale du programme LEADER grâce à une équipe de 3 personnes au sein du service développement économique représentant 2 équivalent temps plein financés à 80% par Leader (20,5% de l'enveloppe).

5 objectifs stratégiques

- Créer les conditions pour pérenniser le tissu économique.
- Changer les pratiques et renforcer les mécanismes de partenariat et de solidarité.
- Exploiter les ressources territoriales de façon durable.
- Articuler ressources territoriales et proximité.
- Améliorer la notoriété du territoire.



LES ACTIONS LEADER 2018 :

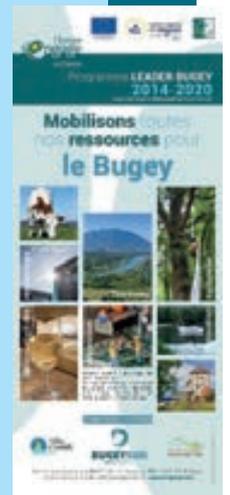
- Les études pour le lancement du projet de fruitière à comté dans le Valromey
- De nombreux projets et actions culturels organisés en 2018 sur le territoire
- L'animation des acteurs locaux de la filière bois
- L'animation des activités de commerces et d'aide à l'entrepreneuriat
- L'aménagement urbain favorisant la mobilité de la population sur le territoire (aménagement abords gare de Culoz).

**6 comités de sélection
programmation**

**782 424 €
de financement européen**

**27 porteurs de projets
soutenus**

**76% : taux de porteurs de
projets privés
(associations, entreprises)**



UN CONTRAT DE RURALITÉ POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le contrat de ruralité de Bugey Sud permet d'avoir un accès prioritaire aux dotations de l'Etat. L'année 2018 a donc été la première année opérationnelle pour ce contrat avec 8 actions financées : l'espace petite enfance « Bulle d'éveil » de Belley, la réhabilitation de l'ancienne cure de Conzieu en logements, la maison de santé pluridisciplinaire de Culoz, l'étude patrimoniale, la mise en œuvre de la signalétique d'information locale, la finalisation de l'aménagement de la

ViaRhôna à Virignin, la mise en œuvre de la convention d'éducation aux arts et à la culture, et la réalisation d'un terrain de football avec vestiaires à Groslée-Saint-Benoît.

Au total, pour des investissements s'élevant à 6,7 M€, l'Etat aura concouru à hauteur de 885 000 € pour la réalisation de ces actions en 2018.



UN CONTRAT AMBITION RÉGION POUR ACCOMPAGNER LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

6 actions structurantes ont été retenues :

- la réalisation d'une voie douce de la ViaRhôna au centre-ville de Belley,
- l'aménagement d'équipements liés à la pratique du vélo (sanitaires, box sécurisés, aires de pique-nique...),
- la pose de la signalétique d'information locale,
- l'aménagement du site de la cascade de Glandieu,

- l'installation d'un planétarium à l'observatoire astronomique de la Lèbe,
- la réalisation de centre aquatique intercommunal.

La Région apporte son concours financier à hauteur de 1 753 000 € pour un montant d'investissement estimé à 13 M€ et complète son intervention avec un montant de 475 000 € pour les communes de moins de 2 000 habitants et de 107 000 € pour les bourgs-centres (Belley et Culoz), soit un total de financement de la Région qui s'élève à 2 335 000 € sur 3 ans (2017-2020) au titre du **Contrat Ambition Région de Bugey Sud**.

ANIMER LA VIE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Bugey Sud, un partenaire incontournable pour l'animation de la vie économique sur son territoire

12 000 € alloués à BUGEY'EXPO, l'évènement unique et incontournable de Belley où clients, entreprises, savoir-faire, métiers et formations trouvent un lieu commun pour se reconstruire et échanger. *Organisé par l'Union des Commerçants et Artisans de Belley et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.*

- 5 000 visiteurs
- 75 exposants



- Subvention de **41 500 €** pour l'association **Initiative Bugey** pour des prêts d'honneur aux créateurs d'entreprise.
- Subvention de **4 178 €** à la **Coopérative d'activités et d'emplois Cap Services** pour l'accompagnement des porteurs de projets sous une forme coopérative.
- Subvention de **12 000 €** pour le **Syndicat mixte du Technopôle Alimentec** pour une intervention au bénéfice de la Société Kario à Belley.
- Subvention de **14 400 €** pour l'**Université Savoie Mont Blanc** pour une intervention au bénéfice de la Société Clima'teck à Culoz.



15 000 € alloués à SMILE BUGEY, le Salon des Métiers Industriels de l'Entreprise à Belley. *Organisé par l'association Bugey Développement.*

- 2^{ème} édition en mars 2018
- 70 professionnels

SOUTENIR LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI

A travers une prise de compétence facultative, la CCBS a décidé d'intervenir en soutien des autorités compétentes (Conseil Régional, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, Pôle Emploi...) pour que les entreprises trouvent dans leur environnement les ressources stratégiques nécessaires à leur développement.

BUGEY SUD SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE

PASSEPORT POUR L'INDUSTRIE :

Formation sur-mesure pour répondre aux besoins des entreprises locales.

11 personnes en recherche d'emploi se sont formées aux bases des métiers de l'industrie dans les locaux du nouveau pôle entrepreneurial Actipôle Bugey Sud.

Une collaboration inédite entre Pôle Emploi, le club d'entreprises Bugey Développement et BUGEYSUD...

CHIFFRES CLÉS :

75% des stagiaires de la première édition en emploi 9 mois après la fin de formation.

11 stagiaires formés aux savoirs de base pour être opérateur d'industrie dans les entreprises du bassin.

347 heures de formations réalisées principalement dans les locaux d'Actipôle Bugey Sud mis à disposition pour la poursuite de cette expérimentation.

60 000 € de fonds de formation orientés pour les demandeurs d'emploi du territoire.

BUGEY SUD SOUTIENT LES PARTENAIRES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

4 RENCONTRES DES «ACTEURS DE L'EMPLOI» EN 2018

La CCBS réunit régulièrement le réseau des partenaires locaux de l'emploi et de la formation afin d'assurer une veille sur les chiffres de l'emploi et orienter ses actions sur ces thématiques.

Participants : Agence Locale Pôle Emploi, Mission Locale Jeune, Bugey Développement, Agences d'intérim.

RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

La CCBS a poursuivi en 2018 son action pour accompagner le déploiement des réseaux numériques, téléphonie mobile et radio fibrée :

- Couverture des zones blanches et grises.
- Favoriser les modes collaboratifs avec des espaces de partage (tiers-lieux avec Wi-Fi).
- Suivi des travaux du SIEA et de la plate-forme France Mobile.

AMÉNAGER LES ZONES D'ACTIVITÉS

ZA PORTES DE VALROMEY - ARTEMARE
ZONE ARTISANALE DE LA PELISSIERE - BELLEY
ZA DE CORON BELLEY - BELLEY
ZA OUSSON NORD - MAGNIEU / BELLEY
PARC DES FOURS - BÉON
ZA DES BRUYERES - BRÉGNIER-CORDON
ZA DE PENAYE - CHAZEY-BONS / BELLEY
ZA EN BRACHAY - CULOZ
ZA LES BROTTAUX - SAINT-BENOIT
ZA DES GALLAY - SAINT-BENOIT
ZONE ARTISANALE DE JALINARD - HAUT VALROMEY
ZONE ARTISANALE DE SONGIEU - HAUT VALROMEY
ZA LA BERLE - MURS-ET-GELIGNIEUX
ZA DU GRAND CAMP - PEYRIEU
ZA EN SAUVY - VIRIEU-LE-GRAND
ZA DE LA PICARDIERE - VIRIGNIN



RÉVITALISER LES FRICHES INDUSTRIELLES

- **ZA CORON /LA RIVOIRE** à Belley/Virignin suite au rachat de sites par des investisseurs locaux : Le site TAIC et le site Monod
- **ZA la PELISSIERE** de Belley sur le site ex Promater
- **Site UGIPARC** de Belley

LES CHIFFRES CLÉS



**782 424 € de financement
européen LEADER**

**6,7 M € d'investissement
contrat de ruralité BUGÉY SUD**

**120 porteurs de projets
accueillis**



**8 entreprises installées
par la CCBS**



LA GOUVERNANCE DU PROJET TOURISTIQUE

Schéma de développement touristique 2016/2020

Positionner le Bugey
Sud comme une
destination
d'excellence en matière
de tourisme à vélo

Amateurs de cols,
d'ascensions et de
circuits sportifs
**GRAND
COLOMBIER**,
cols du Bugey et
de la Savoie

Famille et séniors
actifs
VIARHÔNA,
Boucles locales

Filières
complémentaires :
CEnotourisme
Sports de nature
Patrimoine et
notamment naturel



OFFICE DE TOURISME ET CCBS : un partenariat étroit au service du développement touristique de Bugey Sud

LE SERVICE TOURISME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Missions :

- Pilotage du schéma de développement touristique
- Développement et gestion des équipements et sites touristiques
- Activités de pleine nature
- Accompagnement des porteurs de projet

DES DÉMARCHES PARTENARIALES

- Autour de la mise en tourisme de la **ViaRhôna** dans le cadre du collectif Lyon-Genève, avec le soutien de l'Europe (programme LEADER) et du comité d'itinéraire interrégional
- Autour de la moyenne montagne avec Haut-Bugey Agglomération dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « **territoire de moyenne montagne 4 saisons** » porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'EPIC OFFICE DE TOURISME BUGEY SUD GRAND COLOMBIER

Missions déléguées dans le cadre de la convention d'objectifs : accueil et information touristique, développement et promotion des filières, valorisation et commercialisation, qualification de l'offre et accompagnement des acteurs

Soutien à hauteur de 317 K€

TRADUCTION DU POSITIONNEMENT TOURISTIQUE

RENCONTRE AUTOUR DES « MÉTHODES D'ENTRAÎNEMENT MODERNE À VÉLO »

par Chambéry Cyclisme Formation le 15 janvier 2018 dans les locaux de l'entreprise Cap Cool.

Plus de 90 participants

RÉUNION DE BILAN AVEC LES ACTEURS

avec les clubs et prestataires vélo le 6 décembre 2018

Rencontre sur les méthodes d'entraînement moderne en cyclisme

Animée par :
Chambéry Cyclisme Formation
Avec: Vincent Terrie, Entraîneur
Clément Dupuy, Directeur sportif

lundi
15
janvier
2018

À 19h - CYCLES CAP COOL
(Virignin)

BUGEYSUD CHAMBERY CYCLISME FORMATION

Cycles Cap Cool, ZI de Coron la Rivière, 01300 Virignin
Informations : Communauté de communes BUGEY SUD / e.chamb@ccbugeysud.com / 04 79 42 33 52

BUGEYVMO capcool VIRIGNIN



SOIRÉE DE LANCEMENT DE LA SAISON BUGEY VÉLO LE 6 AVRIL 2018 – HAUT-VALROMEY

- Objectif de fédération des acteurs locaux
- Focus sur la thématique du VTT
- Plus d'une quarantaine de participants
- Interventions : FFC de l'Ain, OT de la Vallée de Kaysersberg, Aintourisme
- Remise des trophées des ambassadeurs Bugey Vélo.

AVIRHÔNE ET LANCEMENT DE LA SECTION HANDI-AVIRON (BASE NAUTIQUE DES ECASSAZ-VIRIGNIN) LE 03 JUIN 2019

Organisée dans le cadre de ViaRhôna en fête, **AviRhône** a permis aux familles de s'initier à différentes activités sportives et ludiques proposées par les clubs comme l'aviron, l'escalade, le tir à l'arc, le poney, l'aïkido, la capoeira, le canoë-kayak, le big paddle, le VTT à assistance électrique, mais également le dragon boat, des jeux en bois. Le tout en musique !

La journée a été également l'occasion de lancer la nouvelle **section handi-aviron** qui s'inscrit dans le projet de développement du Club Aviron Bugey Haut-Rhône, avec le soutien du Département de l'Ain



et de CNR. Toute la journée, des initiations à l'handi-aviron, des testes de fauteuils tout terrain, des vélos toucans ainsi que vélos couchés ont été proposés au public.

Environ 500 participants sur la journée.

BUGEY SUD ET SON OFFICE PARTENAIRES DES ÉVÉNEMENTS VÉLO



- **La randonnée des lacs en Bugey**
organisée par le Cyclo Bugey - 22 avril 2018 / + de 2000 participants
- **La Valromeysanne**
organisée par Valromey Cyclo - 20 mai 2018 / + de 1000 participants
- **La fête du Vélo à Culoz - Randonnée l'Ain-vin-cible**
organisée par l'Association des Frères Serpollet - 2 juin 2018 / + de 230 participants
- **Les journées cyclo du Grand Colombier**
organisées par le Département de l'Ain en partenariat avec les fêtes du Colombier / + de 1200 cyclistes
- **l'Ain Bugey Valromey Tour 31^{ème} édition du 12 au 15 juillet 2018**
organisée par le TVO
- **Le Grand Prix de Pâques et le Gentleman de Culoz**
organisées par l'Union Cycliste Culoz Belley

SCHÉMA D'ACCUEIL ET D'INFORMATION TOURISTIQUE

RÉALISATION DES PLANS DE SIGNALÉTIQUE
D'INFORMATION LOCALE POUR L'ENSEMBLE DES
COMMUNES DE BUGEY SUD

MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE DES SITES
TOURISTIQUES DU VALROMEY AVEC LE SOUTIEN
DU DÉPARTEMENT



AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES SITES TOURISTIQUES

VIARHÔNA, VTT ET BOUCLES VÉLO



- **Actions d'entretien** (balayage, barrières)
- **Finalisation de la ViaRhôna** - 1^{ère} phase de la section Virignin
- **Actualisation du balisage des circuits** de la base fédérale FFC Bugey au départ des Plans d'Hotonnes
- **Lancement d'une étude de maîtrise** pour la création d'une voie verte reliant la ViaRhôna au centre-ville de Belley



SITE DE LA CASCADE DE GLANDIEU

- Mise en place de sanitaires saisonniers
- Installation d'un écomètre

FINALISATION DE L'AMÉNAGEMENT
DU SITE DU FENESTREZ (CULOZ)





ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE

- 1^{ère} phase de **mise en place de la signalétique** sur le secteur **Bas-Bugey et Grand Colombier**
- **Réalisation des plans** signalétique des itinéraires sur le secteur Valromey / Haut-Valromey
- **Entretien des itinéraires** dans le cadre de conventions avec le Comité départemental de la randonnée pédestre, les clubs, l'association sites et sentiers et l'OT Usse et Rhône (itinéraire raquette Sur Lyand/Arvières)

BASE D'AVIRON

- Actions de faucardage
- Travaux d'accessibilité de la base en vue de la création d'une section handi-aviron



PORT DE VIRIGNIN



- Mise en place d'un **accueil saisonnier sur site**
- **Gestion de la location des anneaux** : 40 contrats annuels et 6 haltes
- **Actions de promotion du port de Virignin** :
 - Intervention dans le cadre du 5-7 de Promofluvia (Lyon) en mars 2018
 - Salon du nautisme Aix les Bains en avril 2018 organisé par le club des plaisanciers du lac du Bourget
- **Soutien à la fête du port** organisée par la commune de Virignin et les associations locales
- Lancement d'un **appel à projet** pour l'implantation d'activités économiques et touristique

LAC DE VIRIEU LE GRAND

- Règlement du contentieux
- Conventions pour les activités de petite restauration et de pêches
- Mise en place et gestion de la surveillance de la baignade sur juillet / août



CC BUGEYSUD - Laurent Madelon

ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE DE SKI NAUTIQUE ET TÉLÉSKI NAUTIQUE À BRÉGNIER-CORDON



CC BUGEYSUD - Laurent Madelon

DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'HÉBERGEMENT

Accompagnement financier du projet de rénovation des gîtes de la Fruitière aux Plans d'Hotonnes et du projet de création des gîtes Havana à Brégnier-Cordon

APPEL À PROJET VÉLO

Accompagnement financier du projet de création d'un local vélo Hôtel Sweet Home (Belley)



CC BUGEYSUD - Laurent Madelon

SOUTIEN AUX
ÉVÉNEMENTS
CULTURELS, SPORTIFS
ET TOURISTIQUES :
55 000 €



Mise en œuvre de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture signée avec l'Etat (DRAC, Education Nationale, Cohésion sociale), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain.

DJAMM MÉTAPHORIK

PROJET DE TERRITOIRE DJAMM MÉTAPHORIK ET DÉFILÉ DE LA BIENNALE DE LA DANSE DE LYON

Fort du succès remporté par le projet de résidence chorégraphique de la Compagnie Stylistik - Abdou N'Gom mené depuis octobre 2015 sur son territoire, la CCBS a renouvelé son partenariat avec la Maison de la Danse de Lyon pour 2017-2018.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE TERRITOIRE

auprès de M. Latarjet en juillet 2018, coordinateur et animateur du plan "culture près de chez vous" auprès du Ministère de la Culture

BUGEYSUD a organisé plusieurs ateliers de création artistique ainsi que des événements auprès des jeunes, des scolaires et du grand public, avec notamment une troisième édition du "Printemps de la Danse". En point d'orgue du projet "Djamm Métaphorik" : la participation de BUGEYSUD au Défilé de la Biennale de la danse de Lyon en 2018, événement majeur et unique en Europe.

UNE ANNÉE D'ATELIERS ET DE RÉPÉTITIONS DIRIGÉS PAR DES PROFESSIONNELS

Plus de 300 amateurs et bénévoles de tous âges et de tous horizons se sont rassemblés autour de la danse. Ils ont participé à des ateliers dirigés par des professionnels :

- **Des ateliers danse** avec Abdou N'Gom et ses assistants chorégraphes, Johanna Moaligou, David Rodriguès, Marlène Gobber.
- **Des ateliers de couture** avec la costumière Odrée Chaminade.
- **Des ateliers d'arts plastique** avec la plasticienne Hélène Léonard.
- **Des ateliers musique** avec la Fanfare Hoppla pour apprendre la partition musicale créée spécialement pour "Djamm Métaphorik" par les artistes Radio Kaizman.



Le projet a fait l'objet d'une valorisation en photos avec le travail de l'Agence ARGO et en vidéo avec Fabrice Chiambretto-Anforea productions.

Les défilants du groupe Bugey Sud à Belley et Lyon :

- Ecoles Jean Ferrat (Belley), de Ceyzérieu, de Groslée, de Brégnier-Cordon
- Lycées du Bugey - Belley : Atelier artistique (volontaires), et classe de 2nde 4
- Collège Sabine Zlatin - Belley : classe de 6ème10, et atelier artistique (AS danse)
- Collège du Valromey - Artemare : classe de 4ème C
- Groupe grand public Belley : groupe d'habitants volontaires âgés de 10 à 65 ans
- Groupe grand public Groslée-Saint-Benoît : groupe d'habitants volontaires âgés de 10 à 65 ans
- Ecole de Danse "Temps danse Jazz" de Vanessa Blanc
- Ecole de Danse "Valromey en scène" de Caroline Leclercq
- Les musiciens amateurs emmenés par la fanfare Hoppla
- Les bénévoles pour la construction et la confection des costumes et de la scénographie, mais également pour la logistique les jours de défilé

LES CHIFFRES CLÉS

Plus de 700 participants

plus de 900 heures d'ateliers

350 participants lors du Printemps de la danse

Plus de 700 spectateurs dans le cadre du défilé à Belley

250 000 spectateurs dans les rues de Lyon

Et avec le soutien des médiathèques de Belley, Brégnier-Cordon, Culoz, du Valromey, de la Direction de la Lecture Publique de l'Ain, de la médiathèque départementale de Belley, du centre social Escale, de l'association Métis'sage, du Centre Hospitalier Dr Récamier de Belley, de l'Institut Médico-Educatif L'Armaillou...

PARCOURS D'ÉDUCATION À L'IMAGE AVEC LA RÉSIDENCE DE LABEL VIE D'ANGE

Le projet de l'éducation au cinéma **FILMOTEUR**, résidence de l'association Label Vie d'Ange, a permis à des groupes d'habitants et des groupes scolaires d'apprendre à créer un court métrage, du scénario au tournage. De véritables créations menées en ateliers, sous la direction artistique et pédagogique de professionnels, Rody Charoud et Maéva Giacometti.

Fort de l'expérience conduite dans le Valromey, cette résidence d'éducation au cinéma a été renouvelée pour 2017 et 2018, avec notamment la mise en place d'ateliers pour apprendre à manier la caméra et le son.

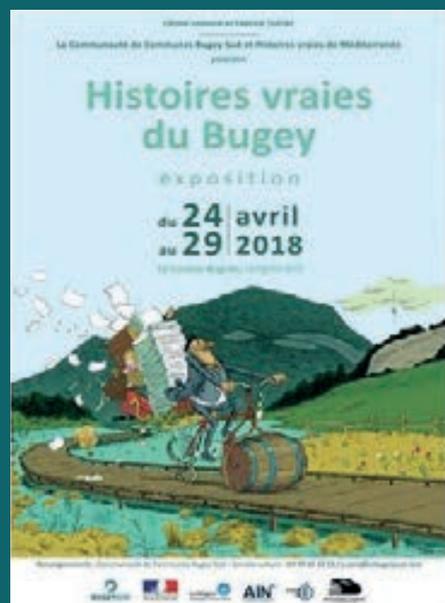
D'autres ateliers à destination de l'école de Virieu le Grand et du lycée professionnel du Bugey, ainsi que du grand public à la Maison de Pays de Champagne en Valromey ont permis d'apprendre comment s'organise un tournage.



LES « HISTOIRES VRAIES DU BUGEY » EN ITINÉRANCE

L'exposition itinérante « **HISTOIRES VRAIES du Bugey** » fait suite à la résidence, en 2016-2017, de Céline Lesourd, anthropologue, et Fabrice Turrier, illustrateur. Elle a été présentée en 2018 à Vongnes, Belley, Champagne en Valromey, Brégnier-Cordon et Culoz.

Cette exposition itinérante présente une sélection d'histoires collectées sur le territoire avec une trentaine d'illustrations, un livret d'exposition et des histoires vraies à écouter. Elle peut être empruntée par les équipements culturels et associatifs du territoire sur demande auprès de la CCBS.



PATRIMOINE

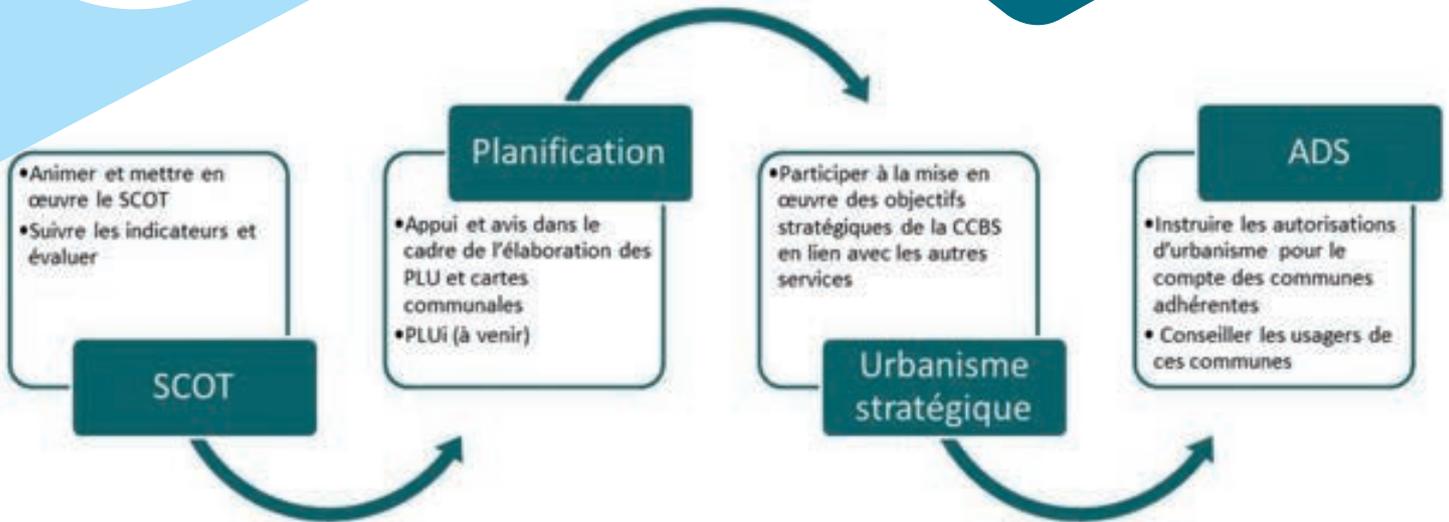
COORDINATION DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

- 21 communes
- 35 animations
- 2800 participants



SOUTIEN À LA MAISON DU MARAIS DE LAVOURS

Travaux d'entretien et d'aménagement (boiseries, aménagement d'une cloison etc...)
Soutien au fonctionnement (64K€) dans le cadre d'une convention d'objectifs



L'année 2018 a été marquée par l'initiation d'une nouvelle structuration des missions liées à l'urbanisme au sein de la CCBS, structuration qui aboutira pleinement au cours du premier trimestre de l'année 2019.

En effet, si jusqu'alors le service urbanisme mutualisé avait pour unique mission l'instruction réglementaire des demandes d'autorisations d'urbanisme, ainsi que le conseil auprès des particuliers, professionnels et élus en lien avec le

droit des sols, le champs d'action s'est ouvert à compter du deuxième trimestre 2018.

Ainsi, au-delà de la mission historique assurée depuis 2007 via la mutualisation de l'application du droit des sols (ADS) par conventionnement avec les communes volontaires, de nouvelles missions ont été développées telles que le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la planification et l'urbanisme stratégique.

LES MISSIONS

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) BUGEY

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Bugéy est un document de planification et d'aménagement dont le rôle est d'organiser l'accueil sur le territoire des activités économiques et commerciales, des logements et des équipements, dans le souci d'un développement qui se veut durable et respectueux de l'environnement, des ressources naturelles et orienté vers la lutte et l'adaptation au changement climatique.

Initié en 2014, le SCOT Bugéy est entré en vigueur le 4 janvier 2018.

Son élaboration a été un défi collectif et le fruit d'une forte implication des élus et d'une concertation en continue avec l'ensemble des partenaires institutionnels, territoires voisins, associations et habitants (pour rappel 200 personnes publiques ont été consultées sur le projet et plus de 50 contributions ont été reçues et analysées dans le cadre de l'enquête publique).

Le périmètre initial était composé de trois intercommunalités :

- La communauté de communes Bugey Sud,
- La communauté de communes du Valromey,
- La communauté de communes du Plateau d'Hauteville.

Au fur et à mesure des réformes des intercommunalités, ce périmètre a évolué :

- Au 1^{er} janvier 2017 : intégration de la communauté de communes du Valromey à la communauté de communes Bugey Sud,
- Au 1^{er} janvier 2019 : sortie de la communauté de communes du Plateau d'Hauteville du périmètre du SCOT Bugey du fait de son intégration à la communauté d'agglomération du Haut-Bugey (cette dernière disposant de son propre SCOT).



gouvernance : à compter du 1^{er} janvier 2019, le périmètre du SCOT Bugey devenant identique à celui de la CCBS, le syndicat mixte dédié qui portait le SCOT Bugey au début de la démarche était voué à disparaître au 31/12/2018, l'exercice de cette compétence revenant à cette échéance de plein droit à la CCBS.

Dans ce contexte, la CCBS a anticipé ces évolutions et, dès le deuxième semestre 2018, a porté la mission de suivi de la mise en œuvre du SCOT Bugey de manière mutualisée avec le syndicat mixte du SCOT Bugey.

La mise en œuvre du SCOT Bugey passe notamment par le travail de concertation mené avec les communes dans le cadre de l'élaboration de leur propre document d'urbanisme, mais également par l'animation et la participation aux différents réseaux locaux et nationaux

en lien avec la planification et l'aménagement de l'espace (SCOT voisins, Fédération nationale des SCOT, inter-SCOT etc.).

Ces évolutions de périmètre ont impacté la

LA PLANIFICATION

La planification en matière d'urbanisme consiste à permettre aux autorités publiques de prévoir, d'organiser, d'orienter et de maîtriser le développement urbain de leur territoire par l'élaboration et la mise en œuvre de document d'urbanisme spécifique (plan local d'urbanisme, carte communale).

La compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale n'ayant pas été transférée par les communes à la communauté de communes en mars 2017, l'élaboration et la mise en œuvre de ces documents de planification restent de la compétence communale.

Néanmoins, la CCBS appuie les communes dans cet exercice à plusieurs titres :

- Dans le cadre du suivi du SCOT Bugey puisque les plans locaux d'urbanisme et cartes communales doivent être compatibles avec ce dernier (un délai de 3 ans pour cela est par ailleurs prévu par la réglementation)
- Dans le cadre de la mission de conseil plus générale apportée aux communes et en lien avec la mise en œuvre opérationnelle dans le cadre de l'application du droit des sols (ADS).

Il est à noter que suite à l'approbation du SCOT Bugey, de nombreuses communes ont lancé une procédure de révision ou d'élaboration de leur document d'urbanisme : plus de la moitié des communes de la CCBS sont en cours de procédure ou viennent de la terminer.

A ce jour, les réflexions sur le transfert de la compétence document d'urbanisme à l'intercommunalité n'ont pas encore été engagées.

Néanmoins, celle-ci devra être menée prochainement puisque la question sera obligatoirement remise à l'ordre du jour à l'issue des prochaines élections municipales.

L'URBANISME STRATÉGIQUE

Cette mission consiste à participer et à développer les réflexions transversales à l'échelle de l'intercommunalité, puisque dans tout projet de développement porté par la communauté de communes, la question de l'aménagement de l'espace, de la stratégie foncière ou de la destination des sols se pose à un moment ou à un autre de l'avancement.

De ce point de vue, l'urbanisme est donc un outil au service de la stratégie de développement du territoire.

Ainsi, qu'il s'agisse d'élaboration de projet d'envergure multi-thématiques ou de la planification / mise en œuvre de projets spécifiques, l'appui du service urbanisme s'adapte aux différents besoins :

- Identifier les freins et opportunités des outils et procédures existants en matière d'aménagement ou de foncier.
- S'assurer de la cohérence entre les projets communautaires et les dispositions des documents d'urbanisme communaux.
- Echanger sur les projets en amont du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, jusqu'à la délivrance de l'autorisation.

Parmi les projets suivis en 2018, il est possible de citer notamment la fruitière à Comté dans le Valromey, le projet de centre aquatique communautaire, le développement de plusieurs projets d'hébergements touristiques insolites, la réflexion sur le diagnostic patrimonial du territoire...

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Ce service initié en 2007, est le fruit d'une volonté commune de positionner et maintenir un service local d'instruction et de conseils à une distance moyenne de 30 minutes des administrés et des collectivités.

En application du Code de l'Urbanisme, les communes étant dotée d'un document d'urbanisme (carte communale ou PLU) et ayant accepté le transfert de compétence de l'Etat approuvé par délibération du conseil municipal, le Maire délivre au nom de la commune les différentes demandes d'autorisations d'urbanisme.

La commune peut dans ce cadre décider de confier, via une convention, l'instruction des différentes demandes d'autorisation d'urbanisme à une collectivité.

Le service urbanisme mutualisé répond à cette demande : la CCBS est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services aux communes, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat.

De ce fait, contrairement aux précédentes missions exposées, l'ADS possède un fonctionnement propre puisque seules les communes volontaires et adhérentes sont concernées (et non l'ensemble de la CCBS).

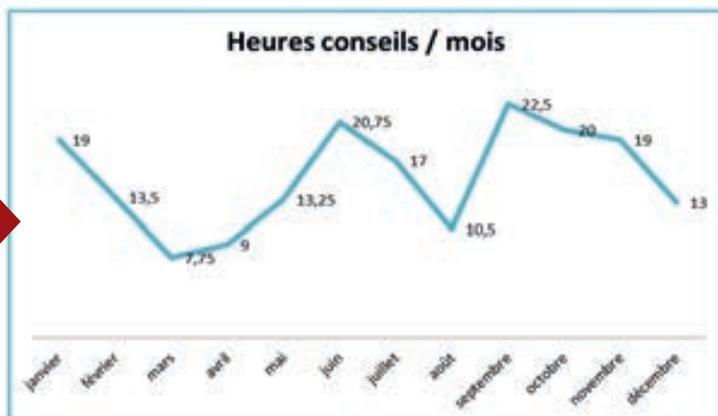
Pour cela, 2,2 ETP étaient dédiés en 2018 à l'exercice de cette mission, financée par un budget annexe dédié reposant sur les cotisations acquittées par les communes adhérentes.

Le principe de fonctionnement est basé sur une convention entre la communauté de communes et chaque commune adhérente qui fixe les objectifs et les engagements de chacune des parties.

Au 1^{er} janvier 2018, 33 communes étaient adhérentes au service mutualisé, soit deux tiers de l'ensemble des communes de l'intercommunalité et la quasi-totalité des communes concernées par la délivrance des autorisations d'urbanisme par le maire (seules 3 communes instruisent les autorisations par leurs propres moyens).

A noter : au 1^{er} janvier 2018 les communes de Seyssel, Angletfort et Corbonod n'adhèrent plus au service mutualisé (la communauté de communes Usse et Rhône dont elles font partie ayant développé son propre service pour l'instruction mutualisée des autorisations d'urbanisme).

Les deux principales missions du service mutualisé sont le conseil aux communes/citoyens et l'instruction des actes d'urbanisme.



Activité de conseil (téléphone et rendez-vous) en 2018:

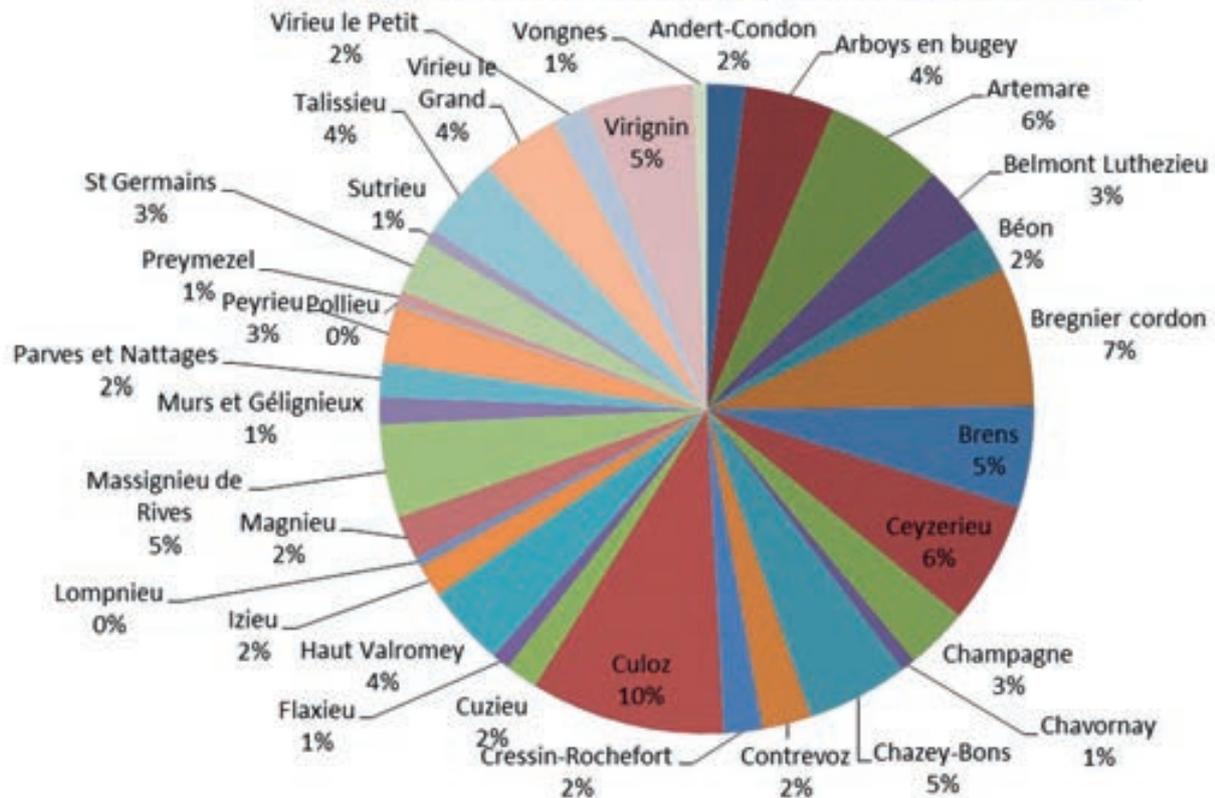
Mois	Mairies / Elus	Citoyens
<i>Temps (h)</i>		
janvier	11	8
février	2,5	11
mars	3,5	4,25
avril	5	4
mai	6	7,25
juin	13,5	7,25
juillet	9	8
août	4,5	6
septembre	8	14,5
octobre	12,5	7,5
novembre	13	6
décembre	8	5
TOTAL	96,5	88,75

Activité d'instruction en 2018 :

Communes	ANNE 2018					TOTAL 2018
	CU	DP	PA	PC	PD	
Andert-Condon	9	12	0	6	0	27
Arboys en bugey	32	18	1	9	2	62
Artemare	47	24	0	11	0	82
Belmont Luthezieu	29	8	0	12	0	49
Béon	15	16	0	1	1	33
Bregnier cordon	50	26	3	17	0	96
Brens	35	27	2	8	0	72
Ceyzerieu	55	20	0	10	0	85
Champagne	20	13	0	11	0	44
Chavornay	6	3	0	1	0	10
Chazey-Bons	35	21	1	14	0	71
Contrevoz	19	15	0	0	0	34
Cressin-Rochefort	12	12	0	3	0	27
Culoz	74	45	0	15	1	135
Cuzieu	9	12	0	2	0	23
Flaxieu	4	2	2	4	0	12
Haut Valromey	31	13	0	13	0	57
Izieu	9	11	0	3	0	23
Lompnieu	1	6	0	0	0	7
Magnieu	13	8	0	9	0	30
Massignieu de Rives	38	13	0	15	0	66
Murs et Gélignieux	6	12	0	1	0	19
Parves et Nattages	12	5	0	6	0	23
Peyrieu	19	8	2	12	0	41
Pollieu	2	0	0	0	0	2
Preymezel	6	2	0	0	0	8
St Germain	14	14	0	10	0	38
Sutrieu	6	3	0	1	0	10
Talissieu	36	15	0	5	1	57
Virieu le Grand	33	15	0	7	0	55
Virieu le Petit	14	5	0	5	0	24
Virignin	37	21	0	18	0	76
Vongnes	5	4	0	0	0	9
TOTAL	733	429	11	229	5	1 407

CU : certificat d'urbanisme
 DP : déclaration préalable
 PA : permis d'aménager
 PC : permis de construire
 PD : permis de démolir

Répartition des actes par communes 2018



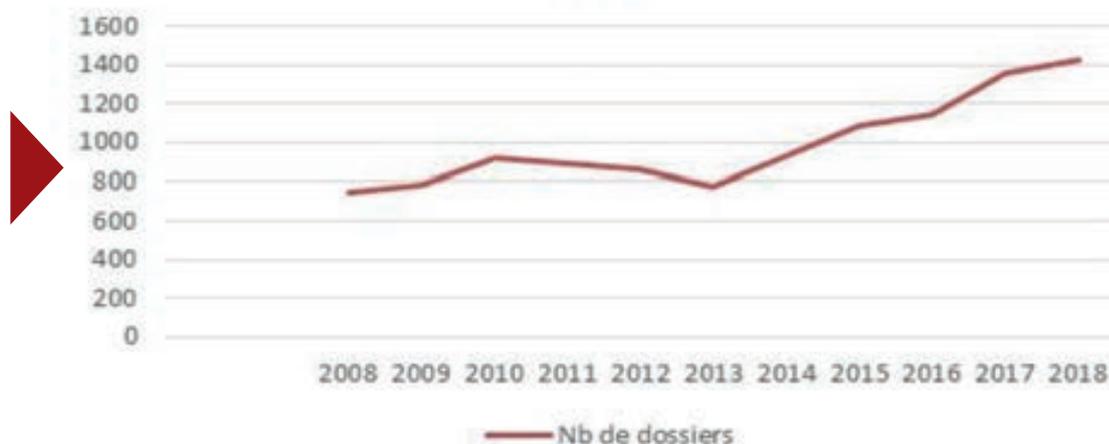
L'année 2018 présente un bilan de plus de 1400 actes instruits par le service mutualisé, cela représente une augmentation de + 50% du nombre d'actes instruits depuis 2014.

Sur le graphique ci-dessous les années 2014 et 2017, démontrent une augmentation significative

du nombre d'actes s'expliquant notamment par l'augmentation du nombre d'adhérents :

- En 2014 suite à la création de la CCBS.
- En 2017, suite à l'adhésion au 1^{er} juillet de 8 communes du Valromey suite à la dissolution de l'ex communauté de communes du Valromey.

Evolution du nombre d'actes entre 2008 et 2018



La ventilation par types d'actes reste relativement stable par rapport aux années précédentes, bien qu'une légère progression des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables de travaux soit visible.

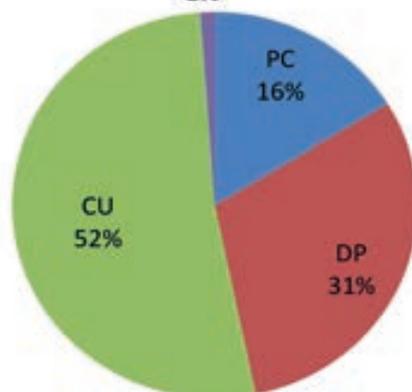
Cette tendance est liée aux évolutions du marché

de l'immobilier et à l'équilibre fluctuant entre marché du neuf et marché de l'ancien, tandis que le nombre de certificats d'urbanisme reflète quant à lui la dynamique plus ou moins soutenue selon les communes des transactions immobilières sur le secteur.

Répartition par types d'actes

2018

PA/PD
1%

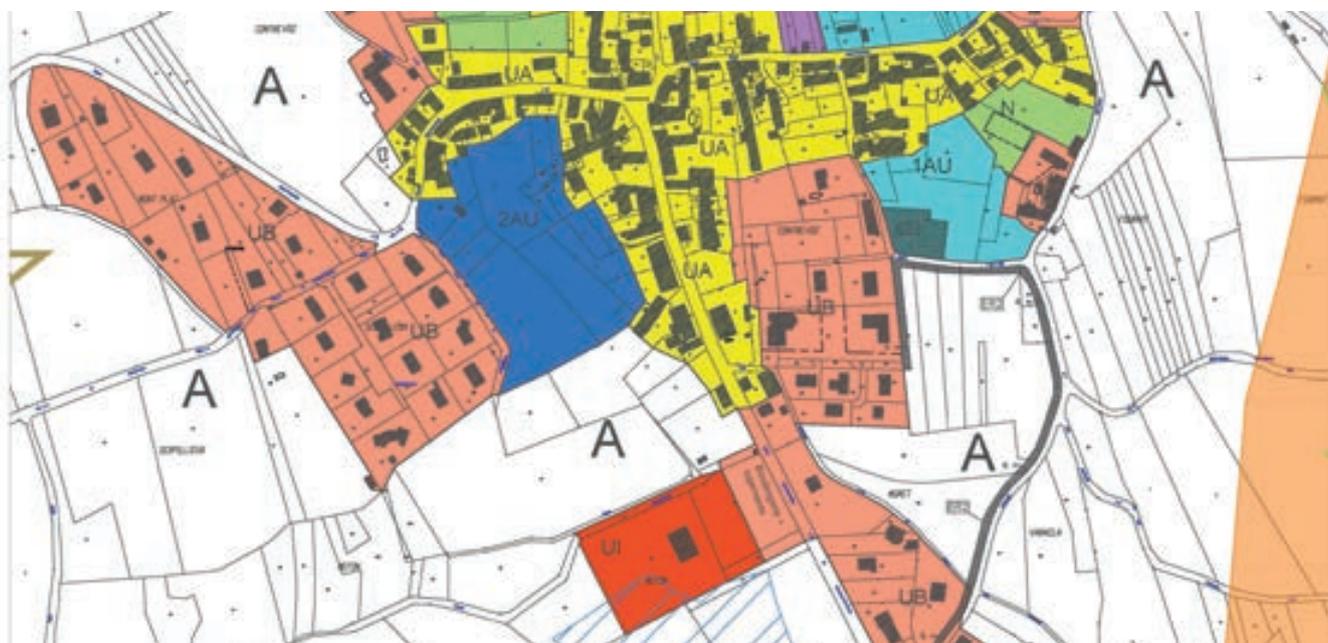


Le service urbanisme, en concertation avec les Mairies, ont choisi de rédiger les arrêtés pour tous les actes instruits. Les accords tacites ne sont proposés que pour des cas exceptionnels.

Le tableau ci-dessous révèle la répartition des décisions (la rubrique « autre » étant les CU informatifs).

Il apparaît qu'une diminution des décisions défavorables est à noter depuis 4 ans, cela est la résultante d'une méthode de travail qui privilégie la concertation entre les différents acteurs en amont du dépôt des dossiers en Mairie.

	2015	2016	2017	2018
Favorable	46%	45,8%	44,5%	46%
Défavorable	6,9%	6%	6,1%	3%
Annulation	2,5%	2,4%	0,9%	1%
Autre	44,6%	45,8%	48,5%	48,5%





TRIMAX

La gestion des déchets est assurée par le service TRIMAX de la CCBS. Le rapport d'activité 2018 a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 20 juin 2018.

Il figure en annexe du présent document.





CONTRAT DE RIVIÈRES SERAN

2018 est la dernière année de mise en oeuvre du contrat de rivières Seran avant élaboration d'une nouvelle procédure commune avec les bassins

Furans-Gland, sur l'ensemble du territoire de la CCBS, hors axe Rhône (compétence GEMAPI transférée au SHR et SYDCEHR).

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2018



Fin des travaux de réhabilitation environnementale du Laval endigué dans son thalweg d'origine sur la commune de Talissieu

Inauguration le 7 novembre 2018

Labellisation «Espaces Naturels Sensibles» des lacs et marais de Barterand à Pollieu et Magnieu (Saint-Champ) par le Conseil Départemental de l'Ain

Finalisation d'une étude de faisabilité de travaux pour l'amélioration des zones d'expansion de crues sur le Séran endigué, en lien avec une réhabilitation environnementale liée

Réhabilitation environnementale et hydraulique de cours d'eau - Le Séran à Champagne-en-Valromey Lompnieu (Valromey-sur-Séran)





Etude de faisabilité et lancement des travaux de restauration du ru et marais de Barterand à Polliou / Magnieu (Saint-Champ)

Premiers terrassements des nouveaux cours d'eau méandriques

Lancement d'une concertation en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant du Sérán (PGRE)

Travaux de gestions des zones humides (marais de Ponaveys / Longéole / Planchon sur Virieu-le-Grand / Saint-Martin de Bavel et Valromey sur Seran)



Plan d'actions de restauration / Création de «goyas» (mares du Retord-Colombier) en lien avec la profession agricole (récupération d'eau)



Lutte contre les espèces exotiques végétales envahissantes sur l'ensemble du bassin du SERAN. Expérimentation d'une technique par salage / bâchage contre la Renouée du Japon

Finalisation d'une étude de diagnostic environnemental des rivières situées en amont de la cascade de Cervevrieu (partie Valromey)

Préservation et restauration du corridor végétal fluvial (boisements des berges) sur l'ensemble du bassin du SERAN, en particulier sur les digues du Sérán (prévention des risques liés aux inondations)



Réalisation du dossier de candidature à une labellisation «site Rivières Sauvages» pour l'Arvière



LES BASSINS DU FURANS-GLAND

La CCBS travaille à la mise en place d'une démarche d'une gestion concertée sur les bassins versants du Furans - Gland et Séran d'ici 2021, ceci afin de

restaurer et de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau (qualité / quantité).

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2018

Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique et restauration morphologique des cours d'eau des bassins Furans et Gland

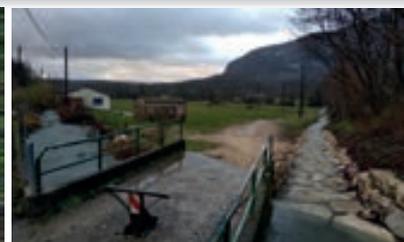
Travaux d'urgence visant à réduire le risque d'inondation de l'Arène à Virieu-le-Grand



Lancement d'une campagne de suivi hydrologique de la source des Hotteaux à Rossillon dans le but de réduire l'impact quantitatif de l'exploitation de la source sur le Furans



Avant travaux



Après travaux



Lancement d'une étude diagnostique des lacs et zones humides de Virieu-le-Grand / Chazey-Bons en vue de l'élaboration d'un plan de gestion environnemental

Labellisation
«Espaces Naturels
Sensibles»
des lacs et zones humides
de Virieu-le-Grand /
Chazey-Bons (Pugieu)
par le Conseil
Départemental
de l'Ain



Acquisition de matériels alternatifs dans le cadre de la charte «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages» pour le compte de 26 communes de la CCBS



ZOOM SUR LA DÉMARCHE « ZÉRO PESTICIDE »

La loi Labbé du 6 février 2014 vise l'interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades accessibles ou ouvertes au public et voiries relevant de leur domaine public ou privé. Dans ce cadre, la CCBS a décidé d'accompagner 28 communes signataires de la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » dans cette période de transition vers une nouvelle gestion des espaces publics.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La gestion du SPANC est assurée par la CCBS.

Le rapport d'activité 2018 a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 20 juin 2018.

Il figure en annexe du présent document.





EAU ET ASSAINISSEMENT

TRANSFERT DE COMPETENCES

Votée en 2015, la loi NOTRE prévoyait le transfert obligatoire aux intercommunalités des compétences Eau et Assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020.

En août 2018, la loi Ferrand Fesneau assouplit les modalités de ce transfert, sans en enlever le caractère obligatoire.

Il est possible pour les intercommunalités de reporter le transfert à 2026, si 25 % des communes membres représentant plus de 20% de la population le demandent avant le 1^{er} juillet 2019. Ce transfert peut toutefois s'effectuer avant 2026, à date intermédiaire, sur volonté des communes.

C'est dans ce contexte que les élus de la CCBS ont souhaité poursuivre le travail engagé en 2017 et capitaliser les données des études en cours, en proposant le passage des compétences Eau et assainissement en 2022 ce qui garantit le maintien de la dynamique

engagée en 2017, le maintien des subventions acquises et la finalisation d'un transfert dans des conditions optimales.

De nombreuses réunions ont été programmées sur l'année 2018 pour argumenter cette décision.





VOIRIE



Le service voirie met en œuvre la politique définie en matière d'entretien courant des **voies d'intérêt communautaire et de leurs ouvrages d'art** (ponts, murs de soutènement), et réalise les projets qui s'y rapportent.

Le service voirie est composé de 2 Techniciens qui travaillent en étroite collaboration avec les communes adhérentes et les partenaires privés. La compétence "voirie" a constitué un axe important de l'action communautaire en 2018, avec un investissement qui a dépassé les 3 millions d'euros.

LES CHIFFRES CLÉS



**597 kms
de routes**

**35 kms
de ViaRhôna**



**167 arrêts
de voirie**



**17 zones
d'activités**

47 ponts



RÉPARTITION DES MONTANTS DES TRAVAUX EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

Les travaux sont réalisés

- soit en régie par les communes (entretien courant)
- soit par des prestataires extérieurs (travaux d'investissement).

TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT 2018

Budget total 2018 : **786 000 €**

Montant des travaux : **740 534 €** dont :

- **570 546 €** sur le marché voirie
- **169 988 €** pour le fauchage, l'élagage et la signalisation horizontale.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2018

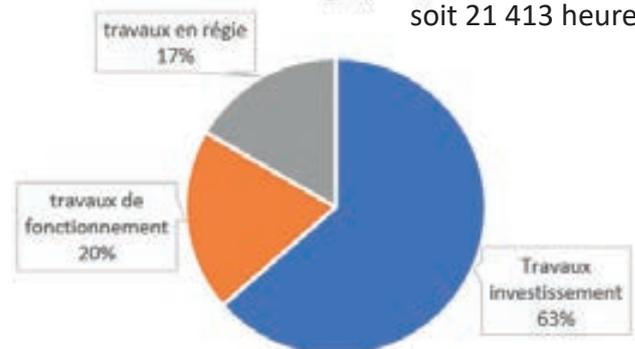
Budget total 2018 : **3 511 000 €**

Montant des travaux : **2 240 983 €** dont :

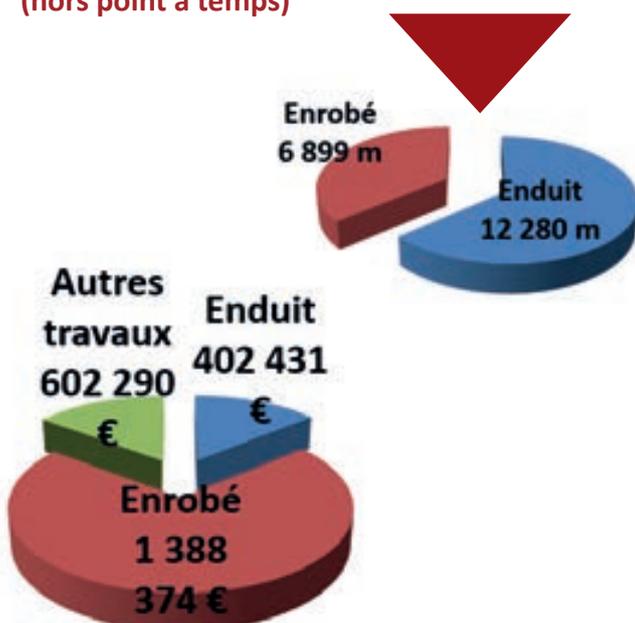
- **2 139 130 €** pour le marché voirie
- **101 853 €** pour les études et la signalisation verticales

Les Travaux assurés par les communes en régie

Le montant versé aux communes sur l'exercice 2018 s'élève à **856 520 €** soit 21 413 heures.



Répartition par type de travaux (hors point à temps)



Renouvellement réalisé : **19,179 km** de voie

Total des voies de compétence CCBS : **597 km**

Soit un taux de renouvellement de **3,21 %**

UN RÈGLEMENT DE VOIRIE

En 2018, la commission voirie a travaillé sur l'élaboration d'un règlement de voirie, document indispensable, dont l'objectif principal est d'assurer la sécurité, la qualité de vie et la cohabitation de tous les usagers de l'espace public en rappelant les réglementations nationales ou locales en vigueur, applicables sur l'ensemble des voies du territoire communal.

Après avoir été présenté et soumis à l'ensemble des communes de la CCBS, puis validé par un cabinet juridique, ce règlement sera soumis à l'approbation du conseil communautaire début 2019.



PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE CULOZ

Inauguration du PEM, le 15 novembre 2018

Initié en 2017, le **Pôle d'échange Multimodal de Culoz** a été inauguré en novembre 2018 après 10 mois de travaux pour un budget de **1 129 962 €**.

C'est dans le cadre de sa compétence «aménagement de l'espace» concernant notamment les abords des gares ferroviaires, que la CCBS a souhaité créer ce pôle afin de faciliter le report modal, améliorer le service aux voyageurs, redynamiser le quartier de la gare, sécuriser les trajets tous modes, et valoriser la gare.

L'aménagement comprend :

- 213 places de parking
- 4 places de parkings pour véhicules électriques
- 5 places pour le covoiturage
- 4 places pour les personnes à mobilité réduite
- 12 garages à vélos
- 4 garages pour 2 roues motorisés





DIAGNOSTIC DES PONTS

En 2018, la CCBS a également lancé une consultation pour diagnostiquer l'état des 47 ponts du territoire.

Les inspections se sont terminées fin septembre. Pour 4 ponts, des mesures de limitations de tonnage, ou d'interdiction de passage ont du être instaurées en attendant de les réhabiliter.



Ces 4 ponts sont :

- Le pont de Rothonod sur le Furans (Chazey / Andert),
- Le pont sur le Furans (la Burbanche),
- Le pont sur le bief des Braises (Sutrieu),
- Le pont de Ossy-Sutrieu sur le Seran (Champagne en Valromey)

La réhabilitation de ces 4 ponts est estimée à 663 000 €.

L'ensemble les travaux de remise en état des 47 ponts est estimé à 2 013 750 €.

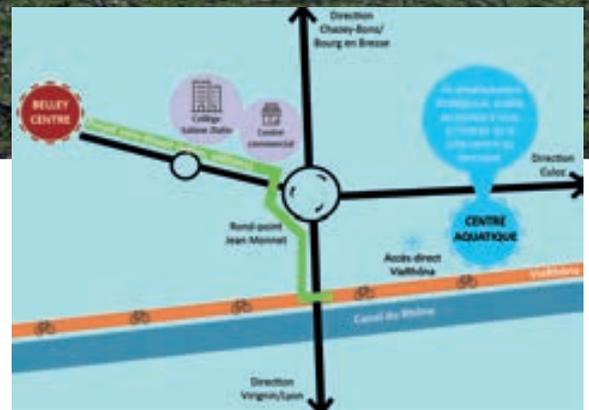


BÂTIMENTS

CENTRE AQUATIQUE

Les élus communautaires se sont positionnés sur le choix de l'implantation du site : En Pierre Longue, à la sortie de Belley, direction Culoz.

Un lieu visible, stratégique, accessible au plus grand nombre et avec un accès direct à la ViaRhôna. Le préprogramme a aussi été validé pour définir les nouvelles activités : un bassin de nage, un bassin d'activités, un bassin de détente et loisirs, une patageoire, un espace bien-être et remise en



forme et une terrasse minérale extérieure avec une aire de jeux d'eau.

Les études de conception se dérouleront durant l'année 2020, les travaux débuteront en 2021.

L'ouverture au public est prévue fin 2022.

MAISON MÉDICALE DE CULOZ

En 2018, dans le cadre de sa compétence «construction, réhabilitation, entretien des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)», BUGEY SUD a défini et lancé le projet de construction d'une MSP à Culoz.

Les travaux débuteront en janvier 2019 et s'achèveront fin septembre. Ils consistent principalement à créer une MSP dans la partie de bâtiment contigüe au nord de la mairie sur plus de 400 m² aujourd'hui innocupés. Afin de renforcer l'offre médicale du territoire, cet établissement rassemblera les professionnels de santé du secteur, dans le but de créer une véritable dynamique autour d'un projet de santé pensé et organisé par eux-mêmes.

Ce projet est estimé à 920 000 € HT subventionnés à 54 % (CD, AURA, DETR).





BOULODROME COUVERT

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE

En 2018, la CCBS a lancé une étude structure pour envisager des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du boulodrome couvert de Belley pour remédier aux fuites récurrentes qui perturbent le fonctionnement de cet établissement.

L'étude a conclu qu'il était impossible d'effectuer les travaux envisagés (remplacement de la membrane de couverture par une étanchéité autoprotégée bicouche, renforcement de l'isolation et remplacement des lanterneaux filants) la structure du bâtiment interdisant toute surcharge.

D'autres pistes sont en cours d'étude pour trouver « la solution » technique à mettre en oeuvre pour rénover la toiture.

ACTIPÔLE BUGEY SUD



Le pôle entrepreneurial héberge 5 partenaires de la création et de l'accompagnement d'entreprise et 11 entreprises, dont 8 sont en « pépinière » comme jeunes créateurs. En plus de l'environnement qualitatif, ils ont à disposition de multiples services proposés sur le site : bureaux « plug and play », coworking, visioconférence, bureau éphémère, salle de réception, hôtel d'entreprises, foncier disponible.

ENTRETIEN DES CHAUFFERIES

L'entreprise Assitherm Alpes a été retenue pour assurer la maintenance préventive et l'entretien des chaufferies, des bâtiments sous compétence de la CCBS pour une durée de 3 ans.



Pour permettre d'apprécier le site en toute sécurité, le garde-corps vieillissant de la cascade a été remplacé par de nouvelles barrières qui sécurisent l'ensemble du site et s'intègrent parfaitement dans le paysage.

Le coût de l'opération a été de 16 000 € HT

CASCADE DE CERVEYRIEU

ENTRETIEN - MAINTENANCE DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS DIVERSES

Liste des bâtiments, installations extérieures et sites pour lesquels sont réalisés entretiens, maintenances, divers travaux d'améliorations et de rénovation (ex. : réfection partielle des joints des bassins du centre nautique...)

- Siège CCBS - Office de tourisme, 34 Grande Rue - Belley
- Annexe CCBS, 55 Grande Rue - Belley
- Annexe CCBS, 33 Grande Rue - Belley
- Boulodrome couvert, av. Hoff - Belley
- Base d'aviron, les Ecassaz - Virignin
- Centre nautique, av. Paul Chastel - Belley
- Maison du vélo, rue du stade - Culoz
- Maison de santé, rue du stade - Virieu-le-Grand
- Maison du Marais, Aignoz - Ceyzérieu
- Musée Escale Haut Rhône, La Bruyère - Brégnier-Cordon
- Site Cascade de Glandieu - Brégnier-Cordon
- Base de loisirs et camping - Virieu-le-Grand
- Port et capitainerie - Virignin
- Ateliers Colorplast et Sabla peinture, ZA Ousson Nord - Magnieu
- Atelier Olivier Frères, ZA sur Gallay - Saint-Benoit
- Quai de Transfert OM - Déchetteries
- Actipôle, ZA la Picardière - Virignin
- Aires d'accueil gens du voyages « sédentaires » - Billignin Belley et Glandieu Brégnier-Cordon



photo Ville de Belley

LES CHIFFRES CLÉS

71 539
entrées



scolaires
32 020

associations
6 360



usagers
33 159

La piscine ferme ses portes 2 fois par an, 1 semaine en fin d'année scolaire (début juillet) et 2 semaines en fin d'année civile (vacances de Noël, nouvel an) pour vidange technique.

Elle dispose de deux bassins :

- Un bassin de 25 m sur 12,5 m, avec 5 couloirs, profondeur constante de 2 m.
- Un bassin d'apprentissage de 12,5 m sur 10 m, profondeur maximum de 1,40 m.

L'équipe est composée d'un directeur, 7 MNS dont le directeur et un renfort partiel à chaque période de vacances scolaires, 3 agents d'accueil, 2 agents d'entretien, de renfort ponctuel et saisonnier caisse et/ou bassin.

TARIFS 2018

Entrée individuelle	
Entrée - de 6 ans :	Gratuit
Entrée enfant (6-16 ans) / Etudiant, lycéen, collégien * :	2,70 €
<small>* sur présentation carte lycéen /étudiant de l'année en cours</small>	
Entrée adulte :	2,70 €
Espace famille = 1 entrée adulte par cellule familiale	
Badge	
Création d'un badge :	2,50 €
Recréation (suite à une perte) :	5,20 €
10 entrées enfants :	12,00 €
10 entrées adultes :	20,50 €
50 entrées adultes / enfants ⁽¹⁾ :	66,00 €
50 entrées familles nombreuses ⁽²⁾ :	36,00 €
<small>(1) badge valable 1 an à partir de la date d'achat</small>	
Leçons de natation	
1 séance (30 minutes) :	9,50 €
10 séances :	88,00 €
<small>Prochain stage natation aux vacances de pâques</small>	
Casier (caution) :	2,00 €



POLITIQUE DE LA VILLE

Prise de compétence au 1^{er} janvier 2018

ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE ET DES APPELS À PROJETS

- Co-présidence de deux comités de pilotage et deux comités techniques
- Animation de groupe de travail pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations



CO-ANIMATION DU
CONSEIL CITOYEN À PARTIR
D'OCTOBRE 2018

MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE COMMUNICATION

« L'agenda de mon quartier » diffusé à 500 exemplaires auprès des habitants et des partenaires. Interventions faites dans des classes pour présenter la politique publique des quartiers prioritaires (lycée Lamartine, lycée du Bugey)



CO-FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR SPÉCIFIQUE AU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE (ADSEA)

4 juillet 2018 :
Matinée propreté organisée par
l'ADSEA, Dynacité, J'Art d'Ain Partagés

RECRUTEMENT D'UN POSTE DE MÉDIATEUR SUR UN CONTRAT ADULTE-RELAI

FINANCEMENT DES ACTIONS "POLITIQUE DE LA VILLE"

- Une action de prévention de la radicalisation (AFI)
- Des ateliers sport-santé en faveur des publics éloignés des pratiques sportives (Ain Profession Sport)
- Des ateliers de sensibilisation aux gestes éco-citoyens (ALEC 01)
- Des animations autour d'un jardin de quartier



FLÉCHAGES D' ACTIONS CULTURES SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE :

- Création d'un séjour avec actions artistiques et culturelles pour des jeunes de différents horizons en partenariat avec la Maison d'Izieu
- Préparation d'un projet street art





MOBILITÉ



TRANSPORT À LA DEMANDE

Rapports d'activité en annexes

TAD PORTE À PORTE / MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCÈS

229 bénéficiaires
dont 25 % reconnus PMR

Entre 25 et 40 réservations par jour

Entre 600 et 800 voyages par mois

85 % des communes du territoire

EXPÉRIMENTATIONS DES LIGNES VIRTUELLES

- 74 usagers différents
- 12 % de l'offre totale utilisée
- 4 destinations représentent au total 90 % des voyages

A la suite d'un bilan présenté en conseil communautaire du 13 décembre 2018, cette expérimentation n'est pas reconduite en 2019.

SOUTIEN AUX DESSERTES FERROVIAIRES



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



AIRE D'ACCUEIL DE GRAND PASSAGE

Lors de la séance du 17 Juillet 2018, le conseil communautaire a décidé la création d'une aire d'accueil de Grand Passage en application du schéma départemental d'accueil de 2002.

L'aire de Grand passage a vocation à accueillir entre 50 et 200 caravanes.

Le conseil retient le terrain, actuellement propriété de la CNR, situé sur la Commune de Magnieu (cadastré ZD 138, pour une superficie totale de 153 231 m², le projet utilisant 4 ha et 800 m²).

La loi N°2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage précise les modalités d'accueil des voyageurs sur le territoire en instaurant notamment un schéma d'accueil.

RÉOUVERTURE DE L'AIRE D'ACCUEIL DE BRÉGNIER-CORDON

- 2 familles accueillies

AIRE D'ACCUEIL DE BELLEY-BILLIGNIN

19 personnes accueillies au total

- 13 personnes seules ou couples
- 6 personnes familles avec enfant

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

Par délibération du 20/09/2018, le conseil communautaire acte le lancement de la démarche «**Plan Climat Air Energie Territorial**». La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, renforce le rôle et les responsabilités des EPCI en tant que coordinateurs et animateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants doit mettre en place un **Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle de son territoire (PCAET)** au plus tard le 31 décembre 2018.

Il est constitué :

- D'un diagnostic territorial climat-air-énergie
- D'une stratégie territoriale associée à des objectifs cadres pour le territoire
- D'un plan d'actions accompagné
- D'un dispositif de suivi-évaluation

Par ailleurs, le conseil communautaire approuve le principe d'une mutualisation avec 7 autres EPCI de l'Ain, dans le cadre d'un groupement de commandes pour le choix du bureau d'études

HABITAT ET LOGEMENT

- Financement Fonds Solidarité Logement
- Subvention à l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)
- Participation aux groupes de travail de l'élaboration du Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées

AUTRES COMPÉTENCES

ANIMAUX ERRANTS

- Convention avec la SACPA : 85 interventions

SANTÉ

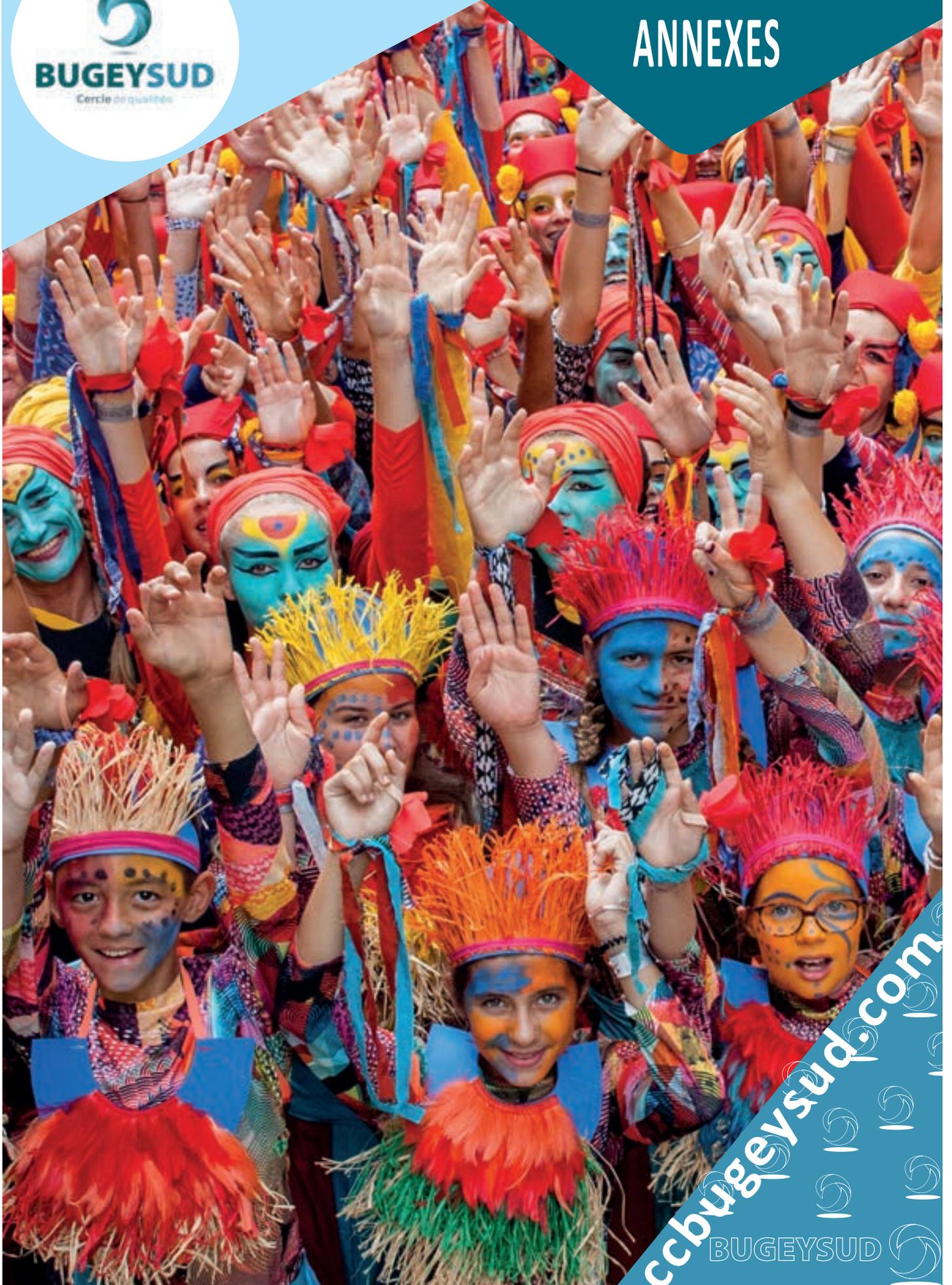
- Finalisation du projet et du plan de financement de la Maison de santé de Culoz

SOLIDARITÉ

- Subventions aux associations
- ADMR, ADAPA, Ain Domicile Services, Alcool Ecoute, Mission Locale



ANNEXES



LES COMPETENCES

- > Collecte des Ordures Ménagères (OM)
- > Transfert des OM vers l'incinération et Traitement
- > Compostage
- > Déchetteries (Belley, Culoz, Virieu le Grand)
- > Co-Compostage des végétaux à la ferme
- > Collecte sélective
- > Transfert des matières sélectives vers les exutoires et Traitement
- > Prévention des déchets



> **50 communes desservies – 33 665 habitants**

> **Une collecte OM qui évolue du Porte-à-Porte aux Points d'Apports TRIMAX :**

Collectes OM PAP :

C1 : 1 collecte hebdomadaire en porte à porte sur les communes non desservies par les TRIMAX

C2 : 2 collectes hebdomadaires 2 communes : Belley et Culoz (Artemare et Virieu collecte estivale)

Jours fériés : Lorsqu'un jour férié est un lundi, mardi ou mercredi, la collecte est avancée au samedi précédent (à l'exception de Belley), et pour les jeudis et vendredis fériés, la collecte est reportée au samedi suivant.

Collecte en Point d'Apport TRIMAX :

Calendrier de la mise en place de la **collecte en conteneurs semi-enterrés :**

- o **en décembre 2016 :** Belmont Luthézieu, Brénaz, Chavornay, Champagne en Valromey, Haut Valromey, Lochieu, Lompnieu, Ruffieu, Sutrieu, Vieu et Virieu le Petit.
- o **en juin 2017 :** Armix, Chazey-Bons, Cheignieu la Balme, Cuzieu, La Burbanche, Rossillon, St Martin de Bavel et Virieu le Grand,
- o **en octobre 2017 :** Andert et Condon, Contrevoz et St Germain les Paroisses
- o **en décembre 2017 :** Artemare, Béon, Ceyzérieu et Talissieu
- o **en février 2018 :** Culoz
- o **en avril 2018 :** Ambléon, Arboys en Bugey, Colomieu, Conzieu et Prémeyzel
- o **en décembre 2018 :** Brégnier-Cordon, Brens, Groslée-St-Benoît, Izieu, Murs et Gélignieux, Peyrieu et Virignin



LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Des installations performantes...



L'incinérateur à Bourgoin Jallieu (SITOM Nord Isère)

La Communauté de communes BUGEY SUD adhère au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM Nord Isère). Ce dernier gère le traitement des déchets ménagers résiduels avec valorisation énergétique. Le SITOM regroupe aujourd'hui 222 communes de l'Isère, de l'Ain, du Rhône et de la Savoie, représentant 375 837 habitants (recensement INSEE 2011), et incinère plus de **170 000 tonnes de déchets par an**.

**Le quai de transfert à
Belley, un quai optimisé :**

6 968 t OM transférées à
Bourgoin Jallieu

44 t CS transférées à Chambéry
au centre de tri

1 674 t DIB transférées à
Chamoux sur Gelon pour la
fabrication d'un combustible
de substitution

17 440 tonnes de
déchets ont transité
par les différentes
installations de la CCBS
en **2018**

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

Pour réduire la quantité des déchets ménagers...

A ce jour **2 023** foyers sont équipés de composteurs individuels



Nombre de composteurs vendus en 2018

41

25 € en déchetterie

Le compostage est la transformation des déchets fermentescibles par des micro-organismes en présence d'humidité et d'oxygène. Il permet d'obtenir un **amendement organique naturel**, nécessaire à la vie du sol.

Faire du compost, quels avantages ?

- > Obtenir gratuitement un engrais naturel et éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimique.
- > Réduire le volume de sa poubelle, et ainsi limiter les coûts de gestion des déchets : moins de déchets à collecter et à traiter c'est moins de transport, moins d'incinération...

LE CO-COMPOSTAGE A LA FERME :

La valorisation des végétaux...

Baisse du tonnage par rapport à 2017

1 407 t de co-compost produites en 2018
(1 668 T en 2017)



Les végétaux reçus dans les déchetteries sont broyés, puis mélangés à du fumier de bovins. Après plusieurs retournements, le compost est épandu sur les prairies des agriculteurs du Bugey à Belley, Brens et St-Martin-de-Bavel.

DECHETTERIES :

131 227 visiteurs en 2018,
soit 10 936 visites par
mois



3 déchetteries : Belley, Culoz et Virieu le Grand réservées uniquement aux habitants de la Communauté de communes BUGÉY SUD, soit une déchetterie pour **10 000** habitants.

Horaires d'été à Belley :

Du lundi au samedi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Horaires d'été à Virieu le Grand :

Lundi, mercredi et jeudi

De 14h00 à 19h00

Mardi, vendredi et samedi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Horaires d'été à Culoz :

Mardi, jeudi et vendredi

De 14h00 à 19h00

Lundi, mercredi et samedi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Horaires d'hiver 3 déchetteries :

Les déchetteries ferment à 17h30 au lieu de

19h00. *Les changements d'horaires*

(été/hiver) se calquent sur les changements

d'heure (passage heure d'été / heure d'hiver).

[Fermé les jours fériés]

**Conventionnement déchetteries
limitrophes au territoire :**

Déchets volumineux acceptés et recyclés :

- Gravats ⇨ Recyclage matériaux inertes
- Ferraille et métaux non ferreux ⇨ S.M.E. Culoz
- Bois de chaufferie ⇨ Chaufferie
- Bois traité ⇨ Aggloméré Savoie Pan
- Carton ⇨ Cartonnerie SAICA
- Déchets électriques électroniques ⇨ Valorisation énergétique et recyclage métaux
- Végétaux ⇨ Co compostage
- Tout venant ⇨ Préparation combustible cimenterie
- Pneus ⇨ Valorisation énergétique ALIAPUR
- Déchets toxiques ⇨ Centre de regroupement Valespace, traitement tredi
- Piles ⇨ Recyclage métaux Corépile
- Huile de friture ⇨ Valorisation énergétique Trialp
- Huile de moteur ⇨ Régénération
- Polystyrène expansé ⇨ Récupération matière chantier valoriste
- Capsules de Café Nespresso ⇨ Récupération matière alu SUEZ
- Textiles ⇨ Récupération matière le Relais
- Plâtre et Placoplâtre ⇨ Recyclage Nantet (73)

Bilan des entrées : 131 227 visites / an

Belley : 72 203 visites / an

⇨ moyenne : 6 017 visites / mois ⇨ soit - 5,08 % en 1 an

Virieu : 28 091 visites / an

⇨ moyenne : 2 341 visites / mois ⇨ soit + 9,29 % en 1 an

Culoz : 30 933 visites / an

⇨ moyenne : 2 578 visites / mois ⇨ soit + 4,71 % en 1 an

Conventions avec autres collectivités	Nom déchetterie	Communes desservies	Nombre d'habitants
SICTOM de la région de Morestel	Avenières	Izieu/Brégnier	828
CC Plaine de l'Ain	Lhuis	Groslée-St-Benoît	1191
SICTOM du Guiers	St Genix sur Guiers	Murs/Géligneux	100
CC de Yenne	Yenne	Parves et Nattages	936
Service PAP encombrants	Fréquence de collecte	Communes desservies	Nombre de visites par an
CCBS	2 fois par an	Haut-Valromey	120

BILAN 2018 DES TONNAGES SUR LES 3 DECHETTERIES

BILAN DES TONNAGES SUR LES 3 DECHETTERIES ANNEE 2018							
	BELLEY	VIRIEU	CULOZ	Totaux	Kg / Hab	Réalisation 2017 Tonne Kg / Hab	Kg / Hab
Ferraille	268,68	183,26	170,82	622,76	18,50	639	18,97
Carton	257,50	99,22	95,54	452,26	13,43	458	13,59
Bois	160,86	71,43	40,88	273,17	8,11	299	8,90
Bois dérivé	966,40	421,80	414,68	1 802,88	53,55	1 388	41,23
Végétaux	814,30	289,42	303,80	1 407,52	41,81	1 745	51,85
Huile végétale	2,16	1,04	0,73	3,92	0,12	5	0,15
PSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00
D E E E	193,35	93,17	69,11	355,63	10,56	349	10,37
Textiles	62,14	23,02	18,47	103,63	3,08	108	3,21
Capsules café	0,96	0,00	0,40	1,36	0,04	3	0,08
Pneu	22,52	13,46	30,64	66,62	1,98	63	1,86
Huile moteur	8,49	6,48	7,20	22,17	0,66	22	0,64
Batteries	10,63	2,90	2,86	16,39	0,49	16	0,49
DDMenagers (ECO DDS)	15,86	9,39	8,42	33,67	1,00	35	1,05
DDS (pro hors ECO DDS)	14,20	8,42	5,99	28,61	0,85	28	0,83
Plâtre	212,48	73,20	90,02	375,70	11,16	160	4,77
Encombrants Valorisation énergétique	850,80	424,17	398,97	1 673,94	49,72	1 469	43,63
TOTAL RECYCLE	3861,33	1720,37	1658,52	7 240,23	215,07	6 787	201,61
Gravats	760,95	366,75	385,80	1 513,50	44,96	1 735	51,55
TOTAL C.E.T.	760,95	366,75	385,80	1 513,50	44,96	1 735	51,55
TOTAL	4622,28	2087,12	2044,32	8 753,73	260,02	8 522	253,15



EVOLUTION DES TONNAGES DECHETTERIES SUR 4 ANS

Tonnages Traitement	2015	2016	2017	2018	N / N-1
Ferraille	623,88	625,88	638,50	622,76	-2,47%
Papier-Carton	406,29	426,54	457,67	452,26	-1,18%
Bois	296,90	300,47	299,48	273,17	-8,79%
Bois dérivé	1 064,42	1 060,74	1 388,01	1 802,88	29,89%
Végétaux	2 045,32	2 129,98	1 745,37	1 407,52	-19,36%
Textiles	86,87	81,93	108,10	103,63	-4,14%
Huile Friture	4,85	5,87	5,14	3,92	-23,70%
Capsules café	2,74	2,63	2,55	1,36	-46,84%
DEEE	364,63	386,31	349,08	355,63	1,88%
Pneu	41,80	45,91	62,67	66,62	6,30%
Huile moteur	9,82	7,47	21,64	22,17	2,44%
Batteries	5,62	14,31	16,46	16,39	-0,43%
PSE (polystyrène)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Hors ECO DDS	23,57	28,49	27,84	28,61	2,80%
Eco DDS	43,99	29,50	35,23	33,67	-4,42%
Plâtre	201,11	212,38	160,48	375,70	134,11%
Encombrants	1 336,72	1 406,11	1 468,84	1 673,94	13,96%
TOTAL RECYCLE	6 558,53	6 764,52	6 787,05	7 240,23	6,68%
Gravats	2 191,27	2 118,05	1 735,31	1 513,50	-12,78%
TOTAL C.E.T.	2 191,27	2 118,05	1 735,31	1 513,50	-12,78%
TOTAL	8 749,80	8 882,57	8 522,36	8 753,73	2,71%

> Tonnages en hausse de **2,71 %**

> **8 754 Tonnes en 2018** équivalent à **260 kg / hab / an**

BILAN DES ACTIONS DE REDUCTION ET DE VALORISATION DES DECHETS



	2016		2017		2018		Evolution des tonnages
	Tonne	Kg / Hab /an 32 651 hab	Tonne	Kg / Hab /an 33 665 hab	Tonne	Kg / Hab /an 33 665 hab	2017/2018
OM	6 771	207,37	6 794	201,81	6 968	206,98	→ 2,56%
Déchetteries	8 883	272,06	8 522	253,14	8 754	260,02	→ 2,72%
Collecte sélective							
- EMR	640	19,60	678	20,1	642	19,1	→ -5,31%
- JMP	713	21,84	671	19,9	734	21,8	→ 9,39%
- Verre	1 286	39,39	1 277	37,9	1 357	40,3	→ 6,26%
TOTAL	18 293	560,26	17 942	533,0	18 455	548,2	→ 2,86%

On note une augmentation globale des tonnages sur l'ensemble des flux à l'exception des emballages.

BILAN PLAN DE PREVENTION DECHETS 2018

La CCBS poursuit son engagement auprès du Conseil Départemental de l'Ain avec un plan local de prévention des déchets

Le Broyage des végétaux à domicile en partenariat avec LES BRIGADES VERTES :



> 59 interventions de broyage en 2018, 68 en 2017, 53 en 2016, 68 en 2015, 72 en 2014, 14 en 2013

Le compostage collectif en partenariat avec J'ART D'AIN PARTAGES :



> 1 nouveau site équipé en 2018 : La Maison du Marais à Ceyzérieu

> Soit 16 établissements équipés au total depuis 2014 : Ecole Montessori du Valromey, Collège et Lycée du Bugey, Collège du Valromey, Le Collège Henri Dunand à Culoz, Maison St Anhelme à Belley, Foyer Clos Lambert à Artemare, ESAT à Virieu le Petit, Jardins Familiaux de la Rodette à Belley, Centre Social de Belley, la Maison de l'Enfance « Le Grand Logis » à St Martin de Bavel, la Résidence « Les Millepertuis » à Belley + 1 site supplémentaire à la Gendarmerie de BELLEY, la commune de Colomieu, la Résidence « Ameyzieu » à Talissieu, les Immeubles « Brillat Savarin » à Belley

Manifestations éco-responsables :



> 8 manifestations soutenues en 2018 dans leur tri et gestion des déchets : *Rando des Lacs, fête du Port à Virignin, Festival Rock'Fort à Cressin-Rochefort, Semaine omnisport à Artemare, Bugey Expo à Belley, Fête du vélo à Culoz...*

Récupération de matériel en partenariat avec SIAFM :



> SIAFM : subvention versée par la CCBS pour le transport d'un conteneur de 77 m3 de matériel à Madagascar.

Location de couches lavables :

> la CCBS propose aux familles la location de couches lavables.





LES INDICATEURS FINANCIERS :

Maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 7,99 %

Montant des dépenses de fonctionnement pour l'année 2018 : 3 737 823,02 €

Modalité d'exploitation : Prestataires de service

Montant annuel versé aux prestataires de marchés :

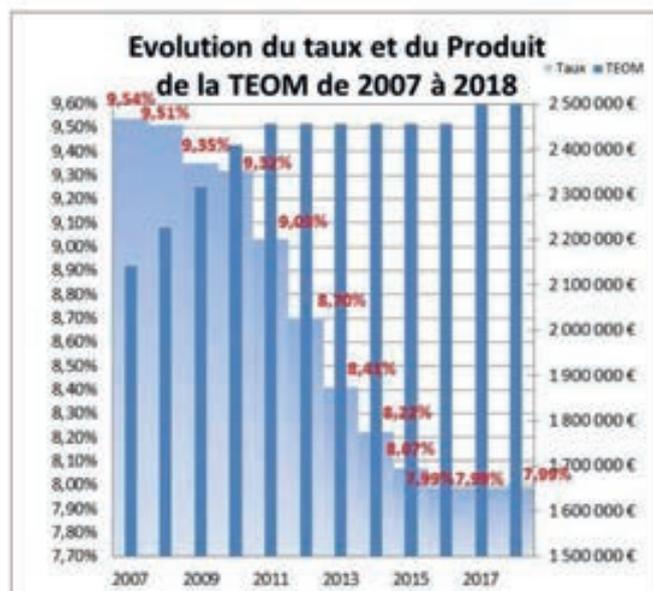
<i>Collecte :</i>	674 179,65 €
<i>Déchetteries :</i>	776 221,24 €
<i>Collecte sélective :</i>	283 833,45 €
<i>Centre de tri :</i>	201 050,01 €
<i>Quai de transfert :</i>	206 762,59 €
<i>Incinération (SITOM N.I.) hors marché :</i>	950 451,82 €

Modalité de financement :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Endettement : annuité d'emprunt :

168 447,85 €/an, soit environ 5 €/hab/an



Moyens humains du service TRIMAX au quotidien : 2 E.T.P (Equivalents Temps Pleins)

- Un responsable de service
- Une assistante (administrative et comptable)

FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé dépenses	Montant en €	%
Collecte des ordures ménagères	674 179,65	18,04%
Traitement des ordures ménagères	950 451,82	25,43%
Déchetteries	776 221,24	20,77%
Co-compostage	27 603,87	0,74%
Collecte sélective et tri	484 883,46	12,97%
Accueil, gestion et transport quai CCBS	206 762,59	5,53%
Intérêts des Emprunts & opérations financières	31 503,62	0,84%
Charges à caractère général	131 462,02	6,19%
Frais de personnel	131 663,81	3,52%
Contributions diverses + subvention associations	87 048,10	2,33%
Amortissements et écritures immobilisations	136 042,84	3,64%
TOTAL	3 737 823,02	100%

Résultat de fonctionnement 2018 sans reprise excédent antérieur : + 67 453,51 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé recettes	Montant en €	%
TEOM	2 780 725,00	53,97%
Subv Conseil Général Prévention déchets	7 746,68	0,15%
Dépôts sauvages, vte composteurs, divers	10 166,12	0,20%
Excédent reporté	1 346 824,57	26,14%
Subv éco emballages, eco folio, éco DDS	474 219,16	9,20%
Repreneurs matières	309 305,91	6,00%
Recyclage et valorisation végétaux communes	18 411,20	0,36%
Redevances spéciales entreprises et campings	204 702,46	3,97%
TOTAL	5 845 303,38	100%

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé dépenses	Montant en €	%
Déficit d'investissement	1 482 075,48	41,36%
Caution location terrain pendant tx déchetterie Belley	1 000,00	0,03%
Intégration frais d'études	1 117,20	0,03%
Fournitures conteneurs semi-enterrés	1 185 094,31	33,07%
Travaux mise en place conteneurs semi-enterrés	523 849,59	14,62%
Travaux aménagement déchetteries	253 101,05	7,06%
Capital emprunt quai	136 944,23	3,82%
TOTAL	3 583 181,86	100%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé recettes	Montant en €	%
Affectation en réserve	757 075,48	22,30%
FCTVA	379 388,00	11,17%
Emprunt	2 000 000,00	58,90%
Subventions travaux déchetteries + CSE	121 740,00	3,59%
Amortissements et écritures immo	137 160,04	4,04%
TOTAL	3 395 363,52	100%

REDEVANCES SPECIALES :

Les chiffres clés 2018



La collecte des papiers de bureaux

136 établissements concernés
(+ 3 entreprises par rapport à 2017).

Tarif : **30 €** la corbeille collectée,
tarif inchangé depuis 2008.

Adhésions 2018 :

Belley : Association AVENIR, SELARL DELPON-GRINAND

Artemare : Pharmacie SERPINET

Montant effectivement perçu au titre de :

2018 : 17 070 €

Pour mémoire 2017 : 15 700 €

ENTREPRISES

Nombre d'entreprises assujetties à la redevance :

- 40 en collecte supplémentaire (en 2017 : 41),
- 44 en incinération des déchets assimilables aux OM (en 2017 : 44), soit 1 026 tonnes concernées
- 44 en déchetteries (en 2017 : 47), soit 292 tonnes concernées.

Montant effectivement perçu au titre de 2018 :

178 179 €

Pour mémoire 2017 : 179 720 €

CAMPINGS

Liste des campings asujettis à la redevance :

Artemare, Brégnier-Cordon, Champagne en Valromey, Culoz, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Songieu et Virieu-le-Grand.

Montant effectivement perçu au titre de 2018 :

9 453 €

Pour mémoire 2017 : 8 914 €

LISTE ANNUELLE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2018

Le tableau ci-après retrace les résultats des différentes consultations lancées en 2018 par la CCBS, en vue de retenir, après mise en concurrence et détermination du meilleur rapport qualité-prix, diverses entreprises pour la réalisation de ses activités.

LISTE ANNUELLE DES MARCHES ATTRIBUES EN 2018

TRANSIT DES DECHETS RECEPTIONNES SUR LE QUAI DE TRANSFERT DE LA CCBS ET TRAITEMENT DES DIB

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant H.T.
Transit des déchets réceptionnés sur le quai de transfert de la CCBS et traitement des DIB	28/05/2018	Groupement solidaire SIBUET ENVIRONNEMENT/TRANS RF	73390 CHAMOIX/GELON	328 760 € H.T.

EXTENSION, RENOVATION ET SECURISATION DES DECHETTERIES DE BELLEY, CULOZ et VIRIEU LE GRAND

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Montant H.T.
Lot 1 : Terrassement/maçonnerie/VRD	08/06/2018	SAS FONTAINE TP	01300 BELLEY	490 000 € H.T.
Lot 2 : Contrôle d'accès	20/11/2018	Groupement ESPACS (mandataire) / MICASYS	26390 HAUTERIVES	89 416 € H.T.

ORIENTATIONS 2019 : SERVICE TRIMAX

Collecte des ordures ménagères en conteneurs semi-enterrés

- > Fin de la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur les secteurs 4 et 8 (Belley)
- > Définition des emplacements des PAV et du nombre de conteneurs semi-enterrés et enterrés pour certains sites sur la commune de Belley, **en concertation avec les communes** sur les secteurs restants
- > Communication : articles bulletins municipaux, réunions publiques, site internet, presse...

Collecte « Gros Producteurs »

- > Mise en place d'une collecte « Gros Producteurs »

Création d'une plateforme bois énergie – site : Lavours

- > Objectifs : valoriser les bois de classe A collectés en déchetterie / offrir des débouchés aux végétaux, broyat en provenance des paysagistes
 - > Réalisation de la plateforme bois énergie
- Projet abandonné au profit d'une initiative privée.

Plan prévention déchets 2019 : « Territoire zéro déchet zéro gaspi »

- > Développement du compostage collectif en pied d'immeuble
- > Développement du compostage individuel
- > Broyage des végétaux à domicile
- > Manifestations éco-responsables
- > Récupération de matériel pour les enfants de Madagascar (association SIAFM)
- > Collecte des papiers de bureau
- > Réalisation **d'un guide pratique** pour le tri et la réduction des déchets à la source
- > Location de couches lavables

Fin des travaux de rénovation et de sécurisation des déchetteries

- > Sécurisation : création de murs de sécurité (gardes corps)
- > Rénovation bâtiment (décapage, peinture murs et bois)
- > Vidéosurveillance et contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation

Marché exploitation des 3 déchetteries

- > Relance des marchés du lot 1 : Accueil du public, gestion des trois déchetteries et gestion du haut d'un quai de transfert et du lot 2 : transport et valorisation des déchets

Actions de sensibilisation au tri

- > Renouvellement des interventions d'un intervenant pour la sensibilisation au tri dans les écoles

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADEME	: Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
B.O.M	: Benne Ordures Ménagères
C.C.	: Communauté de Communes
C.E.T.	: Centre d'Enfouissement Technique
CS	: Collecte Sélective
D3E (DEEE)	: Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DASRI	: Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
D.D.M	: Déchets Dangereux Ménagers
D.I.B.	: Déchet Industriel Banal
D.M.S.	: Déchets Ménagers Spéciaux
DREAL	: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ELA	: Emballage pour liquide alimentaire
E.M.R.	: Emballages Ménagers Recyclables
EX.	: Exercice
F.M.A	: Fonds Mouvant Alternatif
J.M.P.	: Journaux Magazines Prospectus
OM	: Ordures Ménagères
PàP	: Porte à Porte
PAV	: Point d'Apport Volontaire
PEHD	: (Flacons plastique) Polyéthylène Haute Densité
PET	: (Bouteilles plastique) Polyéthylène Téréphthalate
RRA	: Région Rhône-Alpes

La CCBS remercie :

Tous les habitants de son territoire qui participent à la bonne gestion des déchets en respectant les consignes de tri ;

Les élus locaux et agents municipaux qui contribuent à faire circuler les messages favorisant la valorisation et le recyclage ;

Les ambassadeurs du tri pour leurs missions d'information sur les gestes de tri auprès des foyers et notamment dans les communes où la collecte a évolué du Porte à Porte à l'apport volontaire TRIMAX.



**BUGEYSUD
TRIMAX**

Ordures ménagères | Tri | Déchetteries



Tél. 04 79 81 01 99
www.bugeysud-trimax.fr

34 Grande Rue – 01300 Belley

www.bugeysud-trimax.fr



BUGEYSUD

Cercle de qualités

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

SOMMAIRE

I.	Caractérisation technique du service	3
	1. Présentation du territoire desservi	3
	2. Mode de gestion du service	4
	3. Estimation de la population desservie	4
	4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	5
II.	Tarifification de l'assainissement non collectif	6
III.	Dépenses et recettes de service	7
IV.	Indicateurs de performance	8
	1. Bilan de l'année 2018	8
	2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	10
V.	Perspectives pour l'année 2019	10

I. Caractérisation technique du service

1. Présentation du territoire desservi

La communauté de communes Bugey Sud a été créée le 1er janvier 2014 par fusion des communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey Arène-Furans, Terre d'Eaux et du Colombier et avec extension du territoire à la commune d'Artemare.

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Bugey Sud regroupe 50 communes soit environ 33665 habitants (Insee 2015) après intégration de la Communauté de Commune du Valromey.

A noter que des regroupements de communes (fusions) au 1^{er} janvier 2019 font baisser ce nombre à 43 communes.

Le territoire comprend donc, les communes d'Ambléon, Andert-et-Condon, Arboys-en-Bugey, Armix, Artemare, Arvière en Valromey (commune nouvelle au 01/2019 de Brénaz, Chavornay, Lochieu, Virieu le Petit), Belley, Béon, Brégnier-Cordon, Brens, Ceyzerieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Groslée-Saint-Benoit, Haut-Valromey, Izieu, La Burbanche, Lavours, Magnieu (commune nouvelle au 01/2019 de Magnieu et Saint Champ), Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves-et-Nattages, Peyrieu, Pollieu, Premeyzel, Rossillon, Ruffieu, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Martin-de-Bavel, , Talissieu, Valromey-sur-Séran (commune nouvelle au 01/2019 de Belmont-Luthézieu, Lompnieu, Sutrieu, Vieu), Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes.



2. Mode de gestion du service

Le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) a été créé en juillet 2011 par la communauté de communes Belley Bas-Bugey étendu à la communauté de communes Bugey Sud. Il est géré depuis cette date en régie directe.

La communauté de communes Bugey Sud est compétente en matière d'assainissement non collectif pour les contrôles et les montages des dossiers de réhabilitation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la mission de montage des dossiers de réhabilitation est également réalisée en régie.

A compter du 01 juillet 2016, la communauté de communes Bugey Sud a souhaité confier les missions de contrôles de diagnostics des installations existantes ainsi que les réalisations des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien à un prestataire par le biais d'un marché public.

A noter que pour les communes de Valromey-sur-Séran (Belmont-Luthézieu et Sutrieu), Arvière-en-Valromey (Brénaz), Haut-Valromey, Ruffieu et Talissieu, la compétence d'assainissement non collectif est gérée par la CCBS depuis le 12 mai 2018 (transfert de compétence du SIABVA).

3. Estimation de la population desservie

Le tableau ci-dessous recense le nombre d'installations d'assainissement individuel ainsi que le nombre d'habitants concernés pour chaque commune de la collectivité.

COMMUNE	NB ANC	Population desservie estimée
Ambléon	21	38
Andert-et-Condon	70	126
Arboys-en-Bugey	32	58
Armix	28	50
Artemare	23	41
Arvière en Valromey	133	239
Belley	200	360
Béon	13	23
Brégnier-Cordon	25	45
Brens	34	61
Ceyzérieu	18	32
Champagne-en Valromey	98	176
Chazey-Bons	117	211
Cheignieu-la-Balme	3	5
Colomieu	2	4
Contrevoz	31	56
Conzieu	86	155
Cressin-Rochefort	6	11
Culoz	24	43
Cuzieu	1	2
Flaxieu	0	0
Groslée-Saint-Benoit	227	409
Haut Valromey	140	252

COMMUNE	NB ANC	Population desservie estimée
Izieu	2	4
La Burbanche	19	34
Lavours	6	11
Magnieu	24	43
Marignieu	2	4
Massignieu-de-Rives	82	148
Murs-et-Gélignieux	0	0
Parves-et-Nattages	492	886
Peyrieu	152	274
Pollieu	21	38
Premeyzel	5	9
Rossillon	38	68
Ruffieu	14	25
Saint-Germain-les-Paroisses	47	85
Saint-Martin-de-Bavel	8	14
Talissieu	2	4
Valromeu sur Séran	83	149
Virieu-le-Grand	23	41
Virignin	38	68
Vongnes	1	2
	2391	4304

**Ratios calculés, par commune, de la façon suivante : (Population totale / Nombre de logements total) x Nombre d'installations ANC*

Source INSEE 2015 : Nombre habitants 33665, nombre de logements 18557

Le service d'assainissement non collectif concerne 2391 habitations soit environ 4304 habitants, ce qui correspond à environ 12.7% de la population totale de la CCBS.

4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, spécifique au service public d'assainissement non collectif comme le prévoit l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Il permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans le tableau A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Dans le tableau A sont mentionnés les éléments obligatoires et dans le tableau B les éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

Tableau A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service :

	Oui	Non	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	20	0	20/20
Application d'un règlement du service approuvé par délibération.	20	0	20/20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de huit ans.	30	0	30/30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations.	30	0	30/30

Tableau B : Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service :

	Oui	Non	Obtenu
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0/10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0/20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	0/10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 100.

II. Tarification de l'assainissement non collectif

Les prestations de contrôles assurées par le service d'assainissement non collectif donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance. Le montant des redevances varie selon la nature du contrôle.

A partir du 01 juillet 2016, les tarifs ont été modifiés par **délibération du 26 mai 2016**, afin de financer à sa juste hauteur le service rendu et équilibrer le budget en dépenses et en recettes. Le conseil communautaire a décidé de les définir comme suit :

- Contrôle de conception, d'implantation et de réalisation d'une installation nouvelle : **300€**

Cette redevance se décompose en deux phases :

- Contrôle de conception et d'implantation : **150 €**
- Contrôle d'exécution (réalisation des travaux) : **150 €**
- Contrôle de diagnostic des dispositifs existants : **150 €**
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : **150 €**
- Contrôle de diagnostic d'un assainissement dans le cadre d'une vente : **200 €**
- Contre-visites : **100 €**

Tous ces tarifs sont des montants TTC.

Ces montants sont révisables par délibération du conseil communautaire.

Il est prévu dans le règlement du service qu'en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire s'expose à une majoration de 100% de la redevance d'assainissement non collectif.

III. Dépenses et recettes du service

1. Dépenses pour l'année 2018

Dépenses du service	
Frais étude de sol 2018 :	
- NICOT	25.407,00 €
Frais Contrôle de bon fonctionnement - NICOT	7.912,20€
Maintenance logiciel	1.452,90€
Frais de fourniture agent + administratif	1.050,77€
Documents de service et publications	1.039,46€
Facturation de frais 2018	6.951,00€
Frais de personnel	28.800,00€
Voyages et déplacements	338,30€
Admission en non-valeur (impayés)	913,97€
Titre annulé exercice antérieur	75,00€
Déficit reporté	4282,90€
TOTAL	78.223,50€

2. Recettes pour l'année 2017

Produits du service	
Redevances d'assainissement non collectif Rattachement 2018	25.525,00 € 1.788,36
Prestations Etude de sol	27.924,00€
Produits exceptionnels	
Subvention de l'Agence de l'Eau	3.632,00€
TOTAL	58.869,36€

IV. Indicateurs de performance

En 2016, 2017 et 2018 une partie des contrôles a été réalisée par le prestataire, l'entreprise NICOT et l'autre partie a été réalisée en interne par le technicien de la communauté de communes Bugey Sud.

1. Bilan de l'année 2018

Pour l'année 2018, 177 contrôles ont été effectués, répartis comme suit :

Commune	Conception		Exécution		Contrôle Diag	Contrôle Bon fonction- nement	Vente		CU/DP	Total
	PC	Réhab	PC	Réhab			Diag	Bon fonct.		
Ambléon	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3
Andert-et-Condon	1	0	2	1	0	0	0	0	0	4
Arboys-en-Bugey	1	0	2	0	0	0	0	0	1	4
Armix	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Artemare	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3
Belley	1	2	0	1	0	3	0	5	1	13
Belmont luthезieu	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Béon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brégnier-Cordon	0	0	0	0	0	0	0	1	3	4
Brens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ceyzérieu	0	0	0	0	0	11	0	0	0	11
Champagne-en-Valromey	0	1	0	1	0	0	0	2	0	4
Chavornay	0	1	0	0	0	1	0	0	1	3
Chazey-Bons	3	0	1	0	0	0	0	1	4	9
Cheignieu-la-Balme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colomieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrevoz	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Conzieu	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
Cressin-Rochefort	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Culoz	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Cuzieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flaxieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Groslée-Saint-Benoit	4	3	2	3	0	0	0	4	0	16
Haut Valromey	1	1	0	0	0	0	0	1	0	3
Izieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Burbanche	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Lavours	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Lompnieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Magnieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commune	Conception		Exécution		Contrôle Diag	Contrôle Bon fonction- nement	Vente		CU/DP	Total
	PC	Réhab	PC	Réhab			Diag	Bon fonct.		
Marignieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Massignieu-de-Rives	3	0	1	0	0	1	0	2	3	10
Parves-et-Nattages	2	0	1	1	0	23	0	4	12	43
Peyrieu	6	0	3	0	0	4	0	4	1	18
Pollieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Premeyzel	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Rossillon	0	0	0	0	0	2	0	1	0	3
Saint-Champ	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
Saint-Germain-les- Paroisses	1	0	0	0	0	0	0	2	0	3
Saint-Martin-de- Bavel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vieu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Virieu-le-Grand	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Virieu-le-Petit	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2
Virignin	0	0	0	1	0	0	0	2	3	6
Vongnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	22	9	12	11	0	50	5	38	30	177

Les contrôles de diagnostics des installations et de bon fonctionnement représentent 66% du nombre total des contrôles. Les contrôles liés à l’instruction des certificats d’urbanisme ou des déclarations préalables représentent 9 % du nombre total des contrôles. Les contrôles dans le cadre de vente représentent également 10 % du nombre total des contrôles.

2. Taux de conformité des dispositifs d’assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l’ensemble des installations d’assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d’une part le nombre d’installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l’objet d’une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu’au 31 décembre 2018.
- d’autre part le nombre total d’installations contrôlées depuis la création du service jusqu’au 31 décembre 2018.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

Le nombre d’installations contrôlées conformes reprend les installations qui ont obtenu un avis conforme et conforme avec réserves pour l’ensemble des contrôles.

Le nombre d’installations contrôlées depuis la création du service reprend les installations contrôlées de 2013 à 2018, les certificats d’urbanisme ou les déclarations préalables ne sont pas pris en compte.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d’installations contrôlées conformes ou mises en conformité	316	361	407	500	594	655
Nombre d’installations contrôlées depuis la création du service	875	939	1014	1367	1723	1815
Taux de conformité en %	36%	38%	40%	37%	34 %	36%

Le pourcentage de conformité sur la collectivité est de 36%. Ce pourcentage est malgré tout peu représentatif car les contrôles de conception ainsi que les contrôles d’exécution sont en grande majorité favorables ce qui permet d’augmenter ce taux alors que les contrôles de diagnostic de l’existant et dans le cadre d’une vente ont tendance à faire baisser le taux de conformité au sein de la collectivité.

V. Perspectives pour l'année 2019

En 2018, les communes de Belmont-Luthézieu, Brénaz, Haut-Valromey, Ruffieu, Sutrieu et Talissieu ont été intégrées au SPANC de la Communauté de communes Bugey Sud ce qui représente environ 161 installations. L'ensemble des diagnostics des installations existantes a été réalisé et les contrôles de bon fonctionnement seront intégrés en 2019.

La perspective est de poursuivre avec les contrôles de bon fonctionnement, en commençant par les communes qui ont dépassé la périodicité de contrôle de 6 ans.

La communauté de communes poursuit le premier programme de réhabilitation 2017 avec 21 dossiers inscrits. 40% des subventions Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Département de l'Ain ont été versées aux usagers ayant achevé les travaux.

Pour le second programme 2018, la communauté de communes a obtenu 23 dossiers éligibles aux subventions sur 50 proposés à l'Agence de l'eau. Le Département de l'Ain poursuit son action et 50 dossiers peuvent être subventionnés.

Le taux de réponse positif des usagers ayant les aides conjuguées de l'agence de l'eau et du Département est de 65 %.

Pour les usagers ayant uniquement l'aide départementale le taux est de 18%. Cela montre l'impact de l'arrêt du programme de subvention de l'agence de l'eau sur l'incitation à la réhabilitation.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la périodicité est de 10 ans pour une installation conforme et conforme avec réserves, de 6 ans pour une installation non conforme et de 4 ans pour une installation non conforme avec rejet. Les usagers seront informés de ces modifications par le biais de la lettre d'information de la communauté de communes. Les tarifs restent inchangés à ceux approuvés par délibération du 26 mai 2016.

Le service a adhéré à la Charte Qualit'ANC mise en place par le Graie (Groupe de Recherche, d'Animation technique et d'Information sur l'Eau). L'objectif de la charte est d'intégrer l'ensemble des corps de métier, de valoriser les entreprises ayant de bonnes pratiques. Cette charte permet de confirmer l'engagement de la communauté de communes Bugey Sud auprès des usagers et des professionnels du territoire.

Suite à l'annonce de mutation de la technicienne en poste, son remplaçant a pris le poste au 1^{er} juin 2018.

Le changement du logiciel métier SPANC est prévu sur l'année 2019, en lien avec le SIEA.

Un nouveau support de communication à destination des usagers sera publié en cours d'année.

La communauté de communes Bugey Sud étudie la prise de compétence, à échéance 2022, pour l'assainissement collectif et l'eau potable pour une vision globale de la compétence eau sur son territoire.



BUGEYSUD

Cercle de qualité

Communauté de communes Bugéy Sud
34 Grande Rue - BP3 - 01301 BELLEY Cedex
Tél. 04 79 81 41 05 / Fax 04 79 81 41 02
accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Transport à la Demande Porte à Porte



SOMMAIRE

Préambule	3
Présentation du service	4
Utilisation du service : données et statistiques	6
Utilisation du service par les PMR	10
Dysfonctionnements rencontrés	11
État du parc de véhicules	13
Résultats économiques	14
Conclusion	15



PRÉAMBULE

8 660 trajets - 68 222 kms



Ce premier rapport d'activité annuel donne l'occasion de revenir sur les faits marquants de l'année 2018 et d'éclairer les résultats du transport à la demande en porte à porte de Bugey Sud.

Nous espérons avoir proposé un service de qualité avec des conducteurs formés et des véhicules en bon état de fonctionnement.

Je souhaite que ce rapport d'activité soit un témoignage de la forte implication de Transarc Segui aux côtés de la Communauté de Communes de Bugey Sud.

Damien RAMEAU
Directeur Général de Transarc Segui



PRÉSENTATION DU SERVICE

Les personnes bénéficiaires :

- Les personnes à mobilité réduite
- Les bénéficiaires de l'A.P.A (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
- Les demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle



Territoire de desserte :



50 communes

Tarif :

- Entre 0 et 5 km : 2€
- Entre 6 et 10 km : 3€
- Entre 11 et 20 km : 4€
- 21 km et + : 5€



Jours de fonctionnement :

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h00 et de
13h30 à 18h00

N° de téléphone de réservation :

0 800 800 925



PRÉSENTATION DU SERVICE

• Le personnel administratif

L'équipe est composée de 5 personnes :

- Antoine FERRAND : Responsable TAD
- Marina CLARE : Assistante TAD
- Aviva LI : Assistante TAD
- Earwin ADANY : Assistant TAD
- Anne-Laure CORNE : Comptable



Antoine FERRAND



Marina CLARE



Aviva LI



Earwin ADANY



Anne-Laure CORNE

• Les conducteurs

Les courses sont assurées par 3 conducteurs titulaires :

- Nathalie MARCHANT
- Catherine COGEZ
- Angélique LLEDO



Pendant les vacances scolaires, nous renforçons le service avec 2 conducteurs :

- Michel BORREL
- Olivier CORNIC

• Formations

Tous les conducteurs ont participé à une formation PMR dispensée par l'organisme Car Formation en juillet 2018.



UTILISATION DU SERVICE : DONNÉES ET STATISTIQUES

- Nombre de trajets : 8 660**



Mois	Nombre de trajets
mars-18	613
avr-18	629
mai-18	642
juin-18	752
juil-18	659
août-18	613
sept-18	661
oct-18	869
nov-18	841
déc-18	716
janv-19	846
févr-19	819

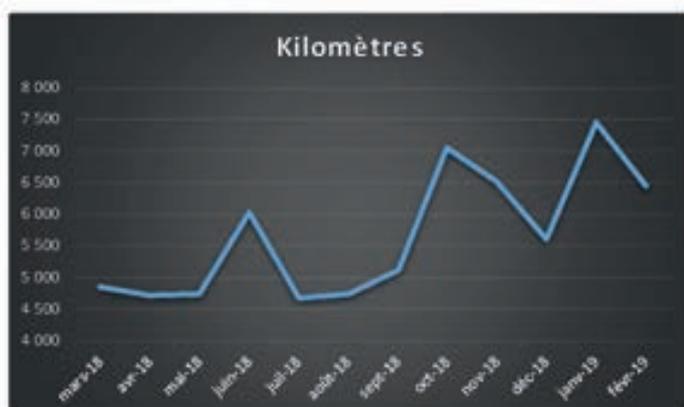
Nb de trajets
moyen par jour de
fonctionnement
: 35

On constate que le démarrage du service a été lent et une hausse constante en dehors des vacances d'été, de Noël et de février.

Créneaux horaires des réservations :

- +++ Vendredi - Jeudi AM / Mardi AM
- ++ Mardi matin / Jeudi matin
- + Lundi / Mercredi

- Nombre de kms : 68 221 en charge**



Mois	Kilomètres
mars-18	4 861
avr-18	4 711
mai-18	4 742
juin-18	6 022
juil-18	4 685
août-18	4 745
sept-18	5 128
oct-18	7 050
nov-18	6 522
déc-18	5 604
janv-19	7 441
févr-19	6 444

Nombre de kms
Haut Le Pied :
102 332

- Nombre d'heures de conduite**

Total heures conducteurs : 3726 heures



UTILISATION DU SERVICE : DONNÉES ET STATISTIQUES

- Ventilation des dessertes par commune**

	Départ	Destination	%
Ambléon		2	0,01
Andert et Condon	7	4	0,06
Arbois-en-Bugey	165	170	2
Artemare	456	452	5,4
Belley	5004	5454	63,2
Belmont - Luthézieu	4	3	0,04
Béon	102	102	1,3
Bregnier Cordon	232	189	2,6
Brens	46	49	0,5
Ceyzérieu	11	24	0,2
Champagne en Valromey	111	107	1,3
Chavornay	44	43	0,5
Chazey-Bons	127	136	1,5
Cheignieu-la-Balme	152	156	1,9
Contrevoz	69	67	0,8
Conzieu	1	1	0,01
Cressin Rochefort	19	16	0,2
Culoz	190	218	2,4
Cuzieu	8	7	0,1
Flaxieu	1	1	0,01
Groslee St Benoît	90	97	1,1
Haut Valmorey	58	77	0,8
Izieu	18	58	0,4
La Burbanche	3	2	0,03
Lavours	23	22	0,2
Lompnieu	9	9	0,1
Magnieu	55	48	0,6

Magnieu		3	0,01
Massignieu de Rives	190	203	2,3
Murs et Gellignieux	9	5	0,08
Parves-et-Nattages	99	99	1,1
Peyzieu	2	3	0,03
Polliou	20	19	0,2
Prémeyzel	39	43	0,4
Pugieu	43	53	0,5
Saint-Champ	3	5	0,04
Saint Germain les Paroisses	30	27	0,3
Saint Martin de Bavel	2	2	0,02
Talissieu	63	66	0,7
Vieu	73	82	1
Vigneu-le-Grand	272	275	3,3
Virieu-le-Petit	22	25	0,2
Virignin	69	76	0,8
Vongres	51	56	0,6
Total	7992	8556	100%

Sorties du territoire :

	Départ	Destination	%
Les Avenières	98	101	47,2
Yenne	51	61	26,6
Hauteville	29	81	26,2

- 40% des trajets sont internes à Belley et 23% des trajets sont à destination ou en provenance de Belley.
- Les sorties du territoire communautaire concernent seulement 2% des réservations.
- Au total : +85% des communes ont été concernées par l'utilisation du TAD porte-à-porte sur cette première année de marché.

UTILISATION DU SERVICE : DONNÉES ET STATISTIQUES

263 personnes ont utilisé le transport à la demande.



Etat inscription	nb	%
Validée	251	77%
Dérogation accordée	15	5%
?	60	18%
TOTAL	326	100%

H / F	nb	%
Homme	94	29%
Femme	230	71%

Age	nb	%
Moins de 30 ans	14	6%
Entre 30 et 59 ans	30	13%
Entre 60 et 69 ans	27	12%
Entre 70 et 79 ans	24	10%
Plus de 80 ans	136	59%

Plus jeune : 19 ans
Plus âgée : 99 ans

Mobilité réduite	nb	%
Fauteuil	29	9%
PMR	58	18%
Personnes âgées ayant besoin d'aide	33	10%
-	206	63%

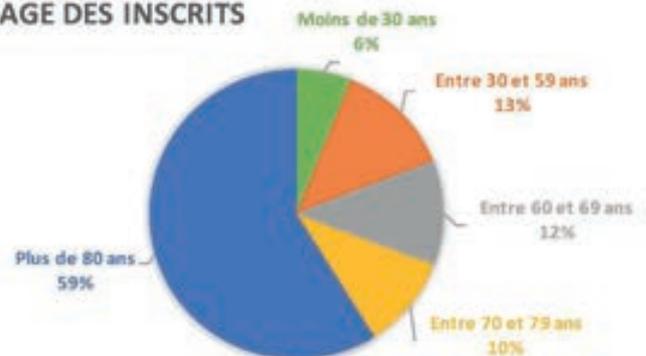
Justificatifs	nb	%
Plus de 80 ans	138	44%
APA	30	10%
Carte Mobilité Inclusion	22	7%
Carte d'invalidité	53	17%
Carte priorité pour personnes handicapées	5	2%
Carte de stationnement	8	3%
Certificat médical	25	8%
En recherche d'emploi ou en insertion professionnelle	30	10%

Tarif réduit	nb	%
50%	27	8%

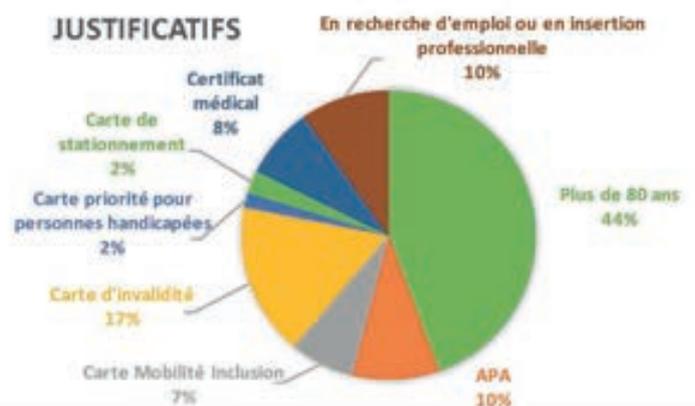
UTILISATION DU SERVICE : DONNÉES ET STATISTIQUES

Commune de résidence	nb	%
01260 BELMONT LUTHEZIEU	3	1%
01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY	8	2%
01260 LOMPNEU	6	2%
01260 VIEU	3	1%
01260 VIRIEU LE PETIT	11	3%
01300 AMBLEON	2	1%
01300 ANDERT ET CONDON	2	1%
01300 ARBOYS EN BUGEY	9	3%
01300 BELLEY	105	32%
01300 BREGNIER CORDON	6	2%
01300 BRENS	2	1%
01300 CHAZEY BONS	9	3%
01300 COLOMIEU	1	0%
01300 CONTREVOZ	12	4%
01300 CONZIEU	2	1%
01300 CUZIEU	3	1%
01300 GROSLEE SAINT BENOIT	3	1%
01300 IZIEU	2	1%
01300 MAGNIEU	1	0%
01300 MARGNIEU	2	1%
01300 MASSIGNIEU DE RIVES	5	2%
01300 MURS ET GELIGNIEUX	2	1%
01300 PARVES ET NATTAGES	9	3%
01300 PEYRIEU	11	3%
01300 PREMEYZEL	5	2%
01300 SAINT CHAMP	1	0%
01300 SAINT GERMAIN LES PAROISSES	3	1%
01300 VIRIGNIN	8	2%
01350 BEON	4	1%
01350 CEYZERIEU	4	1%
01350 CRESSIN-ROCHEFORT	0	0%
01350 CULOZ	16	5%
01350 FALXIEU	1	0%
01350 LAVOURS	3	1%
01350 POLLIEU	1	0%
01350 VONGNES	2	1%
01510 ARTEMARE	26	8%
01510 CHAVORNAY	2	1%
01510 CHEIGNIEU LA BALME	6	2%
01510 LA BURBANCHE	2	1%
01510 ROSSILLON	1	0%
01510 SAINT MARTIN DE BAVEL	1	0%
01510 TALLISSIEU	6	2%
01510 VIRIEU LE GRAND	13	4%
01510 ARMIK	0	0%
01260 RUFFIEU	1	0%
01260 SUTRIEU	0	0%
01260 LOCHIEU	0	0%
01260 BRENAZ	0	0%
01260 HAUT VALROMEY	1	0%
01110 HAUTEVILLE	2	0%

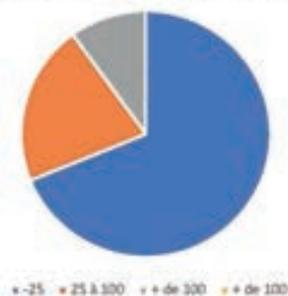
AGE DES INSCRITS



JUSTIFICATIFS



Fréquence d'utilisation selon les usagers



UTILISATION DU SERVICE PAR LES PMR



Les 74 PMR ayant eu recours au TAD représentent 26% des trajets réalisés cette année

NOM	PRENOM	Justificatif PMR	PMR	Adresse	Commune	Nb trajets Mars18 / Fév19
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01510 ARTEMARE	55
		CM Stationnement	PMR		01260 BELMONT LUTHEZIEU	4
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 PREMEYZEL	18
		AAH	PMR		01510 CHEGRIEU LA BALME	143
		CM Invalidité	PMR		01300 PREMEYZEL	9
		Carte d'invalidité 50%	PMR		01350 CULOZ	24
		Carte d'invalidité	PMR		01510 TALISSEU	4
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01510 ARTEMARE	2
		Carte d'invalidité 80%	Fauteuil		01260 LOMPNEU	5
		CM Invalidité	PMR		01300 BREGNIER CORDON	2
		Carte de stationnement	Fauteuil		01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY	6
		Carte de stationnement	Fauteuil		01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY	13
		Carte d'invalidité	Fauteuil		01510 ARTEMARE	3
		Carte d'invalidité 50%	Fauteuil		01110 HAUTEVILLE	70
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	6
		Carte d'invalidité	PMR		01510 CHEGRIEU LA BALME	60
		Fauteuil	Fauteuil		01300 BELLEY	133
		Carte d'invalidité 80%	Fauteuil		01300 BELLEY	61
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	2
		Carte d'invalidité 90%	Fauteuil		01300 BRENS	96
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	3
		AAH	PMR		01300 VIRGINI	31
		CM Invalidité	PMR		01300 BELLEY	6
		Carte priorité	PMR		01300 MURS ET GELIGNIUX	1
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 SAINT GERMAIN LES PAROISSES	12
		CM Priorité	PMR		01510 ARTEMARE	89
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	3
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	49
		CM Priorité	PMR		01510 VIREU LE GRAND	211
		Carte priorité	PMR		01300 CONTREVOZ	3
		Carte de stationnement	PMR		01510 ROSSILLON	14
		CM Priorité	PMR		01300 BELLEY	7
		CM Invalidité	PMR		01300 CHAZEY BONS	2
		CM Priorité	PMR		01300 CHAZEY BONS	9
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01510 ARTEMARE	21
		CM Invalidité	PMR		01300 PREMEYZEL	2
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01260 VIREU LE PETIT	2
		Fauteuil	Fauteuil		01300 GROSLÉE SAINT BENOIT	189
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01350 CULOZ	19
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01510 ARTEMARE	6
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY	8
		Carte d'invalidité	PMR		01300 BELLEY	4
		CM Stationnement	PMR		01300 CONTREVOZ	4
		CM Stationnement	PMR		01300 CONTREVOZ	17
		Carte priorité	PMR		01300 BELLEY	1
		Carte d'invalidité 80%	Fauteuil		01510 ARTEMARE	39
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	1
		Carte d'invalidité 90%	PMR		01300 BELLEY	1
		Fauteuil	Fauteuil		01510 TALISSEU	90
		Carte priorité	PMR		01300 PARVES ET MATTAGES	5
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01510 VIREU LE GRAND	7
		CM Priorité	PMR		01350 CULOZ	6
		AAH	PMR		01300 BELLEY	4
		Carte d'invalidité	PMR		01300 BELLEY	24
		Carte d'invalidité	PMR		01350 VOIGNES	14
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	78
		Carte priorité	PMR		01300 BELLEY	2
		CM Invalidité	PMR		01300 BELLEY	1
		Carte d'invalidité 80%	Fauteuil		01300 BELLEY	175
		Fauteuil	Fauteuil		01300 CONTREVOZ	22
		CM Invalidité	PMR		01300 BELLEY	1
		Fauteuil	Fauteuil		01300 BELLEY	52
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	2
		Carte d'invalidité 80%	Fauteuil		01510 ARTEMARE	4
		Fauteuil	Fauteuil		01510 ARTEMARE	2
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	27
		Carte d'invalidité 80%	PMR		01300 BELLEY	25
		Carte d'invalidité 80%	Fauteuil		01260 VIREU LE PETIT	27
		Fauteuil	Fauteuil		01260 VIREU LE PETIT	2
		CM Stationnement	PMR		01350 BECH	112
		AAH	PMR		01300 BELLEY	10
		Carte d'invalidité 80%	Fauteuil		01260 VIREU LE PETIT	3
		Carte de stationnement	PMR		01260 LOMPNEU	6
		Carte d'invalidité	Fauteuil		01260 VIREU LE PETIT	2

DYSFONCTIONNEMENTS RENCONTRÉS

- Incidents**

Date Incident	Sens Incident
06/03/18	Incident Client
06/03/18	
14/03/18	
14/03/18	
23/03/18	Incident Transarc
28/03/18	Incident Client
28/03/18	Incident Client
05/04/18	
09/04/18	
10/04/18	Incident Client
13/04/18	
18/04/18	
25/07/18	
21/08/18	Incident Client
29/08/18	Incident Transarc
04/09/18	
06/09/18	
21/09/18	
18/09/18	
18/09/18	
18/10/18	Incident Client
05/12/18	Incident Transarc
19/12/18	Incident Client
20/12/18	Incident Client
20/12/18	
21/12/18	
25/01/19	Incident Client
25/01/19	Incident Client
30/01/19	Incident Client
30/01/19	Incident Client
06/02/19	Incident Client
06/02/19	Incident Transarc
06/02/19	Incident Client
28/02/19	
28/02/19	

0,4%

d'incidents par rapport au nombre de trajets effectués

Les dysfonctionnements proviennent généralement d'une mauvaise compréhension entre le client et l'opérateur téléphonique. A présent, il y en a peu mais on ne peut pas écarter ce risque à 100% en fonctionnant par téléphone. Côté clients, nous avons plutôt à faire face à des retards ou des gens qui n'annulent pas leurs réservations.

DYSFONCTIONNEMENTS RENCONTRÉS

• Etat des refus

Nom prénom client	Jour demande initiale refusée par manque de place	Heure demande initiale	Changement horaire accepté	Heure acceptée	Changement de jour accepté	Jour accepté	Refus catégorique du client
	14/12/18	10h00			VRAI	18/12/2018	
	17/12/18	15:35					VRAI
	20/12/18	13:35					VRAI
	21/12/18	10:00			VRAI	24/12/2018	
	21/12/18	10:00					VRAI
	11/01/19	17:00					VRAI
	16/01/19	13:30	VRAI	15:15			
	22/01/19	15:00					VRAI
	22/01/19	09:30					VRAI
	23/01/19	09:00					VRAI
	22/01/19	14:00					VRAI
	30/01/19	16:30	VRAI				
	25/01/19	13:15					VRAI
	24/01/19	14:00	VRAI	09:45			
	24/01/19	14:00					VRAI
	25/01/19	14:00					VRAI
	24/01/19	09:30	VRAI	10:00			
	29/01/19	08:00					VRAI
	01/02/19	09:15	VRAI	09:45			
	29/01/19				VRAI		
	01/02/19	09:45	VRAI	10:30			
	29/01/19				VRAI	30/01/2019	
	30/01/19						VRAI
	11/02/19	16:00					VRAI
	30/01/19	15:00			VRAI	31/01/2019	
	31/01/19	13:30	VRAI	10:00			
	04/01/19	13:30			VRAI	05/01/2019	
	06/02/19	17:15					VRAI
	06/02/19	13:30					VRAI
	06/02/19	15:00			VRAI	12/02/2019	
	07/02/19						VRAI
	06/02/19						VRAI
	08/02/19	10:30			VRAI	12/02/2019	
	07/02/19	14:00					VRAI
	06/02/19	14:00			VRAI	11/02/2019	
	08/02/19	15:00			VRAI	12/02/2019	
	12/02/19	14:30			VRAI	14/02/2019	
	15/02/19	13:30					VRAI
	14/02/19	17:00					VRAI
	21/02/19	14:00	VRAI	14:45			
	20/02/19				VRAI	21/02/2019	
	20/02/19	16:30	VRAI	17:30			
	21/02/19						VRAI

§ Avec l'arrêt des lignes virtuelles à partir du 2 mars 2019, il pourrait y avoir un report de certains usagers des lignes virtuelles vers le TAD porte-à-porte et un risque de saturation du service avec l'ouverture des personnes de + 80 ans.

§ Compte tenu de l'augmentation des refus suite à l'augmentation du nombre de demandes de réservations, il a été décidé au 1er décembre 2018 de créer un tableau de suivi.

ETAT DU PARC DE VÉHICULES

- **Âge et type de matériel**

Nous avons mis en place 3 Trafic RENAULT équipés pour les Personnes à Mobilité Réduite. Il y a également un véhicule de réserve (Trafic RENAULT).

N°648 - Date de première mise en circulation : 17/03/2016

N°791 - Date de première mise en circulation : 04/01/2018

N°812 - Date de première mise en circulation : 26/01/2018

Véhicule de réserve N°174 - Date de première mise en circulation : 12/06/2012



Trafic RENAULT

- **Entretien des véhicules sur la période de mars 2018 à février 2019**

Tous les véhicules ont passé le contrôle technique sur la période de mars 2018 à février 2019. Le seul véhicule qui a subi des réparations est le n°648 : changement des plaquettes de frein.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

• Recettes encaissées

avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	janv.-19	févr.-19	TOTAL
1 775,00 €	2 470,00 €	1 150,00 €	1 260,00 €	2 330,00 €	1 690,00 €	2 070,00 €	630,00 €	1 950,00 €	1 440,00 €	1 720,00 €	18 485,00 €

§ Sur la période d'avril 2018 à février 2019, les recettes commerciales sont de 18 485€ HT.

§ La gratuité a été accordée aux usagers pour le mois de mars 2018

• Dépenses

	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	Total
km	4928,7	4710,9	4742,6	6022	4685,4	4745	5127,6	6846,5	6521,6	5603,8	7441	6444	67819,1
Coûts fixes	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	2370,38	28444,56 € HT
Coût km	9265,96	8856,49	8916,09	11321,36	8808,55	8920	9639,89	12871,42	12260,61	10535,14	13989	12114,72	127499,23 € HT
Coût total	11636,34	11226,87	11286,47	13691,74	11178,93	11290,38	12010,27	1210	14630,99	12905,52	16359,38	14485,1	141911,99 € HT

§ Le coût total sur la 1^{ère} année de marché est de 141911,99 € HT

• Taux recouvrement recettes encaissées / coûts pour CCBS

Soit

- 18485 : la recette annuelle
- 1,88 : la somme payée par la Communauté de Communes au kilomètre
- 68221: le nombre de kilomètres à l'année
- 2370,38 : coûts fixes

$$\frac{18485}{68221 \times 1,88 + (2370,38 \times 12) - 18485} = 0,1337$$



Soit 13,37%

CONCLUSION

- Améliorations au cours de la 1ère année du marché :

Création d'un formulaire d'inscription (disponible sur demande, à la CCBS et en ligne)

Convention avec l'accueil de jour (fin tickets, titre mensuel)

Ouverture aux personnes de + 80 ans sans justificatif médical (cf afflux important de demande de dérogations de personnes âgées de plus de 80 ans qui ont des difficultés à se déplacer, mais qui n'ont pas de justificatif spécifique.

- Propositions d'améliorations pour 2019 :

- Mise en place d'un véhicule circulant le samedi matin pour répondre à une demande croissante de prises en charge

- Les véhicules n'étant pas équipés de climatisation, peut-être qu'il serait possible d'étirer les horaires des journées lors des périodes de canicule. Exemple : 8h - 12h / 13h30 - 19h00

- Possibilité pour les clients de réserver 1 mois à l'avance pour les RDV médicaux



LES LIGNES VIRTUELLES

2018

Sommaire

Préambule	1
I. Présentation du service	1
II. Évolutions du service	2
III. Données de fréquentation du service	2
3.1. Tableau de bord	2
3.2. Fréquentation des lignes virtuelles par utilisateur	3
3.3 Lignes virtuelles du samedi matin	3
3.4 Les demi-tarifs	4
IV. Disfonctionnement	4
V. Etat de parc	5
VI. Effectifs affectés au service et formations	5
VII. Résultats économiques	6
Conclusion	7-8

Préambule

La société Bustours s'est vu attribuer le marché public de service de transport à la demande en lignes virtuelles dont le maître d'ouvrage est la Communauté de communes Bugey Sud pour une durée initiale d'un an.

Il s'agit de l'exploitation d'un service de transport à la demande en ligne virtuelles incluant :

- l'accueil téléphonique, la prise de renseignements et l'enregistrement des réservations ;
- l'organisation et le déclenchement de transport sur des circuits prédéfinis ;
- la réalisation des transports avec les moyens adaptés ;
- la restitution des statistiques et comptes rendus d'activité.

Ce rapport d'activité présente le bilan du TAD, Lignes Virtuelles sur la période du 02 mars 2018 au 01 mars 2019. Il permet ainsi d'apprécier le fonctionnement du service à travers des chiffres clés.

1°) Présentation du service

Le TAD est un service de Transport A la Demande en lignes virtuelles. C'est comme une ligne de bus classique avec des arrêts, des horaires et des jours de circulation déterminés, à la différence que chaque usager doit réserver à l'avance, jusque-là veille avant midi, pour que la circulation du véhicule se déclenche.

14 lignes sont proposées, elles permettent de desservir l'ensemble des communes de la Communauté de Commune Bugey Sud.

Chaque ligne circule deux jours par semaine. Les lignes terminant à Belley circulent également le samedi matin.

C'est un service ouvert à tous les habitants des 50 communes de la Communauté de Commune Bugey Sud.

Le service de réservation fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, pour le samedi de 8h à 12h.

Les tarifs sont déterminés selon le kilométrage du trajet :

- Entre 0 et 5 km : 2.00 €
- Entre 6 et 10 km : 3.00 €
- Entre 11 et 20 km : 4.00 €
- 21 km et plus : 5.00 €

Une réduction de 50 % sera accordée aux personnes justifiant d'un quotient familial inférieur à 760.

Les tickets sont vendus à bord du véhicule auprès du chauffeur.

La réservation s'effectue jusque-là veille avant midi auprès du numéro gratuit

0800.800.904

II°) Évolution sur 12 mois d'activité

Pour cette année d'expérimentation nous avons constaté le faible engouement pour ce service, jusqu'à 34 usagers, dont une moyenne de 18 clients.

Bustours c'est voulu, dans ce projet, être force de proposition et initiateur d'évolution en proposant de modifier certaines lignes pour la période estivale.

Le but, mettre en valeur notre territoire et rendre attractif les services proposés.

Proposition n'ayant pas retenu les faveurs de CCBS.

Nous sommes aussi à l'initiative de l'abaissement de l'âge d'accès (12 ans au lieu de 16 ans) au service à fin de capter une clientèle plus large.

Un accord de l'autorité organisatrice, a été obtenu, mais non diffusé comme prévu au public concerné (Collège principalement).

III°) Données de fréquentation du service

3.1 TABLEAU DE BORD

	Nbre d'Usagers (personne physique)	Nbre d'utilisateurs (ayant utiliser le service)	Nbre Trajets (lignes déclanchées)
Mars	34	125	99
Avril	26	104	93
Mai	22	95	84
Juin	21	98	87
Juillet	20	70	61
Août	24	93	86
Septembre	18	76	72
Octobre	14	80	66
Novembre	16	82	73
Décembre	13	72	62
Janvier	9	62	52
Février + 1er Mars	9	61	54
TOTAUX	226	1 018	889

3.2 Fréquentation des Lignes Virtuelles par nombre d'utilisateur

	Lignes														Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
Mars	21	2	2	-	4	14	-	-	19	11	28	14	10	-	125
Avril	12	9	2	-	2	14	-	-	12	18	22	7	6	-	104
Mai	12	10	-	-	-	15	-	2	10	14	15	17	-	-	95
Juin	9	8	-	-	2	2	-	-	16	17	23	19	-	2	98
Juillet	8	6	-	-	-	6	-	-	13	6	14	13	-	4	70
Août	15	4	-	-	-	3	5	1	17	10	16	12	2	8	93
Septembre	9	-	-	-	-	5	-	-	13	20	14	13	-	2	76
Octobre	22	-	-	-	-	6	-	-	10	22	18	2	-	-	80
Novembre	23	2	-	-	1	3	-	-	10	16	21	2	2	2	82
Décembre	11	2	-	-	-	2	2	-	16	18	21	-	-	-	72
Janvier	9	-	-	-	-	-	-	-	7	9	32	1	-	4	62
Février + 1er Mars	8	-	-	-	-	-	-	-	10	10	25	2	-	6	61
Total	142	43	4	0	9	70	7	3	136	152	192	99	20	18	895

3.3 LIGNES VIRTUELLES DU SAMEDI MATIN

	Nombre d'utilisateurs	Lignes utilisées en trajet							Nombre de trajet
		1	6	8	9	10	11	12	
Mars	8	3	4	-	8	-	5	1	21
Avril	8	2	8	-	8	9	6	-	33
Mai	9	7	9	-	8	4	3	-	31
Juin	7	2	2	-	10	2	9	6	31
Juillet	8	4	6	-	6	2	3	2	23
Août	8	3	2	-	7	4	5	6	27
Septembre	7	6	4	-	11	4	4	6	35
Octobre	6	4	6	-	8	4	4	-	26
Novembre	8	7	-	-	6	2	3	-	18
Décembre	9	8	2	-	10	6	5	-	31
Janvier	4	6	-	-	6	2	4	-	18
Février + 1er Mars	4	6	-	-	8	4	4	-	22
Totaux	86	46	43	0	82	37	47	21	276

3.4 Les 1/2 TARIF

	Trajets	Nombre d'utilisateur
Mars	-	-
Avril	-	-
Mai	-	-
Juin	-	-
Juillet	-	-
Août	4	1
Septembre	-	-
Octobre	-	-
Novembre	-	0
Décembre	2	1
Janvier	-	-
Février +1er Mars	-	-
Totaux	6	2

IV°) Dysfonctionnements survenus dans l'exploitation

- **Réclamations** : Aucunes
- **Satisfactions** : Nous avons des retours positifs des utilisateurs malgré les mauvais calibrages des services.

V°) État du parc

PARC VÉHICULES TRANSPORT A LA DEMANDE

ANNÉE 2018

Véhicules en circulation depuis le : 03/2018

Immatriculation	Nbre places	Type de véhicule	Mise en Circulation	Utilisation	âge_
EM-706-YQ	9	CITROEN SPACE TOUREUR	05/03/2018	100%	0
EW-912-FM	9	FORD NEW TRANSIT	08/04/2018	100%	0
EW-438-GZ	9	FORS NEW TRANSIT	09/04/2018	100%	0
EN- 340- HW	9	VOLKSWAGEN CARAVELLE	26/06/2017	100%	0.5
EN-835-RV	9	VOLKSWAGEN CARAVELLE	30/06/2017	100%	0.5
DS 323 PF	7	VOLKSWAGEN CADDY TPMR	01/01/2015	100%	3
				ÂGE MOYEN	0.66

VI°) Effectifs affectés au service et formations suivies en 2018

Noms Prénoms	Date d'entrée	Date de Sortie	Formation(s) suivie(s)	
			Type	Date
Ridet Xavier	07/01/2013			
Delaruelle Sylvie	11/10/2013		Formation titre de transport	11/2018
Ribeiro Alexandra	02/03/2015		Formation AD	09/2018
Godreau Véronique	15/07/2016		Formation titre de transport	11/2018
Marc Buet	01/08/2016			
Francois J-Baptiste	09/03/2015	11/04/2018		

Conclusion

Un service voué à l'échec dès le départ.

En effet, le service débute le **02 mars 2018**, aucun ticket n'est édité pour la vente à bord des véhicules.

Les fiches horaires de la semaine sont en notre possession seulement le **14 avril 2018**, un mois et demi après le lancement du projet et le **25 mai 2018** pour ceux du samedi matin, presque deux mois plus tard.

Le 20 avril 2018, une habitante de Belley nous contacte pour se renseigner sur les lignes virtuelles, elle s'est déplacée à la Mairie qui n'avait aucune informations à lui donner, alors que le mail de la Communauté de Commune du **12 avril 2018** annonçait la distribution auprès de :

- Chaque commune,
- Les partenaires de l'emploi,
- Les acteurs médico-sociaux,
- L'office du tourisme,
- Les acteurs d'insertion.

Du début et jusque-là fin du contrat, **aucun panneau** pour annoncer les différents arrêts des lignes virtuelles n'a été mis en place.

La grille tarifaire, non reçue le 30 mars 2018 a engendré la gratuité du premier mois complet et nous étions donc dans l'impossibilité de donner des renseignements à ce sujet pour le mois d'avril 2018.

Des questions restées sans réponses, au sujet des possibles correspondances entre les différentes lignes. Nous devions attendre le prochain conseil communautaire.

Arrêté de régie : signé seulement le 06 novembre 2018 alors qu'elle fonctionne depuis mars 2018 soit 8 mois de retard.

Les dérogations :

Un demandeur d'emploi, habitant Contrevoz, transporté par nos soins en retour de Belley, car pour l'aller il bénéficie du service en porte à porte (pour déposer ses enfants à la crèche de Belley).

Une habitante d'Artemare, utilisatrice des lignes virtuelles, rapporte à notre chauffeur que la Communauté de Commune l'incite à faire un certificat médical par son médecin traitant afin de bénéficier du transport à la demande en porte à porte.

Des propositions :

La société Bustours a fait plusieurs propositions afin de rendre plus attractif ce nouveau service :

- Abaissement de l'âge pour accéder aux lignes virtuelles,
- Aménagement et extension de certaines lignes pendant les périodes estivales.

En résumé : (Pour mémoire début du service le 02/03/18)

- Manque totale de communication de ce nouveau service auprès des différents publics, qui devait être réalisé par le service mobilité de CCBS.
- Édition tardives des plaquettes d'horaires et d'informations, après le début de l'activité,
 - Plaquette générale le 29/03/18 (Pour Porte à Porte et ligne virtuelle)
 - Fiches horaires des 14 lignes le 11/04/18
 - Fiches horaires du samedi matin, 6 lignes le 25/05/18
- Grilles tarifaires reçue le 30/03/18 pour commencer les trajets payant le 02/04/18, alors que les services débutent le 01/03/18.
- Aucun poteau de signalisation des arrêts dans les communes,
- Beaucoup de dérogations données pour le service porte à porte, preuve d'une prise de conscience par CCBS d'un dysfonctionnement majeur des services mis en place.
- Signature de l'arrêté de régie le 06/11/18, soit 8 mois après le début du marché.
- Les jours et horaires proposés correspondent rarement aux demandes,
- Des questions restées sans réponses, et encore à ce jour,
- Certaines communes ne sont pas reliées à Belley.

Ayant conservé notre numéro gratuit, nous avons souvent été contacté par des usagers qui souhaitent ou utilisent déjà le porte à porte, ceux-ci sont complètement perdus entre les deux services.



Communauté de communes
Bugey Sud
34 Grande Rue - BP3
01300 BELLEY

Tél. 04 79 81 41 05
accueil@cbugeysud.com

www.ccbugeysud.com